

2008 - 2013



Schéma de développement des services en
Périgord Vert

Axes Enfance–Jeunesse & Santé-Social

1^{ère} étape - juillet 2008

Schéma de développement des services en Périgord Vert

Axes Santé-social & Enfance-Jeunesse

Préambule : p 4

Première partie – constats généraux et transversaux : p 5

I La présentation du territoire : p 6

I Un diagnostic partagé : quelques chiffres clefs du territoire : p 8

I.1 La démographie : une population vieillissante, mais une évolution démographique encourageante : p 8

I.2 Un contexte économique fragile nécessitant un accompagnement : p 10

A La population active est modeste : p 10

B L'économie est caractérisée par la polyactivité : p 12

C L'offre touristique en voie d'évolution et d'adaptation : p 13

D L'Artisanat et le commerce : animateur économique du territoire : p 15

II.3 L'environnement : pour une prise en charge transversale : p 22

2^{ème} partie Quel diagnostic pour quels services ? : p 29

I Les services se structurent : p 30

I.1 Les équipements sportifs, la dynamique culturelle : p 30

I.2 Evolution des infrastructures et des Télécommunications : p 34

I.3 Les difficultés de logement - l'habitat un enjeu clé de revitalisation : p 44

3^{ème} partie Enquête services 2007/2008 : Enfance-Jeunesse et Santé-social : p 56

La méthodologie : p 57

I Les services en direction des jeunes doivent être valorisés : p 60

I.1 Les services d'accueil pour la petite enfance se développent : p 60

A. Des actions à mener pour valoriser les modes de gardes des
Assistantes Maternelles : p 61

B. Les Relais Assistantes Maternelles : p 62

C. Une offre demande pour des modes collectifs de garde : p 64

I.2 Des services en direction de l'enfance et de l'adolescence en voie de redéfinition : p 65

A. L'enfance – CLSH extra scolaire - des services à optimiser : p 66

B. Les accueils péri scolaires à organiser : p 67

C. La jeunesse – des structures existantes à valoriser : p 68

D. Synthèse du diagnostic Enfance-Jeunesse : p 71

II Inquiétude pour les services de santé et sociaux : p 72

II.1 Carence des professions médicales libérales : p 72

A. Les caractéristiques des professionnels de santé : p 73

B. Baisse de la démographie des professions médicales : p 80

C. Des mesures de soutien existent : p 80

II.2 Les structures d'accueil manquent de personnels et de place: p 82

A. Des hôpitaux locaux éloignés des centre hospitaliers : p 84

B. Les structures d'accueil / soins et services : p 84

C. Des difficultés en terme d'organisation et d'équipement : p 88

II.3 Des services à domicile présents- insuffisamment coordonnés : p 88

A. Les services couvrent le territoires : p 89

B. Les problématiques des structures de soins à domicile : p 92

C. Les travailleurs médico – sociaux au cœur de l'aide sociale : p 93

III La prévention santé des jeunes à développer : p 94

IV Synthèse du diagnostic santé-social : p 95

V Annexes : p 99

Annexe 1 : Récapitulatif des forces faiblesses enjeux

Annexe 2 : la stratégie 2008/2013 (articulation contrat de Pays et Programme Leader) : cohérence des démarches et des programmes

Préambule

Les services de proximité en milieu rural participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Ils concernent d'abord les services publics de proximité, mais aussi les transports, les commerces, l'artisanat, les banques et assurances, les structures d'accueil des enfants, l'animation, le loisir, la culture, le sport, la communication, les services d'aide aux personnes âgées et la santé, les services sociaux. Le champ est donc très vaste. Et même s'il convient de jouer la carte de la transversalité, une avancée par catégorie de services sera nécessaire pour développer ces services.

Le défi pour les institutions politiques locales en zone rurale est d'apporter une réponse en terme d'accessibilité et de qualité des offres de services équivalente à celle dont bénéficie le milieu urbain.

Aujourd'hui encore, cette question est au cœur d'une réflexion nationale sur l'aménagement du territoire dans les espaces ruraux. En effet, les services ne représentent pas seulement un enjeu pour les populations rurales, mais aussi un levier pour le développement des territoires. Ils participent au maintien du tissu économique par la création d'emplois et d'activités, ils sont facteurs d'attractivité pour de nouveaux habitants. Leur mise en œuvre est souvent le moteur d'une cohésion sociale, en renforçant l'identité culturelle et l'appartenance des habitants à une communauté locale. La recherche de solutions pour maintenir un service implique l'utile mise en place de partenariats. Les enjeux se regroupent autour d'une même préoccupation : l'intégration des services dans un projet de développement territorial.

Dans le cadre du contrat de Pays 2008/2013, et en cohérence avec la stratégie spécifique du programme Leader 2008/2013, le Pays Périgord Vert réalise un schéma de développement des services à la population pour répondre au mieux à l'objectif global du projet de territoire : « Fixer les habitants et les activités – accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités », en explorant les thématiques prioritaires Santé – social & Enfance – jeunesse.

L'objectif de ce travail est d'établir un constat partagé par l'ensemble du Périgord Vert et de déterminer ses besoins les plus caractéristiques en matière de services à la population sur les thèmes prioritaires de l'accessibilité et de la qualité des services offerts pour l'enfance et la jeunesse ainsi que pour la santé et les services sociaux. Il s'agit donc d'un rapport d'étape.

La première partie du présent document rappellera les éléments synthétisés du contexte et du diagnostic global. La seconde s'attachera à poser le diagnostic des services. Quant à la troisième, elle concernera spécifiquement les deux thématiques prioritaires.

1^{ère} partie
Enquête services PPV 2007/2008

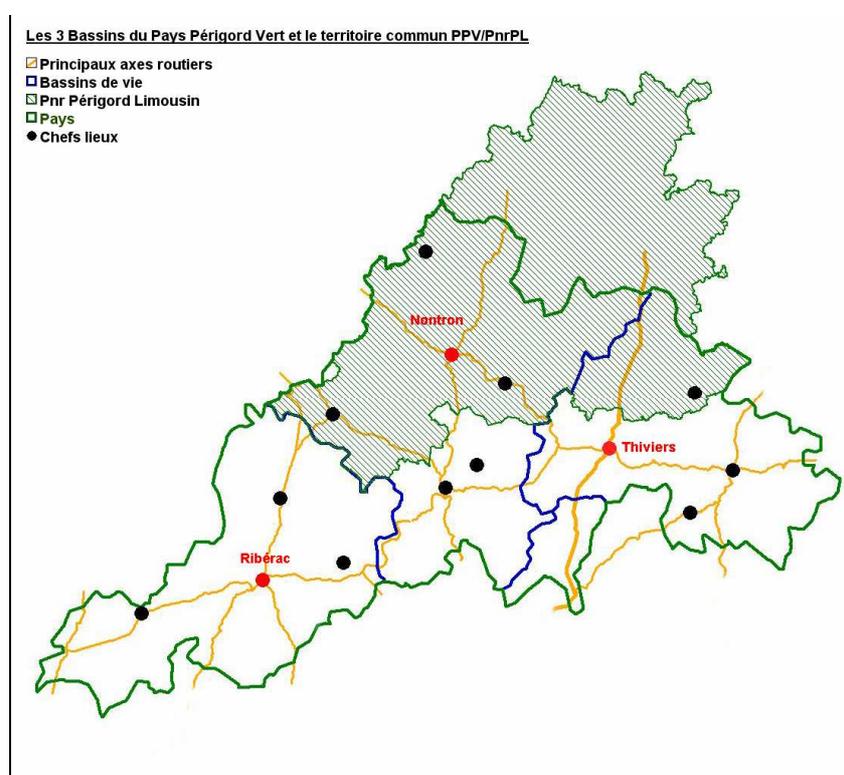
Les constats généraux et transversaux

I La présentation du territoire : UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE PRIVILEGIEE

Initié en 2001, le Pays « Périgord Vert » s'étend désormais sur 14 cantons du département de la Dordogne, il comprend également la communauté de communes des villages Truffiers des Portes de Périgueux (incluse dans le canton de Savignac les Eglises) , soient 158 communes pour une population totale de 82 000 habitants environ (estimation sur portrait de territoire INSEE juillet 2007).

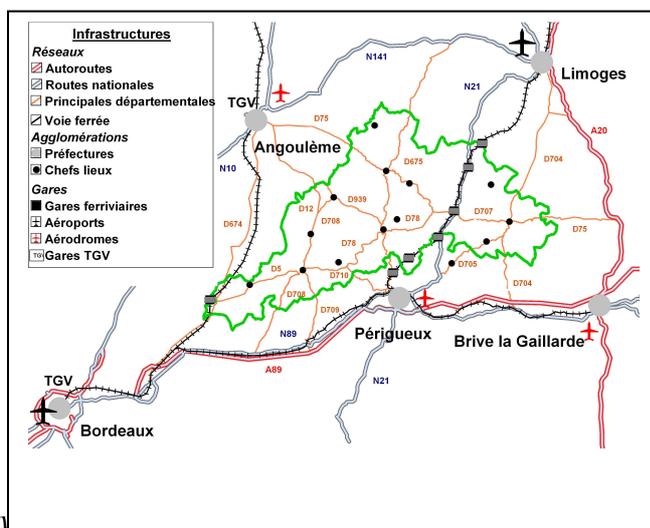
C'est le pays le plus vaste d'Aquitaine .

Compte tenu de son étendue, il s'organise autour des 3 bassins de vie du Nontronnais, du Ribéracois et du Thibérien. Il englobe ainsi 5 cantons du Parc Naturel Régional Périgord Limousin. Il est classé en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)



Cette situation géographique permet l'établissement des relations interdépartementales et bénéficie d'une desserte correcte, notamment dans le sens nord-sud.

Des difficultés sont observées pour les déplacements de proximité transversaux Est/Ouest.

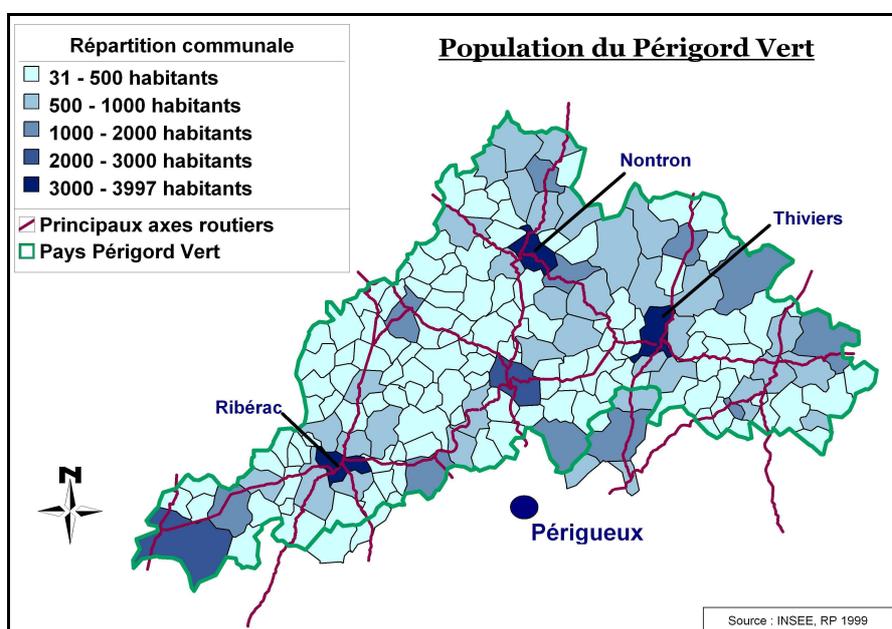


Des spécificités rurales

- Une population dispersée, qui se partage un vaste espace

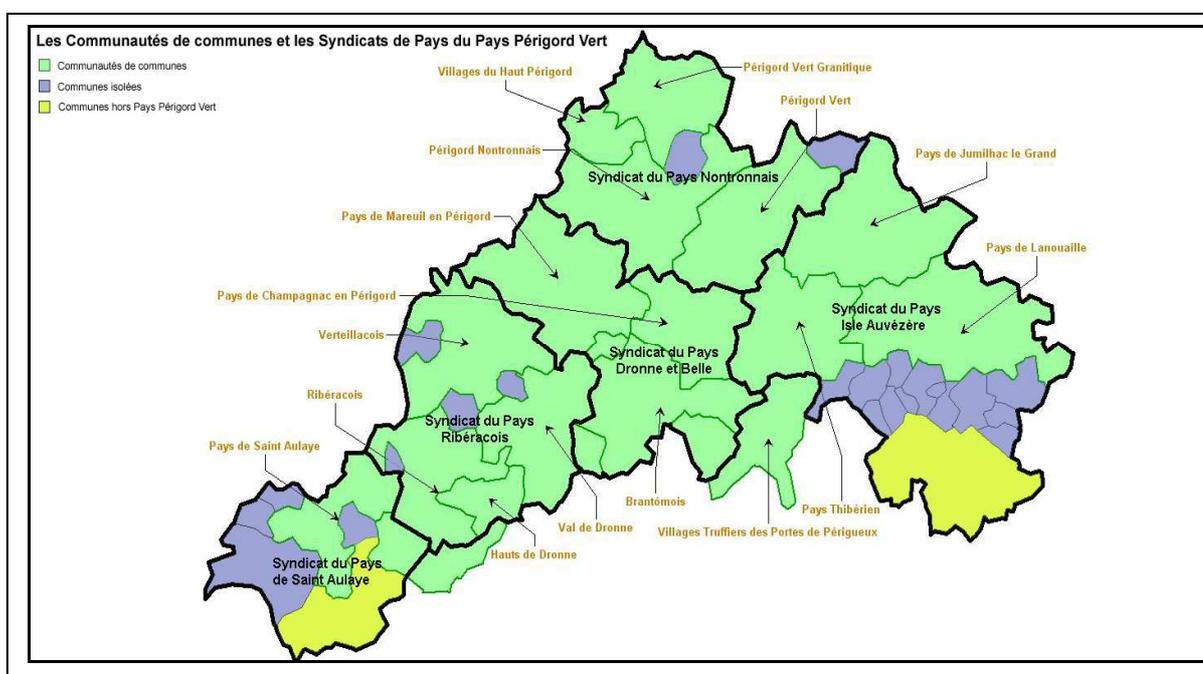
Les quelques 79 892 habitants recensés par l'INSEE en 1999, aujourd'hui estimés à plus de 82 000, se partagent 2 964 km² d'espace rural, conduisant à une densité de 27.4 habitants au km². Comparativement aux 42.9 h/km² sur l'ensemble du département de la Dordogne, le caractère encore très marqué de l'agriculture explique en partie la forte dispersion de l'habitat.

La population est inégalement répartie sur les 14 cantons. Nous pouvons constater un contraste entre les cantons les plus ruraux et les cantons à proximité des grands axes de circulation et dans la conurbation de Périgueux



- des communes nombreuses et de petite taille peu peuplées.
- Seulement 3 bourgs de plus de 3 000 habitants : Thiviers, Nontron et Ribérac

- Par le processus de regroupement des communes en intercommunalité, on compte aujourd'hui 16 communautés de communes et 5 syndicats de pays.



II Un diagnostic partagé : QUELQUES CHIFFRES CLES DU TERRITOIRE

Pour l'observateur extérieur, le Pays semble aujourd'hui hésiter entre fragilité et dynamisme, entre économie traditionnelle et projets innovants.

La Charte du Pays 2005 2015 définit une vision commune du développement durable et de l'avenir du territoire, des objectifs partagés. Elle exprime aussi un engagement, une volonté collective d'agir ensemble. Elaborée de 2003 à 2004, elle a rassemblé 300 contributeurs pour produire des orientations devant répondre à 4 enjeux : démographique, économique, environnemental et du lien social:

Le Pays bénéficie de la grande qualité de son espace naturel, d'un patrimoine culturel riche,, d'une main d'oeuvre de qualité, d'un désenclavement progressif, et aussi d'entreprises très compétitives sur des niches d'activités.

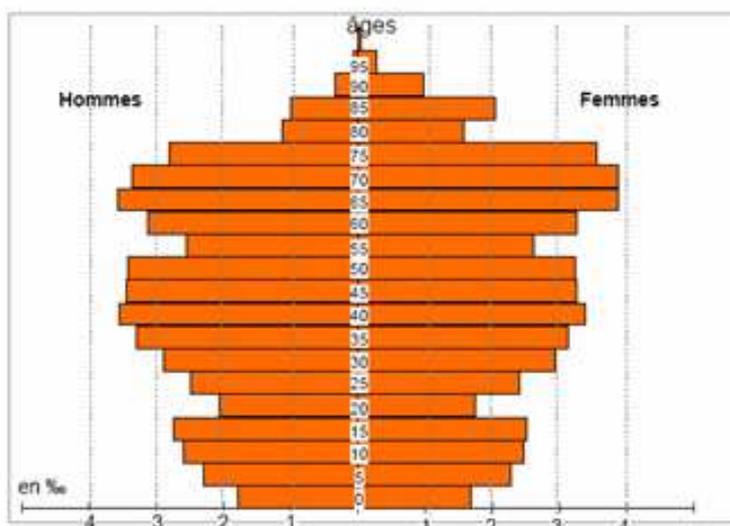
La Qualité de l'environnement et de la vie est le 1er facteur d'attractivité du territoire pour les nouveaux habitants, de plus en plus nombreux à élire le Périgord Vert comme lieu de vie, après l'avoir découvert en tant que touristes ou bien lors de déplacements professionnels. A noter une forte présence de populations étrangères – anglo saxonnes- jusqu'à 4.7 % sur le canton de Verteillac et l'arrivée de jeunes retraités. Cette tendance génère une diversité et une vitalité indispensables et salutaires pour l'avenir.

I.1 La démographie :

▪ Une population vieillissante et un exode des jeunes (1999)

35 % de plus de 60 ans (contre 27.12 % de moins de 30 ans, partie de la population qui diminue), moins de naissances....

Pyramide des âges en 1999



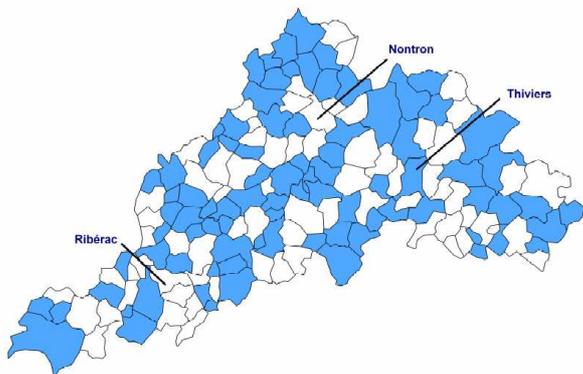
Source : INSEE

	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	+ 75 ans
P.P.V	18,4 %	46,7%	21,1%	13,8%
24	20,2%	49,3%	18,7%	11,8%
Aquitaine	22,2%	52,9%	15,4%	9,5%

D'après des projections réalisées par l'INSEE, la part des personnes âgées devrait continuer à augmenter et, entre 2000 et 2009, c'est le nombre de personnes de 75-84 ans qui devrait croître le plus rapidement.

▪ Mais ...une évolution démographique encourageante : zoom sur les nouveaux habitants

Mise à jour recensement de la population entre 2004 et 2006 sur 92 communes



Source : Insee juillet 2007

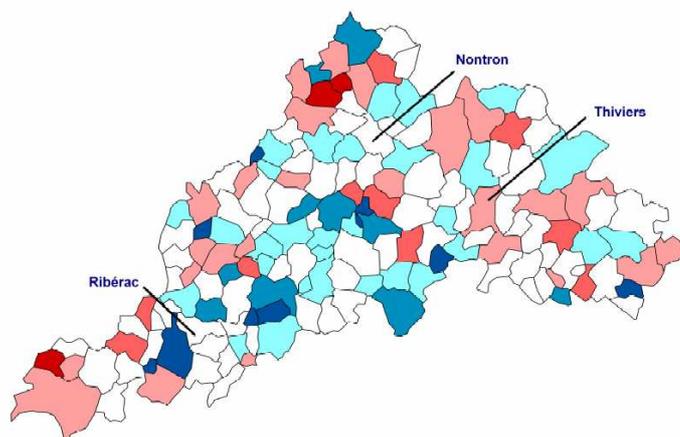
Représentativité géographique de l'échantillon :
 Les 92 communes mises à jour sont équitablement réparties sur le PPV.

Représentativité numérique de l'échantillon :
 57,8% des communes ont été mises à jour pour 58,02% de la population

Les chiffres dont nous disposons sont donc suffisamment représentatifs pour asseoir la réflexion sur l'ensemble du PPV.

Dynamique démographique depuis 1999 en %

Sachant que, entre 1999 et 2006, l'évolution annuelle moyenne de la démographie calculée par l'INSEE est de 0,37% (+ 4 686 nouveaux arrivants sur les 92 communes recensées). On peut estimer, par extrapolation, que la population totale du PPV en 2006 est d'environ 82 000 habitants. Soit un gain de plus de 2000 habitants.



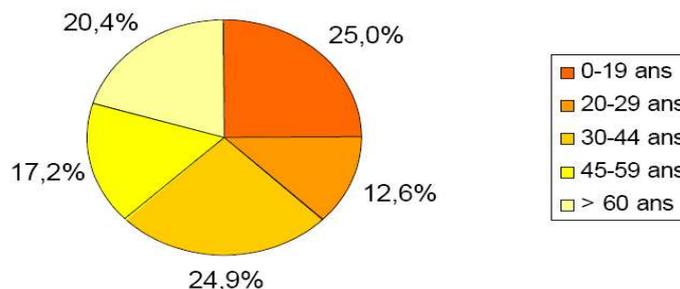
Source Insee juillet 2007

Rouge :
 0 à -1%
 -1% à 2%
 -2% et plus

Bleu :
 0 à 1%
 1% à 2%
 2% et plus

- Si l'on considère que l'ensemble des communes a connu une évolution démographique identique en moyenne, il y aurait 8 000 nouveaux arrivants en Périgord Vert entre 1999 et 2006. 8000 nouveaux arrivants qui représentent 10% de la population totale de 1999. 48,8 % de ces nouveaux arrivants sont des hommes, 51,2 % sont des femmes.
- Si en 7 ans, la population s'est renouvelée de 10%, on peut considérer qu'en une génération de 25 ans, la population du Périgord Vert serait renouvelée d'environ 33%. Un tiers de la population est renouvelée en une génération.

Tranche d'âge des nouveaux habitants (IFAID 2006)



Conclusion :

Entre 1999 et 2006 :

Le Périgord Vert doit son évolution démographique (+ 2000 habitants) à un solde migratoire fortement positif. Le territoire est donc attractif. En 2006, sans ces nouveaux arrivants (+ 8000), la population serait en diminution soit 74 000 habitants au lieu de 82 000 habitants

Le quart des nouveaux arrivants fait partie de la tranche d'âge de 0/19 ans. 37,5 % concerne la tranche d'âge des 20/44 ans, en âge de fonder une famille. Ces chiffres justifient largement la mise en œuvre d'une politique enfance et jeunesse.

Le cinquième des nouveaux arrivants a soixante ans et plus, cumulé aux 35 % de la population de plus de 60 ans du Pays, justifient la politique santé.

I.2 Un contexte économique fragile nécessitant un accompagnement

A La population active est modeste

▪ Un niveau de vie relativement faible (1999)

Le revenu net moyen imposable est inférieur à la moyenne départementale, 60 % de foyers fiscaux non imposés, plus d'ouvriers et moins de cadres, un taux de chômage de 11.8 %, une évolution négative du nombre d'emplois...

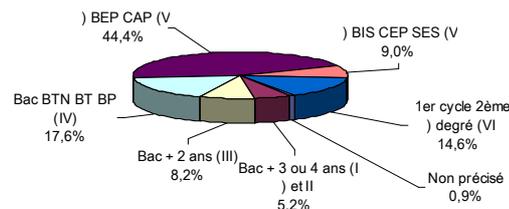
▪ Les demandeurs d'emploi (source CRESS Aquitaine)

2055 demandeurs d'emplois (cat. 1) au 30/06/05

(statistiques ANPE) dont :

- 720 depuis plus d'1 an
- 287 depuis plus de 2 ans

Répartition des demandeurs d'emploi du Pays Périgord Noir par niveau de formation



▪ Le niveau de qualification est faible (1999), inférieur à la moyenne départementale.

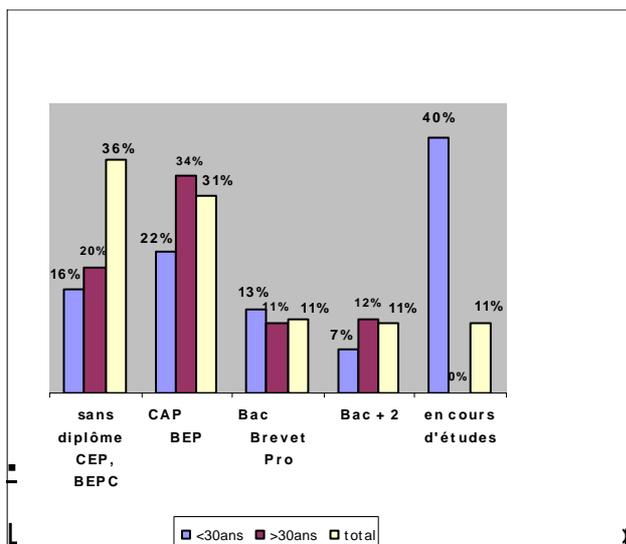


Tableau des niveaux de qualification des plus de

Globalement cela s'explique en partie par la moyenne d'âge plus élevée de la population qui génère une plus forte représentation de personnes sans diplôme ou avec seulement le certificat d'études

« qualifiantes » et visent l'accès à l'emploi local (direct ou en contrat en alternance pour obtenir une qualification) ou la poursuite de formation sur une qualification professionnelle, sauf dans le domaine agricole et de l'hôtellerie. En règle générale, ces formations nécessitent un déplacement sur Périgueux, Limoges, Bordeaux ou une autre agglomération.

L'accès à la formation des jeunes déscolarisés est favorisé par la présence de deux missions locales et de leurs antennes délocalisées sur le Pays.

Près de la moitié des jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation en 2001.

En 2003, 251 actions de formation ont été réalisées pour les jeunes suivis par les Missions Locales, dont 28% en formations + 2 qualifiantes (70 entrées en formation).

Des services pour l'emploi à l'échelle des 3 bassins de vie

Le territoire est organisé autour de 3 Espaces Economie Emploi et de 3 Missions Locales, centrés sur les 3 Pôles. Ces structures sont chargées de conduire de l'observatoire de l'économie, d'assurer le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emplois et d'accompagner les jeunes en situation de précarité sociale.

Une Maison de l'Emploi a été créée courant 2007.

Les travaux en cours de la commission Formation-Emploi Nord Est Dordogne établissent le constat suivant :

Sur l'enjeu de l'adaptation des compétences favorisant la mobilité professionnelle et compte-tenu des flux, les mesures emploi et information individuelles et ponctuelles sont les plus adaptées au territoire (EMT, AFPE, Recrutement par simulation, chèque-formation, etc,.....)

Sur l'enjeu de l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et plus particulièrement les jeunes, il convient de maintenir au niveau actuel les actions collectives.

Les enseignements et formations scolaires et professionnels

D'une manière générale, le niveau en équipements scolaires est suffisant sur l'ensemble de la zone pour l'accueil des enfants. Certaines zones n'ont cependant pas d'école du premier degré.

Si le territoire est couvert dans sa grande majorité par de nombreux regroupements pédagogiques intercommunaux, l'influence de la démographie fait peser, parfois avec retard, un risque quant au nombre de postes ouverts.

On note une augmentation quasi générale de la fréquentation des collèges.

Trois lycées sont présent sur le Périgord Vert : Ribérac, Nontron et Excideuil. Ils offrent des formations professionnalisantes :

Ribérac : sections maintenance automatismes, bac pro Productique /mécanique, tertiaire...

Nontron : sections secrétariat, comptabilité et vente action marchande

Thiviers : spécialisations bois jusqu'au brevet de maîtrise ébéniste, électrotechnique, maintenance automatisée, électronique

Coulaures : limite du Pays, spécialisé dans les formations Bâtiment (gros et 2nd œuvre)

Il faut noter les tendances à choisir les Lycées de Périgueux ou St-Yrieix-la-Perche pour les populations situées sur les zones d'attraction de ces villes. Et mentionner un besoin de promotion pour les filières professionnelles.

Il existe par ailleurs deux Maisons Familiales Rurales qui dispensent un enseignement diversifié et jouent un rôle important qu'il convient de renforcer par une implication croissante dans les projets de développement local.

Thiviers : Services aux personnes, activité hippiques, machinisme et production agricoles

Vainxains : Services aux personnes, production agricole, Hôtellerie et restauration

CONCLUSION :

Il conviendra d'accompagner le développement des structures existantes, de soutenir leur promotion et de veiller aux meilleures articulations en faveur de l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins locaux de main d'œuvre.

B L' économie caractérisée par la polyactivité

Le Périgord Vert est à dominante agricole jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Les caractéristiques géographiques et physiques du territoire ont cependant dessiné un paysage industriel dès la fin du 19^{ème}, autour de l'énergie hydraulique, l'activité industrielle complétant alors souvent le travail agricole.

Cette économie traditionnelle a bénéficié à de nombreux savoir-faire, qu'il convient aujourd'hui de préserver et de valoriser. Economie hier, Mémoire aujourd'hui, Levier de développement demain au sein de pôles, de mises en réseaux.

Aujourd'hui encore, le monde agricole reste prépondérant en terme de nombre d'établissements et d'emplois, bien que le déclin amorcé se poursuive, en parallèle de celui de l'industrie (crise de la chaussure notamment) et que le secteur des services se développe.

Cette polyactivité constitue à la fois un handicap pour communiquer et une adaptabilité utile en cas de chocs économiques.

En Aquitaine, c'est en Dordogne et en Périgord Vert que la densité des entreprises artisanales semble être la plus élevée. Le tissu économique est essentiellement composé de TPE et de PME.

Les entreprises artisanales agricoles industrielles du bâtiment et des Travaux Publics sont plus fortement représentées dans le Pays Périgord vert que dans le reste du département et les activités liées au logement (développement des résidences secondaires) créent une dynamique sur le territoire

Toute activité confondue, on compte en Périgord Vert (2004):

3 919 établissements actifs, dont 3 685 de moins de 10 salariés, 30 de 50 salariés ou plus pour une évolution de 3.4 de 1995 à 2004 (contre 7.2 pour le département).

Par contre, le taux de création-reprise d'entreprises est supérieur sur le territoire : 508 créations en 2004, soit 13 % contre 9.2 % en Dordogne

Remarque : le solde d'entreprises artisanales et commerciales était jusqu'alors négatif. La tendance s'est infléchie à compter de 2002. En 2003 le solde créations-disparitions n'est que de -4.

Les chiffres de la création-reprise sont importants car le secteur du commerce et de l'artisanat attire et permet souvent à des demandeurs d'emplois de créer leur propre emploi.

B L' offre touristique est en phase d'adaptation et d'amélioration

Une promotion territoriale tripolaire : Une structuration touristique complexe

Le Périgord Vert est couvert par plusieurs organismes à compétence ou vocation touristiques :

3 Pays d'Accueil Touristiques (PAT) : le Pnr Périgord-Limousin, Isle-Auvézère et Val de Dronne

les communautés de communes du Périgord Vert (ont toutes dans leur statut une compétence touristique mais ne la mettent pas toutes en œuvre de la même façon)

- 11 offices de Tourisme
- 8 syndicats d'Initiative et 1 point d'information départemental

Quant à la promotion, le projet d'un guide touristique à l'échelle du Périgord Vert a été abordé mais pas encore réalisé.

En 2006, le Pays Périgord Vert a créé une commission tourisme afin de permettre une réflexion partagée sur le développement touristique du territoire, en favoriser la lisibilité. Il est ressorti la nécessité de travailler à l'organisation et à la structuration touristique en répartissant plus clairement les rôles et les missions de chacun. Il s'agira d'un des grands chantiers des 3 années à venir dans le cadre d'une convention signée avec la Région et le Département de la Dordogne.

HEBERGEMENT TOURISTIQUE : UNE CAPACITE D'HEBERGEMENT EN PROGRESSION ET UNE AMELIORATION DE LA QUALITE

Lits marchands : 12,6% contre 59,9% pour le Périgord Noir (2002 : 11,5% contre 54% en Périgord Noir). Au jour de cette mise à jour, les chiffres des hébergements non classés n'ont pu nous être communiqué. On note cependant une progression du nombre de lits marchands classés et labellisés de +15% par rapport à la même catégorie d'hébergement en 2002.

Lits non-marchands : +6% d'augmentation par rapport à 2002 (2002 : 38445 lits non marchands / 2007 : 40 861 lits non marchands)

Les campings proposent toujours la majorité des lits marchands (54% en 2007/59 % en 2002) bien que le nombre d'établissements est sensiblement diminué (33 en 2007 /40 en 2002).

LES DEMARCHES QUALITE ET DEVELOPPEMENT DE SERVICES DES CAMPINGS SE POURSUIVENT

Le nombre de campings classés 3 et 4 étoiles diminue (9 établissements en 2007/11 en 2002), mais les services proposés s'adaptent aux nouvelles exigences de la clientèle. Sur 33

campings référencés dans la brochure 2007 du CDT, 60% sont équipés de mobil-homes et/ou de chalets et 48% proposent un emplacement pour les campings-cars. Les campings du Périgord Vert représentent désormais 16% de l'offre périgourdine en hôtellerie de plein-air. Leur localisation géographique est assez homogène .

▪ LE CLASSEMENT DES MEUBLES SAISONNIERS EST EN NETTE AUGMENTATION

Le nombre de meublés saisonniers classés a augmenté de +120% par rapport à l'état des lieux de 2002 (374 en 2007 / 169 en 2002). Cela s'explique par un renforcement de l'animation et de l'incitation de plus en plus fortes des hébergeurs au classement préfectoral par les Offices de Tourisme.

On note une augmentation du nombre de labellisés . Les meublés labellisés Clévacances et Gîtes de France principalement, représentent 24% de l'offre classée du Périgord Vert. Le nombre de meublés saisonniers classés varie de 12 à 47 par canton. Ils sont bien présents sur les cantons de Ribérac, Montagnier, Lanouaille, Nontron, Thiviers et Brantôme.

▪ DE MOINS EN MOINS DE CHAMBRES D'HOTES LABELLISEES

Comme pour les meublés, les données mises à jour ne concernent que les chambres d'hôtes labellisées, ne sont pas prises en compte les non-labellisées pourtant en perpétuelle évolution dûe au succès grandissant auprès des clientèles de ce type d'hébergement. .

La nouvelle réglementation en vigueur depuis le mois d'août 2007 et rendant obligatoire la déclaration des chambres d'hôtes en mairie va permettre d'avoir un état des lieux plus précis de l'offre existante.

Pour les labellisées, il y a de 2 à 13 chambres d'hôtes par canton.

Leur répartition au sein du Périgord Vert :

- absentes des cantons de Jumilhac, Montagnier et St Aulaye (ce qui ne signifie pas que ces cantons sont totalement dépourvus d'offre, cela signifie seulement que parmi leur offre « chambres d'hôtes », aucune n'est labellisée)
- fortement présentes sur les cantons de Champagnac de Belair et Nontron.

▪ BAISSE DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS HOTELIERS CLASSES

En 2002, le Périgord Vert comptait 51 établissements dont 39 classés (tourisme ou étoiles), en 2007, nous ne dénombrons plus que 34 hôtels classés (pas de données actualisées pour les non classés). L'offre reste cependant une offre de qualité puisque 70% des établissements sont classés de 2 à 4 étoiles.

On note toujours une répartition inégale des hôtels sur le Périgord Vert avec près de 26% de l'offre sur le canton de Brantôme et une absence totale d'hôtels sur les cantons de Montagnier et Bussière-Badil.

Des concepts en cours de mise en œuvre tel que les Auberges de pays devraient permettre au territoire de diversifier et développer son offre hôtelière.

▪ LE NOMBRE DE LITS EN HEBERGEMENTS DE GROUPE AUGMENTE

En 5 ans, le nombre de lits en hébergement de groupes a augmenté de 88% avec l'ouverture sur les cantons de Nontron, Excideuil et Bussière-Badil de structures d'accueil de groupes représentant près de 1117 lits sur un total de 2100 pour l'ensemble du Périgord Vert.

Cependant, le nombre d'établissements n'a augmenté que de 20% et ne s'est pas réparti sur

l'ensemble du territoire. Le centre ouest du pays n'est toujours pas pourvu de structures d'accueil de groupes.

▪ LA RESTAURATION

Pas de réelle évolution par rapport au diagnostic de la 1° charte, si ce n'est le nombre de restaurants impliqués dans l'assiette de Pays. En 2007, on compte 19 restaurants participants en Isle-Auvézère, Val de Dronne et au sein du Pnr Périgord Limousin. En ce qui concerne le projet de création d'un club hôtelier Périgord Vert, ce dernier n'a à ce jour toujours pas abouti.

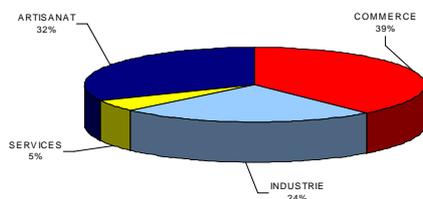
D L'artisanat et le Commerce : ANIMATEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

En 2003, 1000 employeurs, essentiellement artisans représentant 12 % de l'emploi total avec environ 3 000 emplois.

Dans le secteur de l'artisanat et du commerce, le bâtiment, l'alimentaire et la restauration dominant. Le bâtiment représente + 44% de l'ensemble de l'artisanat (rénovation bâti ancien).

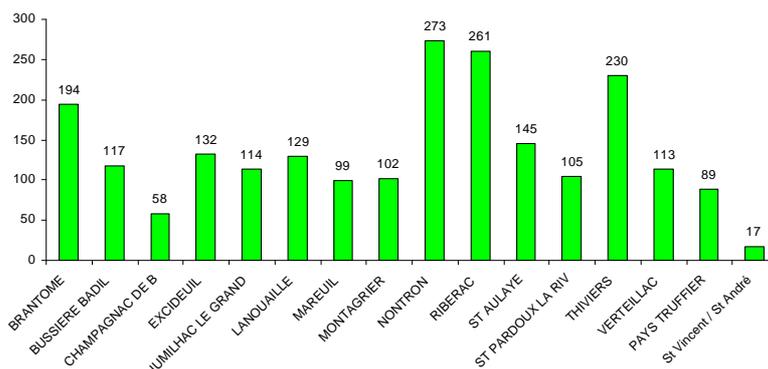
Le tissu des entreprises est constitué à 60 % de petites structures où le chef d'entreprise travaille seul.

Avec 2882 entreprises générant près de 600 emplois dans l'artisanat et 1720 dans le commerce, les deux secteurs commerce et artisanat représentent 57 % des entreprises en Périgord Vert, soit plus de la moitié de l'ensemble des entreprises sur le territoire.



L'artisanat et le commerce contribuent, en complémentarité avec les autres secteurs d'activité, au maintien de l'activité économique

▪ Répartition des entreprises par canton : Nontron et Ribérac réunissent ¼ des entreprises commerciales et artisanales du Pays du Périgord Vert. Voir graphique qui suit.



▪ Généralement, la moitié des chefs d'entreprise ont plus de 51 ans. Cela représente une menace pour le maintien des activités, les capacités d'adaptation et d'innovation. Cela doit aussi être considéré comme une opportunité pour renforcer les actions en faveur de la

CANTONS	25 ans et moins	26 à 40 ans	41 à 50 ans	51 ans et plus	TOTAL
BRANTOME	0	66	83	45	194
BUSSIÈRE BADIL	1	25	61	30	117
CHAMPAGNAC DE B	0	19	25	14	58
EXCIDEUIL	0	35	70	27	132
JUMILHAC LE GRAND	2	21	55	37	115
LANOUAILLE	1	26	72	30	129
MAREUIL	4	24	47	24	99
MONTAGRIER	1	23	52	26	102
NONTRON	4	53	158	58	273
RIBERAC	5	66	111	79	261
ST AULAYE	2	33	71	39	145
ST PARDOUX LA RIV	1	23	52	29	105
THIVIERS	2	49	110	69	230
VERTEILLAC	0	33	54	27	114
PAYS TRUFFIER	2	27	36	24	89
St Vincent / St André	1	5	5	4	15
TOTAL	26	528	1062	562	2178
%	1	24	49	26	100

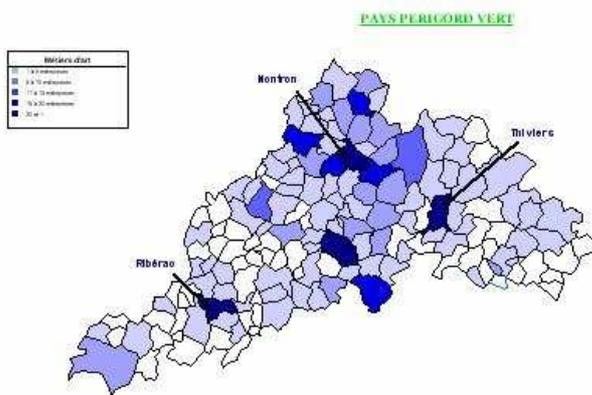
transmission reprise d'entreprises.
source CM24 étude ORAC 2004

▪ Des structures familiales : 65% des entreprises n'emploient pas de salariés.

▪ **Parmi les entreprises artisanales, les Métiers d'Art occupent une place particulière** : grâce à des activités à forte valeur ajoutée appuyées sur un savoir faire souvent ancien et toujours « pointu ». A ce titre, elles constituent une vitrine pour l'artisanat tout entier. Cependant, ces métiers, ces savoir faire et ces entreprises restent méconnus en terme économique.

Les métiers d'Art en France ne représentent que 1 à 2 % des entreprises de l'artisanat, mais ce sont plus de 20 000 entreprises, 250 métiers différents, 30 000 actifs (dont les $\frac{3}{4}$ sont des hommes), 3 M€ de chiffre d'affaire (essentiellement valeur ajoutée, c'est la main d'œuvre qui est le plus important).

Constitué majoritairement d'entreprises de petite taille (en moyenne 4 salariés), seulement 3 % d'entreprises comptent plus de 10 salariés.



En Périgord Vert, (chiffres de juin 2007, actualisation en cours) :

- 58 métiers différents sur les 253 de la nomenclature,
- les entreprises de plus de 10 salariés représentent 358 emplois,
- 119 professionnels ayant des petits ateliers sont recensés à ce jour (ils sont plus nombreux – 549 dans le nord de la Dordogne)

soit à ce jour 477 emplois recensés

La Dordogne représente une synthèse de l'existant sur le Grand Sud Ouest. Les savoir-faire ne sont pas universels. Or la logique des gisements naturels confère une grande diversité de matériaux et de techniques sur le territoire du Pays.

▪ Poids des 14 secteurs ciblés (2001->2005) secteur Nord Dordogne (PPV+ St Astier)/...d'après le rapport PAMID 2006

En nombre d'emplois : Vient en 1^{er} le secteur santé-social, en 2^{ème} l'agriculture
Le secteur des commerces et des services est en hausse
On note une baisse pour les secteurs du bois, du cuir, du textile, des transports et communications

Position des secteurs En 2005 et en 2001	Nombre d'emplois en 2005	Evolution du nombre d'emplois entre 2001 et 2005	
1 - Santé En 2001 ; 2 ^{ème} rang	5265 emplois pour 690 employeurs	Plus 320 emplois depuis 2001	↗
2 - Agriculture En 2001: 1 ^{er} rang	5035 emplois pour 4501 employeurs	moins 239 emplois depuis 2001	↘
3 - Commerce	4257 emplois pour 1549 employeurs	plus 241 emplois depuis 2001	↗
4 - Construction	3968 emplois pour 1411 employeurs	plus 338 emplois depuis 2001	↗
5 - Autres industries	3239 emplois pour 401 employeurs	plus 176 emplois depuis 2001	↗
6 - Industries agroalimentaires	1925 emplois pour 261 employeurs	plus 13 emplois depuis 2001	→
7 - Services aux entreprises En 2001: 8 ^{ème} rang	1670 emplois pour 903 employeurs	plus 102 emplois depuis 2001	↗

En nombre d'établissements :

1^{er} : Agriculture (malgré baisse du nombre d'exploitations
2^{ème} : le commerce, 3^{ème} : la construction, 4^{ème} : services collectifs , aux entreprises, de santé,
L'hôtellerie restauration est en 7^{ème} place

Position des secteurs en 2005	Nombre d'employeurs en 2005	Evolution du nombre d'employeurs	
1 - Agriculture	4501 employeurs pour 5005 emplois	moins 357 employeurs depuis 2001	↘
2 - Commerce	1549 employeurs pour 4257 emplois	plus 70 employeurs depuis 2001	↗
3 - Construction	1411 employeurs pour 3968 emplois	plus 104 employeurs depuis 2001	↗
4 - Services collectifs et personnels	1026 employeurs pour 1659 emplois	plus 155 employeurs depuis 2001	↗
5 - Services aux entreprises	903 employeurs pour 1670 emplois	plus 171 employeurs depuis 2001	↗
6 - Santé	690 employeurs pour 5265 emplois	plus 42 employeurs depuis 2001	↗
7 - Hôtels et restaurants	623 employeurs pour 1273 emplois	plus 33 employeurs depuis 2001	↗

▪ L'accès au haut débit pour les entreprises :

Une zone d'Activité Economique, celle de Lègue à Piégut-Pluviers se trouve en zone blanche. Des installations WIFI ont été nécessaires pour les entrepreneurs.

Le conseil général et le Conseil Régional propose un dispositif d'accompagnement technique et financier aux entreprises nécessiteuses.

Les entreprises s'approprient l'outil TIC : (source AEC enquête 2006-2007 sur un échantillon de 200 établissements)

- 70% des entreprises déclarent être équipées d'au moins un ordinateur
- 64% des PME sont connectées à Internet, dont 57% au Haut Débit
- 26% des entreprises ont une connexion sans fil de type WIFI
- 21% des PME disposent d'un site WEB
- 35% en 2007 contre 4% en 2006 des Pme disposent d'un matériel de téléphonie par Internet
- Moins de 20% des PME possèdent une flotte de téléphones mobiles (contre 35% en Aquitaine)
- 36% des entreprises connectées utilisent Internet comme outil de commerce électronique
- 36% des entreprises connectées utilisent régulièrement le courrier électronique

En Périgord Vert, les zones actuellement couvertes par la Télévision Numérique Terrestre sont celles de Thiviers (zone urbaine centre bourg et le long de l'axe RN21 et de façon plus

diffuse, les points hauts des cantons de St Pardoux la Rivière, Brantôme et Excideuil-Lanouaille

.....D'où une vocation économique fragile nécessitant un accompagnement pour poursuivre les efforts d'adaptation et d'innovation

Les Leviers et les lignes forces:

Par rapport à la problématique du vieillissement de la population, de l'exode des jeunes, de ce fait la problématique de la transmission reprise d'entreprises, => il convient d'accompagner l'existant et de susciter l'installation

Récapitulatif des enjeux pour dynamiser l'économie

Préserver valoriser le patrimoine naturel et culturel (enjeu des ressources locales, savoir faire et produits du terroir, stratégie tourisme....)

Soutenir la Poly activité (Actions collectives)

Construire une Signature Périgord Vert

Accompagner les PME/PMI (développement transmission, création d'entreprises)

Structurer l'accueil économique (ZAE, Politique d'Accueil)

Zoomer sur des filières ciblées en matière d'innovation

Renforcer l'ancrage local

Adapter des dispositifs de formation

Mettre en cohérence l'offre de formation et le besoin en main d'œuvre

Bilan ORAC 2004-2006 : LES POINTS – CLES DECEMBRE 2007-CM24

Un impact globalement positif

Elaboré en décembre 2007 par la CM24, ne prend donc pas en compte l'ensemble des données nécessaires au bilan, notamment sur les effet de la formation, de la création d'emplois et de la trésorerie, les investissements n'étant pas par ailleurs totalement terminés. Pertinence de l'opération pour les TPE dans leur projet de développement, pour maintenir et revitaliser l'activité commerciale et artisanale, accompagner la mise aux normes et la modernisation de l'outil de travail

Répartition homogène des dossiers

Sur 68 dossiers : 21 en Isle Auvézère (31%)
 24 en Nontronnais (35%)
 23 en Ribéracois (34%)

Les secteurs d'activité :

Alimentation : 18 dossiers (24%)

Bâtiment : 19 (31%)

Services : 23 (31%)

Sur les 3 bassins de vie :

- + de bâtiment en Nontronnais et ribéracois
- + de d'alimentation en Nontronnais et Isle Auvézère

Clôture des dossiers :

72% de dossiers sont terminés
22 % sont en cours de finalisation
6 % ont été abandonnés , soit 4 dossiers, dont 1 / nontronnais, 1 /l'Isle Auvézère et 2 / Ribéracois.

Consommation des crédits :

Alimentation : 102 945 €, soit 25.7%
Bâtiment : 125 090 €, soit 31.3%
Services : 124.061 €, soit 31%

Par bassin de vie :

En Isle Auvézère : services, commerces et alimentation
En Nontronnais : la production devance l'alimentation et le bâtiment
En Ribéracois : commerces et services arrivent loin devant le bâtiment
L'ORAC a entraîné un effet de levier supérieur sur le bassin du Ribéracois de 4% par rapport à l'Isle Auvézère et de 5% par rapport au Nontronnais.

La moyenne de subvention a plus élevée par activité et par bassin concerne le bâtiment

Impacts sur les entreprises locales :

Estimation positive sur la trésorerie
Conditions de travail largement améliorées
Valorisation des outils de production et amélioration de l'hygiène et de la sécurité
30 emplois créés (5 en Isle Auvézère, 15 en Nontronnais, 10 en Ribéracois)

¾ des entreprises ont suivi des formations, choix sur domaine technique pour améliorer la performance de l'outil de production et pour accompagner le programme d'investissement de l'entreprise (32%)

Informatique : 18%, Gestion : 15.5%, hygiène et sécurité : 14.1%
La formation a été considérée comme un outil de développement.

Axes d'amélioration :

Contraintes administratives du montage du dossier
Actions collectives / sensibilisation transmission et utilisation TIC

En Prolongement des 3 ORAC, le Pays Périgord Vert a élaboré une candidature pour la mise en œuvre d'une Opération collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce, déclinée sur les 3 bassins de vie.



L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) a pour objet de soutenir la rénovation des outils de production des petites et moyennes entreprises artisanales et commerciales du Pays Périgord Vert, et de conforter ainsi le dynamisme de son tissu économique. L'OCM sera mise en place en 3 tranches opérationnelles de 12 mois sous la maîtrise d'ouvrage de l'association Pays Périgord Vert.

L'OCM s'articule autour de 3 actions selon 6 points :

Action 1 : Animation, coordination, bilans et évaluation de l'opération

1.1 Le suivi – animation de l'OCM qui comprend les actions de coordination d'information, de communication et d'animation.

1.2 Le Bilan – Evaluation : un bilan qualitatif et quantitatif devra être fourni par le prestataire au Comité de Pilotage après chaque tranche opérationnelle ainsi qu'une évaluation finale.

Action 2 : Bilan-Conseil, Accompagnement des dossiers d'investissement

2.1 La réalisation de Bilans Conseils individualisés auprès des entreprises souhaitant bénéficier d'une aide à l'investissement. Cette expertise devra aborder l'ensemble des problématiques auxquelles est confrontée l'entreprise et consacrer une part importante à la prospective et à l'innovation au sein de l'entreprise en lien avec son projet d'investissement.

Ces documents seront présentés dans leur intégralité aux Comités Techniques pour avis, puis au Comité de Pilotage qui décidera en dernier ressort de l'opportunité de poursuivre la démarche par une demande de subvention.

2.2 L'accompagnement : le prestataire réalisera le suivi des dossiers d'investissements en partenariat avec le maître d'ouvrage ou ses délégataires, il veillera au bon déroulement de la procédure d'attribution des aides à destination des entreprises.

Action 3 : Programme lié au Technique d'Information et de Communication (T.I.C)

3.1 Promotion des zones activités Economiques : Valoriser, promouvoir les zones d'activités économiques du Pays Périgord Vert grâce au site portail du Pays Périgord Vert, ouvrir vers l'extérieur du territoire le potentiel disponible en terme d'accueil des entreprises.

3.2 Transmission reprise des entreprises artisanales et commerciales : Les chefs d'entreprises ayant atteint l'âge de 55 ans représentent près de 40%. Il convient de pouvoir aider les entreprises susceptibles d'être cédées dans leur démarche en partenariat

avec les chambres consulaires, par le site portail de services du Pays Périgord Vert, être ainsi un facilitateur de mise en relation.

I.3 l'environnement : pour une prise en compte transversale dans les différents d'activité

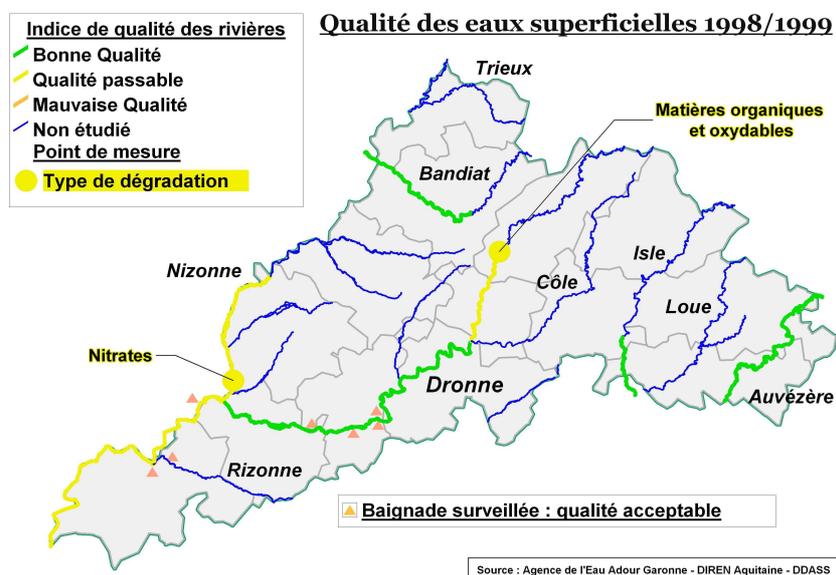
Les rivières : Or bleu convoité du Périgord Vert

Les rivières sont le point de rencontre de nombreux intérêts : écologiques, piscicoles, touristiques, paysagers, agricoles, industriels et d'usage public. Ces enjeux dépendent et/ou agissent directement sur ces rivières.

► Des actions d'amélioration de la qualité des rivières à poursuivre

Des améliorations ont été apportées quant aux rejets d'origine agricoles et au traitement des eaux usées (65 stations d'épuration ont été réalisées depuis 1970 et dernièrement 125 schémas d'assainissement ont été financés sur les 165 communes du Pays, et concernent pratiquement l'ensemble des communes de plus de 500 habitants). Mais, par endroits elles ne sont pas suffisantes. Aujourd'hui, seuls les principaux cours d'eau bénéficient d'un suivi de la part de l'administration au travers d'un Système d'Evaluation de la Qualité des eaux : le SEQ eau.

L'axe III du programme Leader Périgord Vert 2008/2013 est dédié à la question de la qualité de l'eau. Axe commun GAL Châtaigneraie Limousine , GAL Périgord Vert, animé par le Parc naturel régional Périgord Limousin.



La Dronne médiane, en raison des rejets non traités de la tannerie de Saint Pardoux est de qualité passable.

La Nizonne et la Dronne aval sont de qualité passable en raison de l'excès de nitrates d'origine agricole.

L'Isle, le Bandiat, l'Auvézère sont classés en bonne qualité, mais subissent tout de même des problèmes de minéralisation, naturelle ou associée à une activité industrielle.

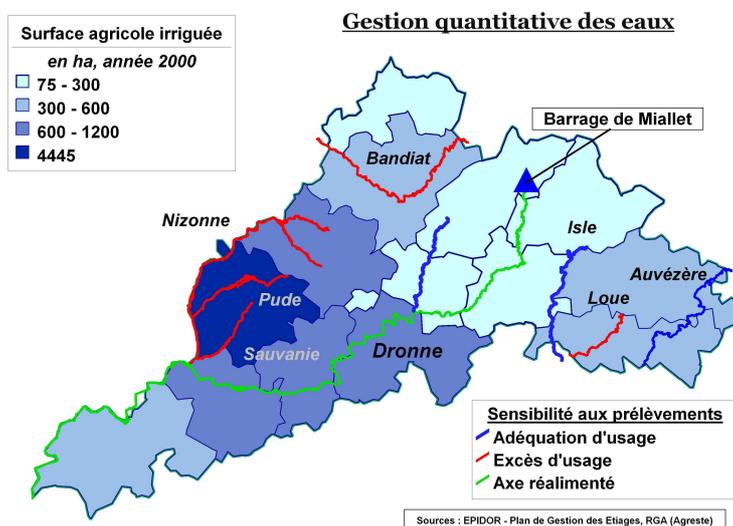
Le **Trieux** connaît, lui, des problèmes de pollution générés par l'activité agro-alimentaire. Enfin, l'ensemble des rivières de première catégorie piscicole notamment dans la partie cristalline, souffrent de la présence des nombreux étangs qui concourent à la dégradation de leur qualité par le réchauffement des eaux, l'apport de nutriments, la réduction des débits d'étiage, le colmatage des fonds, la perturbation des populations piscicoles (et plus généralement la prolifération d'espèces végétales et animales indésirables).

L'ensemble des baignades surveillées sur la Dronne sont jugées de qualité acceptable pour les loisirs et les sports nautiques et doivent faire l'objet d'une surveillance accrue.

Des efforts importants devront être réalisés pour restaurer les milieux aquatiques dans la décennie à venir.

► Une meilleure gestion des prélèvements d'eau en cours de définition

L'**Isle**, la **Dronne** et le **Bandiat** sont classés en rivières déficitaires par le **Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**. Elles sont concernées par des prélèvements de surface excessifs au regard de la capacité naturelle des rivières et de leurs affluents.



La quantité de la ressource est un enjeu prioritaire. Afin de coordonner la politique en la matière, un Plan de Gestion des Etiages a été étudié sur le bassin Isle Dronne et est en cours sur le bassin de la Charente (Bandiat et Trieux). Ce sont des outils de gestion et de planification des consommations en eau. La majorité des prélèvements sur ces rivières est réalisée par l'agriculture et en période estivale, **les surfaces irriguées du Pays ont été multipliées par 6,8 entre 1979 et 2000.**

Le bassin Isle-Dronne possède un barrage de réalimentation à Miallet (1994), qui protège la Dronne des étiages. En revanche, **le Verteillacois, avec la Nizonne, la Pude et la Sauvanie, qui concentre 42% de l'irrigation agricole du Pays, n'en bénéficie pas.**

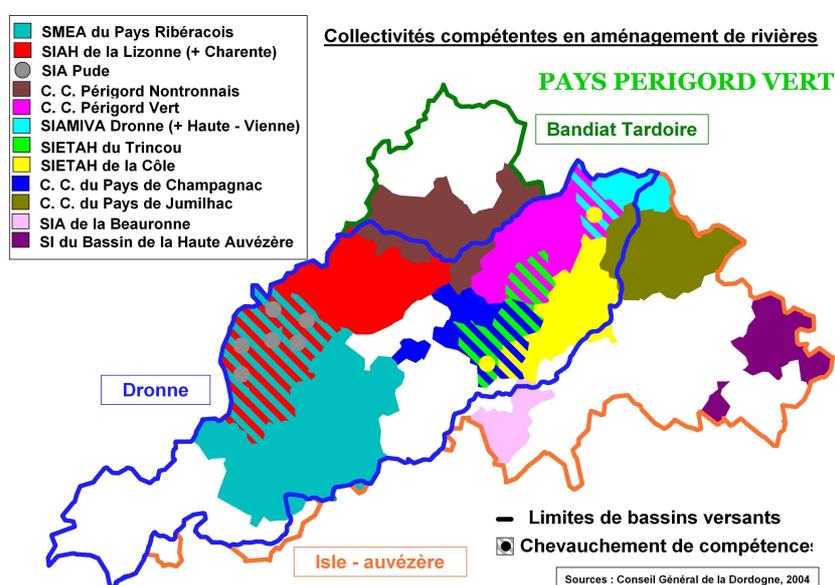
Les efforts de gestion de la ressource en eau, déjà entrepris par la profession agricole avec l'instauration de « tours d'eau », doivent se poursuivre dans le cadre des Plans de Gestion des Etiages, avec notamment la mise en place sur les affluents de la Dronne et sur le bassin du Bandiat de réserves collinaires dites de substitution, déconnectées du milieu naturel.

► Vers des démarches cohérentes et concertées de restauration, gestion et mise en valeur.

L'ensemble des cours d'eau du Pays appartenant au domaine privé, le défaut d'entretien de la part des propriétaires nécessite la prise en charge de celui-ci par les collectivités du Pays même si les associations de pêche et certains propriétaires et/ou agriculteurs participent activement à l'entretien de certains tronçons.

La restauration et l'entretien des cours d'eau ne s'opèrent que partiellement, avec un manque de cohérence :

- Le bassin de l'Isle, possède 3 structures, présentes sur la Beauronne et partiellement sur l'Auvézère et l'Isle (une seule possède un technicien).
- Le bassin de la Dronne compte huit structures intercommunales entre l'amont et l'aval. Seulement une est dotée d'une équipe : le syndicat du Pays Ribéracois. (contre deux jusqu'à récemment).
- Le bassin du Bandiat possède une structure avec une technicienne rivière.

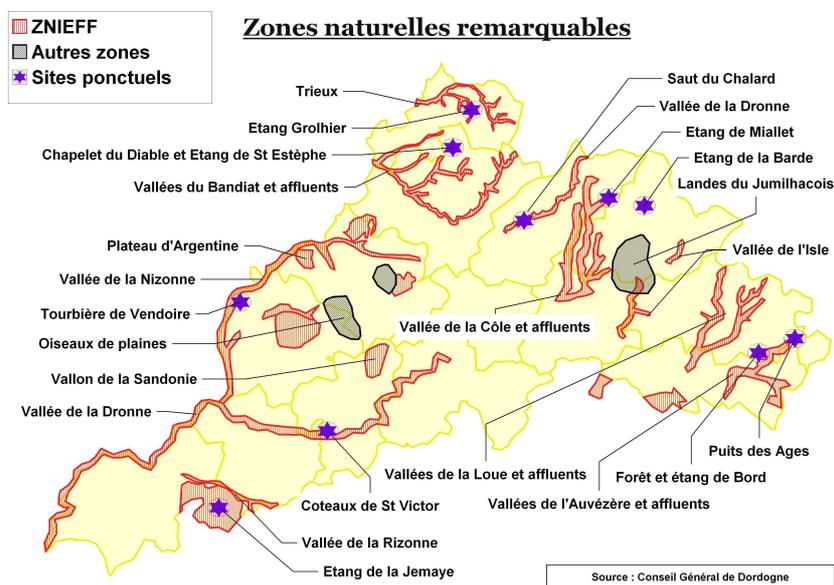


La gestion douce et suivie des rivières, cohérente à l'échelle de l'ensemble des bassins versants, semble nécessaire afin de garantir le maintien des capacités d'autoépuration, l'accessibilité des rivières aux activités nautiques et de pêche, et d'éviter des interventions « au coup par coup » souvent plus onéreuses..

L'ensemble des interventions, réalisées de manière concertée avec les acteurs, constitue un réel enjeu pour le maintien d'une qualité écologique et piscicole et le développement d'une économie durable liée aux rivières à l'échelle du Pays.

Des zones naturelles remarquables

► Quelques perles naturelles ponctuent l'écrin de verdure que constitue le Pays



Cet écrin façonné par l'homme est dominé par les milieux forestiers, les prés et leur bocage, qui constituent une source de vie pour une faune et une flore diversifiées. Cette nature « ordinaire » de qualité est l'emblème du Périgord Vert.

Il accueille en son sein quatre types de milieux d'intérêt majeurs en voie de régression au niveau national : **les rivières et les zones humides, les pelouses calcaires et les landes acides**. Une partie de ces milieux naturels remarquables sont référencés depuis longtemps comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologie Floristique et Faunistique (ZNIEFF) par l'Etat. La révision en cours de cet inventaire devrait réadapter les périmètres de ZNIEFF aux connaissances actuelles.

La principale menace sur ces espaces est la déprise agricole (abandon du pâturage, de la fauche) qui ne permet plus un entretien régulier de la végétation et une limitation des arbustes, l'implantation de dépôts sauvages et, pour les pelouses calcaires, le développement d'une espèce envahissante (l'arbre à perruques). Parfois, des tentatives de mise en culture et de plantation sont des risques supplémentaires.

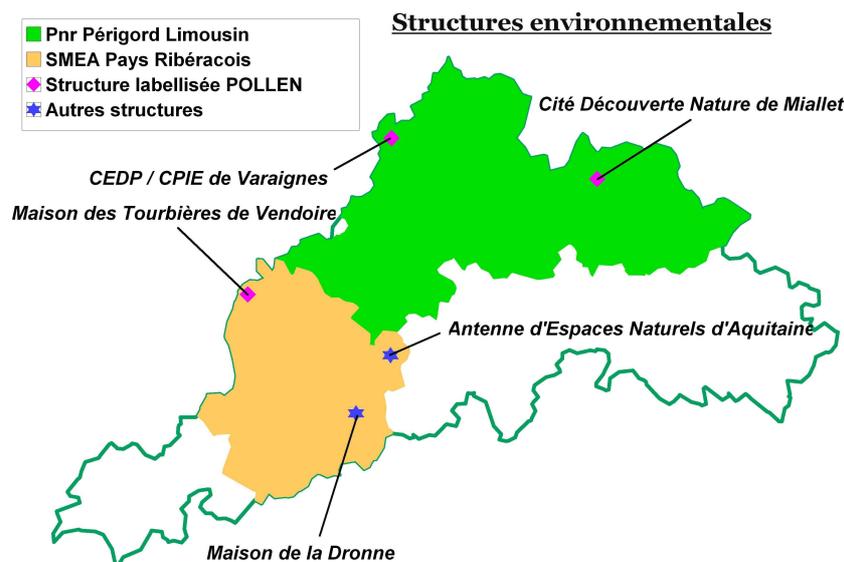
► Ces milieux font l'objet d'attentions et de gestions particulières

Sur le territoire, le Conseil Général mène une politique environnementale globale grâce notamment à la perception de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles. La chambre d'agriculture, grâce à ses 2 antennes présentes sur le Pays (CRDA), et au travers des outils de gestion agri-environnementale, a mis en œuvre un certain nombre de politiques contractuelles : à titre d'exemple 192 Contrats Territoriaux d'Exploitation (concernant 12903 ha) et 150 actions d'intégration paysagère ont notamment pu être conduits, tandis que la mise en œuvre de Contrats d'Agriculture Durable (CAD) débute. Localement, en dehors des « Syndicats de rivières », deux collectivités ont une action à forte connotation environnementale :

* le Pnr Périgord Limousin avec une charte de développement et gestion environnementale qui doit être évaluée tous les 10 ans par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable .

* le Syndicat du Pays Ribéracois qui a porté, entre autres, les projets de Maisons des Tourbières et de la Dronne.

Trois structures ont le label environnement POLLEN, délivré par le Conseil Général et portent notamment des actions d'éducation à l'environnement en faveur des écoliers : le Centre d'Etude et de Découverte du Patrimoine de Varaignes labellisé Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement, la Maison des Tourbières de Vendoire, la Cité Découverte Nature de Miallet.



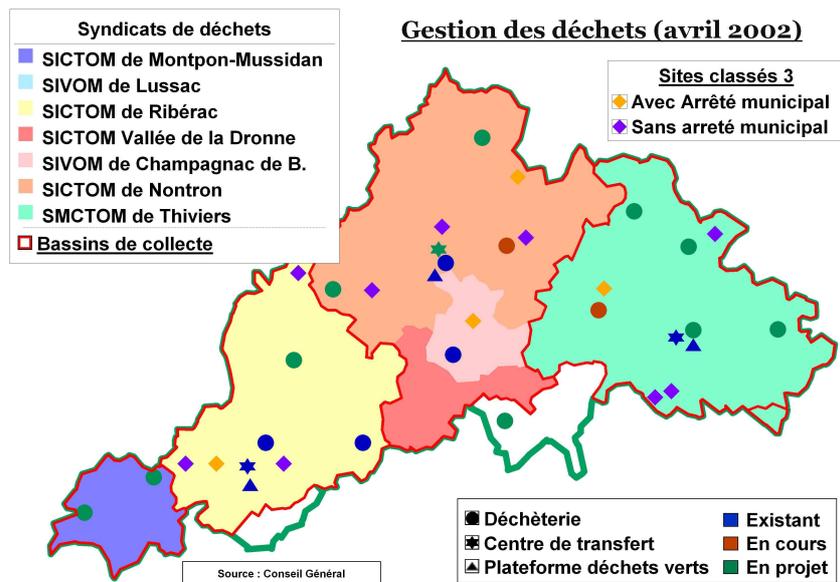
Par ailleurs, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (association appartenant au réseau national des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels) mène des actions de protection, de gestion et de valorisation des espaces naturels en étroite concertation avec les collectivités et les acteurs du territoire.

Enfin, deux communautés de communes ont une compétence en aménagement de sites, quatre en aménagements d'étangs et/ou de rivières et une en aménagement forestier.

Des ressources en eau potable avec une répartition et une sensibilité inégale

Le Périgord Vert constitue une zone privilégiée d'alimentation des différentes nappes du bassin aquitain. Les systèmes aquifères sont variés : formations cristallines et sédimentaires.

On distingue du Nord-Est au Sud-Ouest les types de nappes souterraines suivants, du plus ancien au plus récent : les formations cristallines du Sud-Ouest du Massif Central, les formations sédimentaires secondaires du Jurassique et du crétacé supérieur (Turonien) et les formations du tertiaire (Eocène).



Par ailleurs, l'organisation de la gestion des déchets des professionnels se poursuit, en synergie avec les déchets des ménages. Le Plan Départemental révisé prend en compte cet aspect particulier.

Signalons enfin que le territoire du Pays n'est pas exempt du problème des dépôts sauvages, comme le montre l'inventaire réalisé par le Pnr Périgord Limousin. Ils touchent les rivières, les sites d'intérêt écologiques et les chemins de randonnée. L'organisation de leur enlèvement pose de nombreux problèmes de responsabilité, de logistique et de financement.

2^{ème} partie
Enquête services PPV 2007/2008

Diagnostic- services

I Les services se structurent

Le Périgord Vert, nous l'avons vu, est un territoire rural, soumis à un contexte de dévitalisation et à une exclusion sociale diffuse. Pour les personnes à faibles revenus, les déplacements représentent un handicap et la difficulté de mobilité peut apparaître comme un obstacle au retour à l'emploi.

De plus, le vieillissement de la population s'accompagne d'isolement social, d'éloignement des services, parfois de solitude, notamment dans les cantons les plus ruraux.

La problématique des services est donc un enjeu capital face à une demande croissante des diverses populations du territoire.

La bonne santé des secteurs et filières composant le tissu économique dépend en grande partie des conditions sociales, de l'adaptabilité de la formation.

La politique du logement complète ces prestations étant nécessaire au développement des entreprises du territoire par l'accueil de nouveaux salariés.

I.1 Les équipements sportifs, la dynamique culturelle

A 9 cantons sur 14 sont équipés de gymnases et/ou de piscines, toutes non couvertes. Les trois centres urbains possèdent des stades pouvant accueillir des compétitions en football et en rugby.

Les projets en cours ou à venir sont concentrés dans les trois communes urbaines du pays, ou dans des communes non équipées. Ils concernent à la fois la valorisation des loisirs nature et l'amélioration des pratiques sportives.

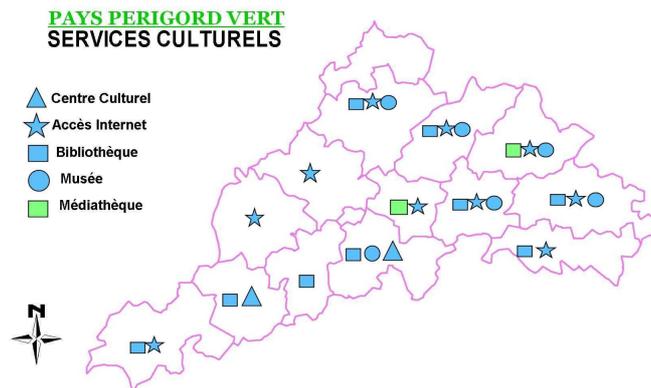
Exemples du Centre Aquatique de la communauté de communes du Périgord Nontronnais, de la Piscine de Ribérac.

B Vers une culture de Pays

Le maillage des équipements culturels encore insuffisant devrait être abordé dans sa dimension d'aménagement stratégique du territoire

Dans le cadre du plan départemental de la lecture, la Bibliothèque départementale de prêt accompagne le développement des bibliothèques pour que toutes les communes soient couvertes par le service public de la lecture. Ce plan encourage également la multiplication des médiathèques « multi-services » (exemple de Champagnac-de-Belair avec Prêt de documents mais aussi cyber-espace et espace jeunes).

La création de locaux de répétition pour les groupes de musiques amplifiées et les cyber-espaces sont à encourager. De même que l'aménagement de salles de spectacles dans les communes les plus importantes.



Il existe une demande de pôles ressources pour les amateurs, les associations et les jeunes, qui leur permettrait de trouver plusieurs services de proximité : des locaux de répétition, du matériel, de la formation, de l'information, des rencontres.

De nombreuses salles des fêtes, accueillant des spectacles, du cinéma ou des expositions, n'ont pas été conçues dans une perspective culturelle et mériteraient d'être dotées d'un équipement minimum.

Dans le cadre d'une stratégie territoriale, des spécialisations pourraient être envisagées pour un maillage cohérent. Enfin, la diffusion ponctuelle du cinéma dans 10 localités gagnerait à être progressivement remplacée par des cinémas fixes.

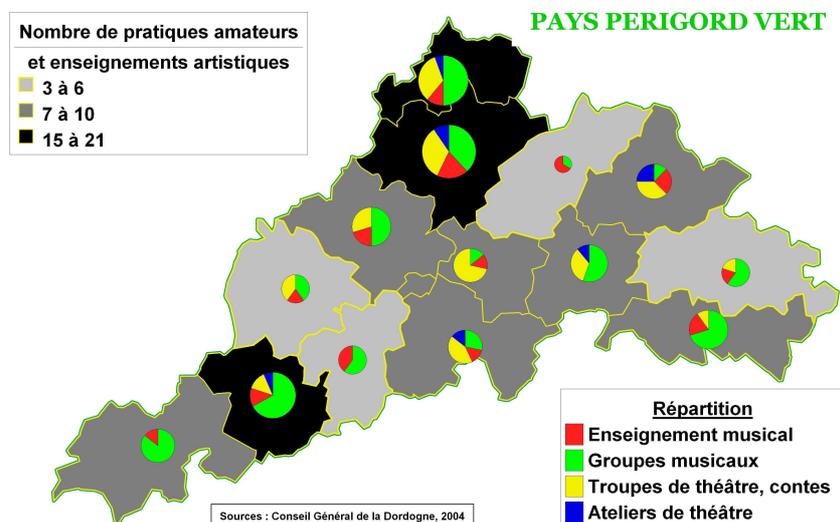
L'objet de ces politiques est de favoriser l'émergence de réseaux à l'échelle du Pays

► **Cependant de façon globale, la culture est encore inégalement accessible...**

Les pratiques amateurs et l'enseignement artistique ont un retentissement important dans l'espace public

Différentes disciplines sont pratiquées par de nombreux amateurs. Néanmoins, le théâtre (au moins 30 troupes, ateliers dans 8 établissements scolaires, 5 ateliers de conte) et la musique (60 groupes, 3 festivals de chant choral, 25 écoles ou cours de musique) sont les plus répandues et les mieux connues.

Densité des pratiques amateurs et enseignements artistiques connus



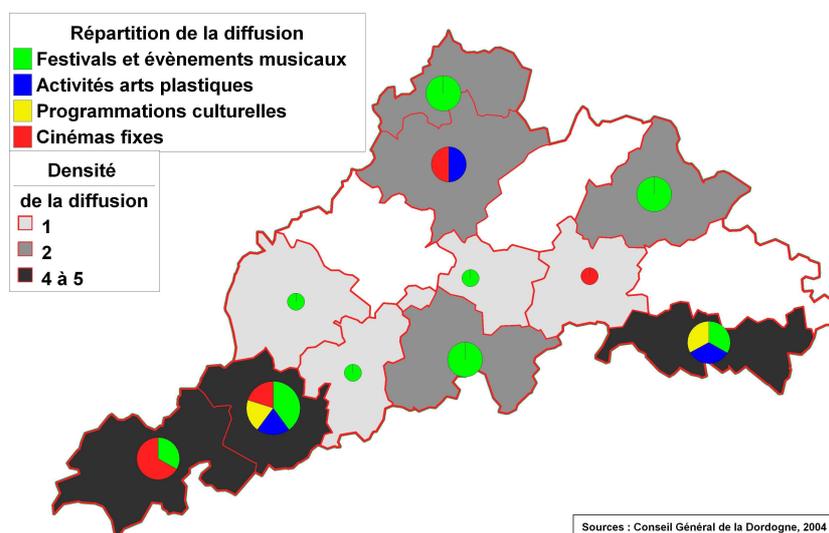
Ces pratiques amateurs des arts de la scène ont un impact important sur l'activité culturelle en Périgord Vert et déclenchent une offre en matière de diffusion (spectacles et festivals amateurs).

Enfin, d'autres disciplines, moins bien connues ou moins nombreuses, sont pratiquées en amateur par le biais de clubs photo, cours et ateliers d'arts plastiques...

La diffusion artistique professionnelle régulière permet à la population d'accéder à l'art de façon localisée

Les habitants du Périgord Vert ont accès à l'art, grâce à 3 pôles de résidences d'artistes et d'expositions à Ribérac (photographie), Nontron (métiers d'art) et Saint-Médard-d'Excideuil (art contemporain), en cours Résidence à la Papeterie de Vaux, à 5 cinémas fixes, à 2 saisons culturelles à Ribérac et Excideuil et à 17 festivals de musique du monde ou classique : « Musiques et Paroles en Ribéraçois », « Musiques Epicées », « Itinéraire baroque en Verteillacois », « Musique en Périgord Vert »).

Répartition de la diffusion artistique professionnelle régulière



Ces activités artistiques professionnelles participent à l'image du Périgord Vert et représentent un nombre d'emplois culturels locaux important (professionnels de la culture, artisans et métiers de la scène). De plus, de nombreuses fêtes de pays, se déroulant notamment dans la moitié Est du Périgord Vert, proposent un contenu culturel ou artistique, amateur ou professionnel (métiers d'arts, via le Pôle Expérimental des métiers d'arts de Nontron et du Périgord vert par exemple, patrimoine, dont le Pôle Economie du Patrimoine lié à l'archéologie industrielle, théâtre), de multiples initiatives locales ont également le mérite d'exister .

L'activité artistique professionnelle est cependant fragile puisqu'elle repose souvent sur des emplois précaires, des lieux mal équipés et des financements incertains. De plus, elle n'offre qu'un accès limité à l'art puisqu'elle couvre inégalement le territoire.

L'engagement des collectivités est nécessaire.

Face à l'étendue du territoire et à la modestie des moyens des nombreuses petites communes, plusieurs projets, dispositifs ou institutions permettent la coordination des

acteurs, la mutualisation des ressources et contribuent ainsi à « l'aménagement culturel du territoire ».

Avec l'impulsion du Département, le Parc naturel régional Périgord-Limousin, les villes de Ribérac, Excideuil, Nontron, et les communautés de communes du Pays de Jumilhac et de Champagnac développent une politique de services culturels à la population : maillage territorial progressif de l'équipement culturel, existence de réseaux de coordination ou de mutualisation... Néanmoins, l'offre ne répond pas encore à la proximité que la population, les jeunes et les nouveaux arrivants pourraient être en droit d'attendre.

Cet investissement progressif des collectivités dans le domaine culturel est à prolonger.

* Plusieurs communautés de communes élaborent des « politiques culturelles rurales » grâce à des conventions d'action culturelle concertée initiées par le Département. Cette démarche de structuration est plus ou moins avancée dans les cantons de Jumilhac et de Champagnac, pour les plus avancées, , ceux de Nontron, Bussière, Brantôme et Mareuil et pour St-Aulaye, Excideuil, Verteillac et Montagnier.

* Le Parc naturel régional Périgord-Limousin développe une politique culturelle de valorisation des ressources et initiatives culturelles et patrimoniales. Pour cela, il entreprend l'étude et la valorisation des patrimoines archéologiques, industriels et ruraux et souhaite stimuler la vie culturelle, dont sa dimension occitane, en s'appuyant sur les initiatives locales et en favorisant des projets fédérateurs.

Enfin, les inégalités géographiques sont corrigées partiellement par plusieurs actions départementales :

- 8 programmations culturelles sont mises en place par le Département à partir des propositions soumises par les associations de terrain et les organismes départementaux.

- Les organismes départementaux A.D.D.C¹. (spectacle vivant, arts plastiques), A.D.A.M. 24² (musique et danse), en cours de fusion pour devenir l'Agence Culturelle Départementale, le Conseil Général (Fonds départemental d'art contemporain) et la Ligue de l'enseignement (spectacle vivant) favorisent et accompagnent la diffusion artistique en milieu rural en aidant les acteurs locaux à organiser leurs événements, en proposant des artistes, des spectacles, des œuvres, du conseil, de la formation et des prestations techniques.

Avec les nouvelles vagues migratoires, le Pays est aujourd'hui plus que jamais le lieu de rencontre de différentes cultures.

► Le Périgord vert : Terre des troubadours et laboratoire d'innovation pour le département

La culture occitane est un point fort de l'identité locale. Elle connaît une redynamisation. Une activité importante se manifeste autour de 4 domaines de pratiques et d'actions : activités traditionnelles (la Félibrée et 15 troupes ou acteurs culturels, au travers de pratiques musicales et de danse, de la création artistique), l'édition et la recherche linguistique (Novelum-Institut d'Etudes Occitane et plusieurs spécialistes au sein de pôles associatifs et culturels) et la pratique et l'enseignement de la langue (quelques heures dans 15 écoles et 3 collèges, ainsi que des ateliers de langue). **Cette réalité est ainsi linguistique, ethnologique, historique, géographique, littéraire.**

De nombreux projets sont en cours ou en préparation (exemple d'un dispositif de signalétique pour les entrées de bourgs)et la culture occitane représente aujourd'hui un point fort de convergence entre les politiques culturelles départementale et régionale, c'est également un formidable support en terme de coopération.

Parmi les projets en cours, ayant bénéficié de l'impulsion Leader, sont à noter :

- la collecte ethnolinguistique qui a fourni un matériau pour des productions culturelles communes à 5 territoires aquitains, et de recueillir un patrimoine oral auprès de la dernière génération de locuteurs naturels. (coopération CPLO)
- Troubadours de toujours de 2004 à 2006, avec 3 Troubateurs, organisation assurée par Les Francas et l'IEO (ateliers de musique et de danse en centres de loisirs, spectacles et concerts pour les jeunes),
- la coopération avec le PNR et le GAL de la Châtaigneraie Limousine « Prima Occitana » traduite en plusieurs manifestations et « Tambourinaire » mêlant la culture occitane, le conte et le spectacle vivant.
- Votz Chaminairitz , prolongement des deux actions précédentes, autour des pratiques musicales actuelles et la mise en réseau des acteurs.

I.2 Evolution 2005-2007 des infrastructures et des télécommunication – novembre 2007

La recherche d'une meilleure adéquation entre les besoins ou attentes des populations et les moyens de communication et de télécommunication offerts sur le territoire constitue à l'échelle du territoire du Pays Périgord Vert une préoccupation récurrente. L'enjeu de maintien du potentiel d'habitants et de développement économique semble en partie tributaire de ces moyens.

Lors de l'élaboration du diagnostic et de la charte de développement du Pays (novembre 2005), le Périgord Vert n'est pas apparu comme un territoire véritablement isolé au regard des constats suivants :

- L'objet de ces politiques est de favoriser l'émergence de réseaux à l'échelle du Pays Des infrastructures essentielles bordent ce territoire : desserte autoroutière avec A20 et A89, gare TGV à Angoulême, Aéroports de Limoges, ligne ferroviaire qui traverse le territoire avec trois gares de voyageurs et de marchandises, la principale d'entre-elles étant Thiviers

- Tous les points du Pays sont situés à moins d'une heure d'une ou plusieurs agglomérations d'intérêt régional ou départemental (métropoles régionales : Bordeaux, Limoges chefs-lieux du départements : Périgueux, Angoulême, voire Brive)

Le Périgord Vert est parcouru par quelques axes structurants, tels la RN 21, RD 675 à l'ouest et RD 704 à l'Est, qui permettent la connexion au réseau d'intérêt national, et possède un réseau très étendu de voies secondaires.

- S'agissant des moyens de télécommunication (téléphonie, téléphonie mobile, Internet, télévision numérique terrestre), ceux-ci font désormais partie de notre quotidien y compris en zone rurale avec cependant quelques écarts au plan de la couverture géographique et surtout de la performance pour l'Internet haut débit notamment. Le Périgord dans son ensemble, et le Périgord Vert en particulier, affichent un niveau de couverture tant pour la

téléphonie mobile que pour le Haut Débit qui leur permettrait d'être considérés comme de véritables « Territoires ruraux numériques ».

► Infrastructures de communication et déplacement : des problématiques récurrentes l'échelle du Périgord Vert

Les déplacements internes au territoire, un enjeu à relativiser

Malgré l'étirement du Pays du Périgord Vert sur plus de 120 km d'Est en Ouest, la complexité des déplacements internes est à relativiser. En effet, les habitudes et le vécu des populations s'organisent le plus souvent à partir des trois bassins de vie qui structurent l'espace (Ribéracois, Nontronnais et Thibérien). Les échanges se font également autour des pôles secondaires de Brantôme - Bourdeilles et Excideuil - Lanouaille et St Aulaye. Cette situation n'exclut pas des déplacements transversaux plus ponctuels souvent liés aux besoins particuliers des habitants ou estivants, notamment pour les raisons suivantes :

- Les déplacements à vocation institutionnelle (Sous Préfecture, organisation du Pays, Services des Impôts ou Tribunal d'instance)
- La participation à des manifestations culturelles, surtout en période estivale,
- Le suivi de formations ou la fréquentation de lycées, occasionnant alors des déplacements le plus souvent hebdomadaires mais aussi quotidiens (Lycées de Nontron, Excideuil ou Ribérac, Lycées professionnels, Maisons familiales et rurales de Vanxains et de Thiviers).

A- Les dernières évolutions enregistrées conditionnent les déplacements externes au territoire

▪ Au niveau des axes routiers :

1/ A l'Est du Pays, les **derniers aménagements de la RN 21** ont porté sur la création du créneau de dépassement de Négrondes (ouvert en 2002). Les projets d'un nouveau créneau au Nord de Thiviers et d'une déviation à « Mavaleix », ont été différés et n'ont pas été repris sur l'actuel Contrat de Projet 2007-2013. Cet axe Nord-Sud permet un accès relativement rapide à l'agglomération périgourdine. Il offre également aux habitants de l'Est du Périgord Vert la possibilité de se rendre à la métropole régionale de Limoges en 45 mn. A l'issue des travaux de contournement d'Aixe-sur-Vienne, la fluidité du trafic pour cette dernière destination sera grandement facilitée. L'achèvement est fixé courant novembre 2007 (inauguration du tronçon prolongeant la RD 2000 jusqu'à la RN21 le 10 nov.). Il convient de noter l'option soutenue par les acteurs économiques qui longent cet axe de Limoges à Agen, en direction des décideurs et de l'Etat, en faveur d'une deux fois – deux voies, éventuellement concédée (Cf. Association Euro 21).

2/ Les **liaisons vers l'autoroute A89 se font par 3 entrées** (Mussidan à l'ouest, St Laurent sur Manoire ou Notre Dame-de-Sanilhac pour l'agglomération Périgourdine, La Bachellerie à l'Est). Le ribéracois dispose pour sa part d'un accès direct à l'A89 par l'échangeur des Lèches-Mussidan ce qui met ce secteur à 1h15 de l'agglomération régionale bordelaise et offre par ailleurs un accès quasi direct vers Bergerac en 15 mn (Cf ci-après l'offre de liaisons aériennes) via l'axe de la RD 709 aménagé récemment (coût global de 32 millions d'euros).

3/ Les **déplacements aériens** depuis le Haut-Périgord sont désormais plus volontiers accessibles à partir de Limoges-Bellegarde. L'aéroport de Limoges, dont la fréquentation

voyageurs ne cessent de croître, affichait 350.000 passagers/an en 2006. Ouvert au trafic national (Orly, Roissy, Lyon-St Exupéry et avec de vers liaisons vers la Corse et Nice en saison touristique) et international (5 liaisons Royaume-Uni), il affiche une importante progression (+56,4 % sur ses vols vers l'Angleterre de 2004 à 2005). Il draine incontestablement une importante clientèle périgourdine avec la suppression fin 2005 des vols réguliers vers Paris depuis l'aéroport de Bassillac-Périgueux. Les aéroports de Bordeaux et de Bergerac (lignes vers le Royaume-Uni – 300.000 passagers enregistrés en 2006 dont 98% de britanniques) restent cependant attractifs pour les populations du sud du Pays et du Ribéracois en la faveur des nouveaux aménagements routiers.

4/ Les infrastructures ferroviaires qui desservent le Périgord Vert ne laissent pas présager d'aménagements majeurs sur les prochaines années. La seule gare de voyageurs qui se trouve sur la ligne Périgueux-Limoges est THIVIERS, même si l'on peut citer les gares secondaires de La Coquille, Négrondes et Agonac. La gare de THIVIERS présente une importante activité en transports de marchandises en raison des convois de granulats issus de l'exploitation de carrières locales.

Les enjeux relatifs au rail se situent à la périphérie du Pays : il s'agit d'une part de l'accessibilité TGV en gare d'Angoulême (avec liaison bus) et d'autre part de la perspective plus lointaine de création d'une LGV (Ligne à Grande Vitesse) entre Limoges et Poitiers à l'horizon 2015, pour laquelle l'étape préalable à tout aménagement d'intérêt national vient de se dérouler fin 2006 avec la tenue d'un Grand Débat Public. Un tel projet aura une incidence à long terme sur les modalités de liaison vers la capitale avec un temps de parcours au départ de Limoges ramené à 2h/2h30 selon l'option de tracé. Ce projet, au-delà des questions qu'il suscite (*impact environnemental, justification économique du projet, fréquence des dessertes de rabattement et prix du futur billet...*), affectera essentiellement la partie Est du Pays car il s'agira de rejoindre par ce barreau le tracé à grande vitesse déjà opérationnel d'Angoulême à Paris-Montparnasse dont l'aménagement en LGV interviendra entre 2012 et 2016. Selon le calendrier du projet relatif à la LGV dite « Sud Europe Atlantique » l'enquête publique pour la portion Angoulême-Tours est en cours fin 2007 et la DUP devrait intervenir en 2008-2009.

B- Lignes régulières de transports collectifs de voyageurs :

Dans le cadre du dispositif « **TRANS PERIGORD** » **4 lignes régulières de transport de voyageurs** sont désormais accessibles en Périgord Vert. En effet, depuis septembre 2006, le Conseil Général de la Dordogne a défini un maillage départemental qui comprend au total 10 lignes de transports publics collectifs. L'exploitation de ce réseau est confiée pour une période de 7 ans à des transporteurs privés par délégation de service public.

La politique tarifaire fixant un **tarif unique à 2 € le voyage** et la fréquence des navettes quotidiennes sont autant d'éléments qui devraient favoriser la fréquentation par les usagers.

Les lignes qui intéressent le Périgord Vert sont :

- **Angoulême-Brantôme-Périgueux** (ligne 1A) : cette ligne, avec deux AR quotidiens, permet notamment d'assurer l'accès au TGV à partir de la gare d'Angoulême – Selon le calendrier, elle affiche une fréquentation de 8 à 50 passagers, essentiellement étudiants et parisiens possédant une résidence secondaire en Dordogne. (Augmentation des A/R en juillet 2008)
- **Mussidan – Ribérac – Mareuil** (Ligne 1B – raccordement à ligne 1A avec 2 correspondances quotidiennes)
- **Ribérac-Périgueux** (ligne 2) : avec 4 AR quotidiens en période scolaire et 3 AR hors période scolaire

- **Excideuil – Périgueux** (ligne 10) : avec 5 AR quotidiens en période scolaire et 3 AR hors période scolaire.

Outres le service ainsi offert aux personnes âgées, jeunes scolarisés et voyageurs occasionnels, les créneaux horaires offerts peuvent également convenir aux actifs contraints à des migrations alternantes pour se rendre sur leur lieu de travail dans l'agglomération périgourdine.

A partir du 2^{ème} semestre 2008, un bilan des fréquentations sera effectué et des adaptations éventuelles du maillage seront envisageables. La question de l'accessibilité des personnes sera alors prise en considération et des possibilités de « rabatement » pourront être étudiées avec la possibilité de mettre en place un réseau de *Transport à la Demande* (TAD).

Constats / Observations des groupes de travail participatifs initiés par le Pays courant 2007 :

- La majorité des **lignes** instaurées **convergent vers Périgueux** ce qui correspond majoritairement aux habitudes et obligations régulières de déplacement.
- Une **couverture géographique insuffisante sur l'Est du territoire** a été déplorée notamment lors de ces échanges et dans le cadre de l'élaboration du Portail Internet de Services du Pays. Seule la ligne Excideuil-Périgord permet le rabatement de Lanouaille et de l'Est thibérien . L'absence de réseaux bus sur l'axe Thiviers-Périgueux trouve sa justification dans la préexistence du réseau ferroviaire. Cette offre est cependant nettement supérieure sur le plan tarifaire (X 4) et les possibilités de rabatement d'une clientèle située à proximité des axes routiers RN 21 et RD8 ne semblent pas de nature concurrentielle.
- Le réseau n'offre **aucune desserte transversale Est-Ouest** sur le Pays.

► Le Périgord Vert et l'accès aux technologies de télécommunication

A – La couverture du territoire en téléphonie mobile effective fin 2007

Résultant de l'accord-cadre du Plan National de résorption des zones d'ombre de téléphonie mobile, les deux phases d'équipement en relais téléphoniques, se sont déroulées de 2005 à 2007. Les modalités de mise en œuvre en Dordogne étaient les suivantes :

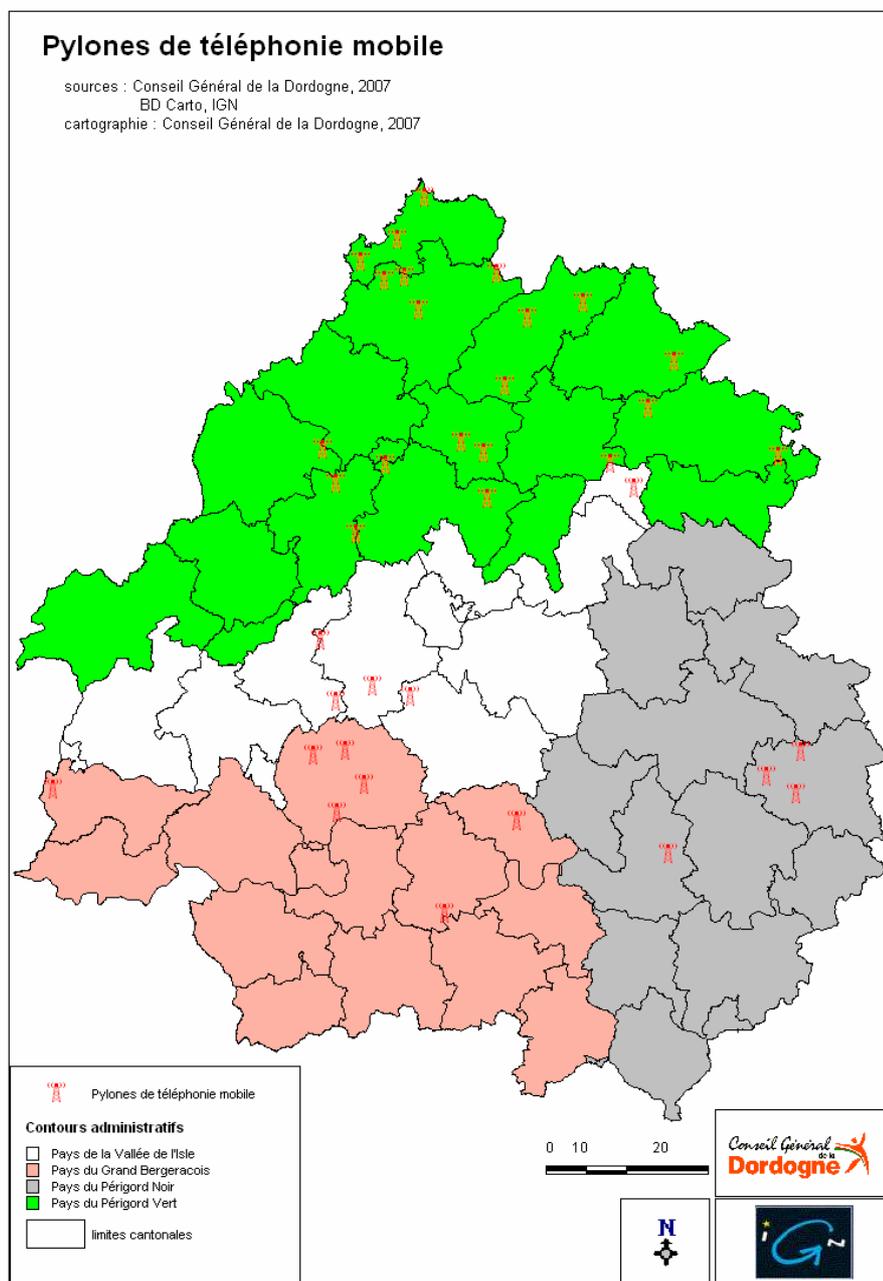
1^{ère} phase : (Cf carte ci-après)

Mise en œuvre par le Département avec les concours financiers de l'Etat (34%), de la Région Aquitaine (12%); et de l'Europe (19 %), elle comprenait au plan départemental la construction de 37 infrastructures passives (pylônes sans l'équipement de transmission) dont **20 installations sur le Périgord Vert**. Celles-ci après équipement par les opérateurs devaient **assurer une diffusion sur tout ou partie du territoire de 30 communes du Pays Périgord Vert dépourvues de toute couverture en téléphonie mobile**, tout opérateur confondu. Les modalités définies visaient à mutualiser 7 installations entre les 3 opérateurs du marché, pour 13 autres installations selon le principe de l'« itinérance », c'est-à-dire avec accords de retransmission entre opérateurs. L'ensemble des infrastructures issu de cette 1^{ère} phase est opérationnel à fin 2007

2^{ème} phase :

Les opérateurs se sont engagés au plan national à assurer une contrepartie aux efforts des collectivités territoriales et de l'Etat. Cette phase fait l'objet d'une répartition géographique entre les opérateurs. Ainsi, en Dordogne, l'opérateur Bouygues s'est engagé à construire 37 autres pylônes, dont **8 étaient situés en Périgord Vert**, quatre d'entre eux étaient effectivement ouverts fin 2006, les quatre autres devant faire l'objet d'une mise en service courant 2007. Les sites concernés par cette deuxième phase sont : Echourgnac, Lempzours, Ligueux, Sceau-St-Angel, Siorac-de-Ribérac, St-Jean-de-Côle, St-Martin-de-Ribérac et Vanxains, offrant une couverture de 1 à 3 communes selon la topographie rencontrée.

Il conviendra de souligner les contraintes naturelles du territoire du Pays. Du fait de sa topographie vallonnée, notamment dans la partie Nord et Nord-Est du Périgord Vert, la portée des émetteurs et se trouve limitée et nécessite de multiplier les points de diffusion.



B- La couverture ADSL se confirme

Initié dans le cadre du Plan Haut Débit pour Tous, et relayé par le Conseil Général dans le cadre d'une convention spécifique « Département Innovant » intervenue avec France Télécom en mars 200, le déploiement de l'ADSL sur le département de la Dordogne, permet aujourd'hui d'afficher les résultats suivants :

- 94 % de la population de Dordogne bénéficie d'un débit supérieur ou égal à 512 Kbit/s.
- 6 % environ des usagers n'ont cependant pas accès au Haut Débit.

En Périgord, le taux de couverture ADSL ou ADSL étendue serait sensiblement supérieur à la moyenne de couverture départementale, pour osciller autour de 96-97%.

Engagé en 2004 et achevé en mars 2007, ce plan a permis aux particuliers l'accès à l'Internet dans des conditions acceptables, car la connexion est aujourd'hui inconcevable en bas débit vu la densité d'images et l'interactivité qui font la richesse de cet outil.

► Le Conseil Général de la Dordogne s'investit activement pour la résorption des dernières poches non couvertes par l'ADSL filaire (à partir des lignes téléphoniques)

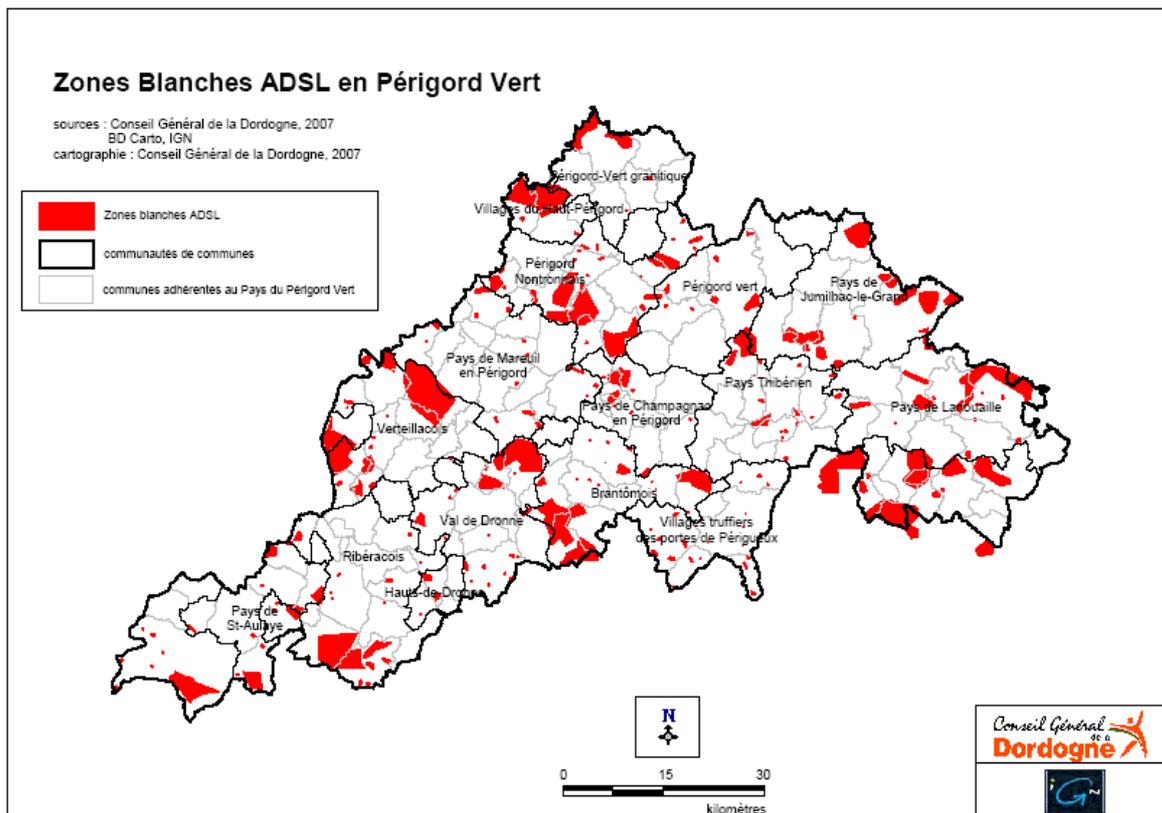
A terme, **les communes situées en zone blanche**, notamment celles présentant une certaine densité d'habitations et/ou d'activités, **pourront être desservies grâce à la technologie Wimax** (connexion par ondes hertziennes). La licence d'exploitation Wimax est actuellement concédée par l'autorité compétente à la Région Aquitaine. Cette dernière a cédé sa licence à chaque collectivité départementale.

La mise en œuvre de cette technologie fait l'objet d'une étude préalable. Son déploiement s'échelonnera de 2008 à 2012. L'intervention portera théoriquement sur 23 stations au total pour l'ensemble du département. Les secteurs prioritairement couverts dès 2008 seront arrêtés par voie de délibération soumise au Conseil Général. Cependant, l'opérateur historique gestionnaire du réseau filaire propose à la collectivité départementale des interventions sur des petits centraux qui pourraient ainsi permettre la compatibilité avec la technologie ADSL.

▪ L'accès Haut-Débit et l'activité des entreprises :

Dans le secteur de l'économie, le Conseil Général assure de l'effectivité de la couverture en Haut Débit, voire en Très Haut Débit sur les zones économiques majeures (Agglomération périgourdine, Montpon-Mussidan, Bergerac).

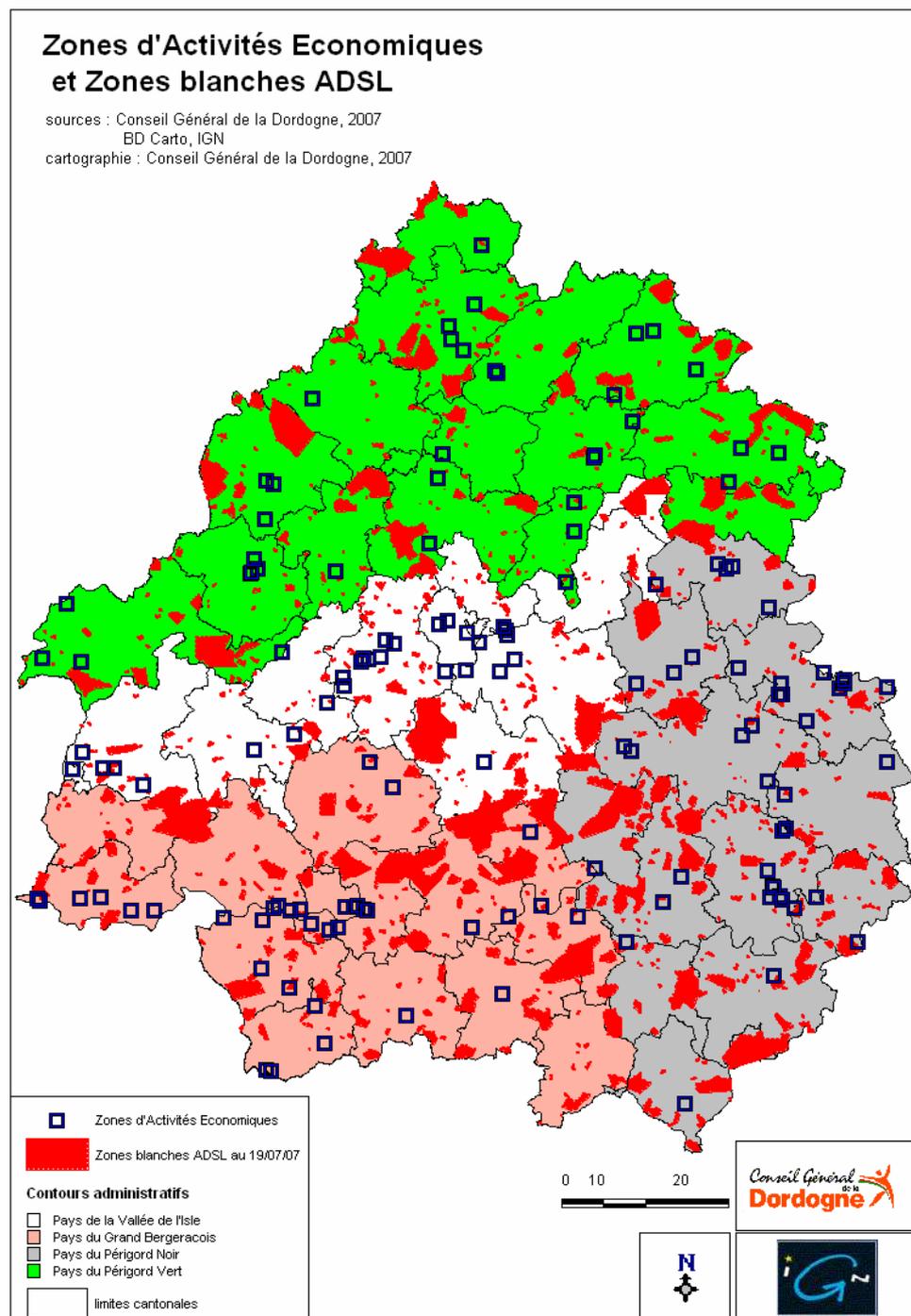
Pour les entreprises situées dans les écarts classés en zones blanches, et dont l'activité nécessite un accès Internet à Haut Débit, un dispositif d'accompagnement technique et financier est proposé simultanément par le Conseil Général et le Conseil Régional (en application depuis 2003 pour la Région Aquitaine, depuis 2005 pour le Conseil Général de la Dordogne). A ce titre, en Périgord Vert, de 2004 à 2007, cinq entreprises ont obtenu l'attribution d'une Aide régionale et/ou départementale dans le cadre de ce dispositif, dont quatre situées sur le Nontronnais et une sur le Secteur Isle-Auvézère ayant une activité dans le domaine du tourisme.



Quelques chiffres illustrent le degré de pratique des entreprises de Dordogne en matière de TIC :

(Sources : **Etude « Diagnostic 2007 (et 2006) de la Société de l'Information en Dordogne »** par Aquitaine Europe Communication – Sondage téléphonique sur un échantillon de 200 PME comptant au moins 5 salariés)

- 70 % des entreprises déclarent en 2007 être équipés d'au moins 1 ordinateur
- 64 % des PME sont connectées à Internet et parmi elles 57% sont connectées au Haut Débit (cette donnée est supérieure à la moyenne Aquitaine qui n'est que de 50%)
- 26% de entreprises ont une connexion sans fil de type WIFI
- 21% des PME enquêtées disposent d'un site web, soit 30% de celles équipées d'un ordinateur
- 35 % (en 2007) contre 4% (en 2006) des PME disposent d'un matériel de téléphonie par Internet ; la moyenne régionale se situe à 28%,
- Moins de 20% des PME possèdent une flotte de téléphones portables (contre 35% en Aquitaine)
- 36 % des PME connectées utilisent Internet comme outil de commerce électronique,
- 36 % des entreprises connectées utilisent effectivement et régulièrement le courrier électronique, alors que 72% de TPE connectées possèdent une adresse électronique



Les points d'accès public à Internet en Périgord Vert

Sur la partie du Haut-Périgord (Nontronnais et Isle-Auvézère), on dénombre actuellement 10 points d'accès public à Internet. Ils sont implantés principalement dans des médiathèques, mairies ou sont assurés par des Services publics divers en vue de satisfaire aux besoins de leurs usagers (Espaces Economie et Emploi, Mission Locale,...).L'accès à certains de ces points sont réservés à des publics particuliers : demandeurs d'emplois, public jeune - usagers Mission Locale.

Ces points sont de plus à plus sollicités pour répondre aux besoins des personnes en séjour sur le territoire, notamment en saison touristique.

C- L'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

Pour l'ensemble de la Dordogne, TDF (Télé Diffusion de France) considérait mi-2007 que la TNT était offerte à 65% de la population du département, suite aux adaptations techniques opérées sur l'émetteur d'Audrix (Sud Dordogne), avec une prévision de couverture qui passerait à 73,9 % à l'automne 2007.

Rappelons que l'offre de programme issue de la TNT consiste à proposer des bouquets de chaînes avec le cas échéant des options payantes.

A l'échelle du Périgord Vert, la zone de diffusion TNT couvrirait actuellement les zones suivantes :

- **THIVIERS** (zones urbaine du centre-ville et le long de l'axe RN 21),
- **de manière très diffuse quelques sites selon la topographie**, notamment sur les points hauts des cantons de ST PARDOUX-le-RIVIERE, BRANTOME et EXCIDEUIL-LANOUILLE, voire dans le Jumilhacois.

Calendrier de déploiement :

L'ouverture de la Dordogne à la T.N.T est effective depuis l'équipement du relais d'Audrix en Bergeracois intervenu en mars 2007. Le déploiement engagé depuis mars 2005 va se poursuivre au plan national jusqu'en 2011 pour atteindre un objectif de couverture de 95% de la population métropolitaine, tout en garantissant un minimum théorique de 91% de la population pour chaque département en mars 2008.

Pour la Dordogne, la poursuite du déploiement validé par le CSA permettrait d'envisager l'équipement de l'émetteur de Périgueux fin 2007, celui-ci est susceptible d'accroître la couverture sur le Nord Dordogne. Or, la majorité du territoire, et notamment les pôles de Nontron et Excideuil semblent par ailleurs tributaires de l'équipement de l'Antenne relais Des Cars (87) pour laquelle aucun calendrier précis n'est à jour communiqué, malgré l'action menée par certaines collectivités du Périgord Vert agissant sous la pression de leurs habitants.

Les pôles de Ribérac et Mussidan seraient quant à eux pourvus à l'horizon de l'été 2008. L'enjeu de couverture de la TNT est à mettre le cas échéant en perspective du renforcement de la desserte ADSL en Très Haut Débit (soit de 1 à 8 Mbits/s) qui offrira la possibilité aux internautes de souscrire des bouquets télévisuels.

CONCLUSION GENERALE :

Au-delà du constat qualitatif des infrastructures qui irriguent le Périgord Vert, tant sur le plan des infrastructures terrestres que numériques, les évolutions notables qui se sont fait jour ces dernières années attestent d'une ouverture effective de ce territoire vers l'extérieur.

L'arrivée de flux migratoires importants au titre de la population résidente ne semble pas à mettre exclusivement en corrélation des accès routiers, aériens ou ferroviaires, même si les avancées en ce domaine à la périphérie du Pays contribuent à ce phénomène. L'amélioration des réseaux permet cependant incontestablement une interconnexion avec les liaisons nationales et européennes.

Facilité par l'action des collectivités qui oeuvrent activement dans ce sens, l'accès numérique du territoire à la société de l'information est un atout qui vient compléter et renforcer l'attractivité naturelle dont dispose déjà le Pays, outre les aspects ci-dessus évoqués, par son patrimoine historique et naturel, ses espaces et la qualité globale de son environnement. Avec le comblement progressif des zones blanches, le Périgord Vert peut trouver une place de choix dans la compétition engagée à l'échelle des territoires ruraux.

L'offre de services au public dans ce domaine avec les Espaces Numériques Publics ou Cyber Bases doit néanmoins toujours être présente et encouragée parallèlement à la montée en puissance de l'équipement des ménages et des acteurs économiques de ce territoire. Ces lieux participent également de l'égalité des chances entre les citoyens pour l'accès à cette culture numérique notamment pour les publics les plus fragilisés. Les initiatives en matière d'Espaces Numériques de Travail sont également à examiner avec attention car ils s'inscrivent dans une pratique de « nomadisme » qui tend à se banaliser. Ils conditionnent également le positionnement sur le marché des structures touristiques d'accueil.

Qu'ils s'inscrivent dans la sphère de l'entreprise ou dans la sphère publique ces outils révolutionnent les modes de fonctionnement et nécessitent, au-delà des infrastructures qui constituent le préalable, un accompagnement en termes d'assistance technique ou de formations aux applications nouvelles (télétransmission, supports de gestion cartographiques et de géo référencement,...).

Aussi le champ est désormais ouvert en ce qui concerne l'appui à l'ensemble de ces pratiques. Le rôle et le contenu des missions d'un Pôle de Ressources Numérique de Pays restent à définir et peuvent être adossés à ces évolutions et aux besoins spécifiques qui en découlent.

La mise en place de la structure Pays a permis de mettre en évidence la nécessité d'avoir une même base de connaissance et surtout de s'approprier les richesses locales pour les valoriser, les promouvoir, aussi bien en interne qu'en extérieur. Il est bien compris que c'est l'apport d'énergies extérieures qui aidera à maintenir et à développer une économie durable pour les futures générations résidentes du Périgord Vert.

C'est la raison pour laquelle les élus locaux ont inscrit la réalisation d'un portail de services de Pays, assortie d'un volet collaboratif, comme opération structurante majeure du premier contrat de Pays. Ce portail, conçu comme un véritable outil de développement, en direction des publics locaux et des populations extérieures, est désormais en ligne. Si la conception concrète a été confiée à un prestataire, la construction des contenus est le fruit d'un long travail participatif qui se doit d'être pérenne pour alimenter la mise à jour du site portail. Le portail sera bien entendu un acteur clé de la politique de communication à construire sur la prochaine période contractuelle.

III Les difficultés de logement font de l'habitat un enjeu clé pour la revitalisation du territoire

Il conviendra pour le Pays de mener une politique volontariste, en optimisant les politiques publiques

Bilan d'étape – décembre 2007

Face aux tendances démographiques observées depuis de nombreuses années en Périgord Vert (diminution progressive et vieillissement), **le maintien de la population et l'accueil de nouvelles familles** constituent des conditions incontournables de la vitalité du tissu rural. Cette nécessité est étroitement liée à des questions relatives à l'emploi, bien entendu, mais aussi au cadre de vie local en général ; **l'habitat** y tient une place primordiale.

En effet, le maintien d'une partie de la population, en particulier des jeunes ménages, implique, entre autres, **la maîtrise du foncier, le développement de l'offre de logements et l'amélioration du confort**. Ces facteurs conditionnent également l'installation de nouvelles populations qui à son tour est susceptible de favoriser un relatif repeuplement de la zone, la dynamisation du potentiel démographique et d'enclencher ainsi une nouvelle dynamique de développement local. Enfin, les mutations en cours (décohabitation et mobilité géographique), ainsi que la situation de l'emploi secondaire sur le nord-Dordogne concourent également vers cette nécessité de développement **d'une stratégie en faveur de l'habitat**.

L'habitat se trouve ainsi aujourd'hui au cœur de la problématique du développement du Périgord Vert, en interdépendance directe avec le maintien des services et de l'emploi. Il représente **un élément de convergence** sur cette zone car il constitue un objectif commun et plusieurs enjeux s'y rattachent.

ENJEUX

- Il s'agit d'abord d'un enjeu de **revitalisation démographique** et de dynamique locale par le maintien et l'accueil notamment de jeunes ménages actifs.
- Assurer ensuite une **mission sociale** en faveur des personnes âgées, permettre l'accès au logement des publics en difficulté et contribuer ainsi à leur intégration.
- Agir aussi sur le plan **économique** et soutenant l'artisanat du bâtiment pour la réhabilitation / rénovation du parc existant et sa remise sur le marché, tout en favorisant l'emploi.
- Il représente également un **enjeu patrimonial**, mais aussi touristique, par le biais de la restauration du bâti ancien et sa valorisation architecturale, ainsi que l'amélioration de l'attractivité des centres-bourgs.
- Il constitue enfin une composante à part entière de la démarche de **développement durable** du Pays avec l'intégration de critères d'éco-conditionnalité.

III.1 Le parc de logements en Périgord vert

► Eléments comparatifs et évolutions

Le nombre total des logements en Périgord Vert (toutes catégories confondues) s'élevait en 2003 à 50.181, soit 22% du parc départemental (alors qu'il représente 1/3 de la superficie). Il s'agit essentiellement de résidences principales, tandis que le Pays Périgord Vert se distingue davantage par l'importance de la part de ces logements vacants et surtout de ses résidences secondaires (17,8% contre 12,8% en Dordogne).

Logements	2003		Evolution 1999 / 2003 (%)	
	Nombre	%	Périgord Vert	Dordogne
Résidences principales	35 596	70,9	3,4	4,8
Résidences secondaires	8 913	17,8	6,5	0,8
Logements vacants	5 672	11,3	- 9,1	0,2
TOTAL	50 181	100	2,3	3,8

Source : METATTM – Filicom d'après DGI, traitement ANAH

Les autres caractéristiques principales du parc de logements en Périgord Vert portent sur l'ancienneté et la vétusté du parc, la prépondérance nette des logements individuels, ainsi que l'insuffisance de logements sociaux.

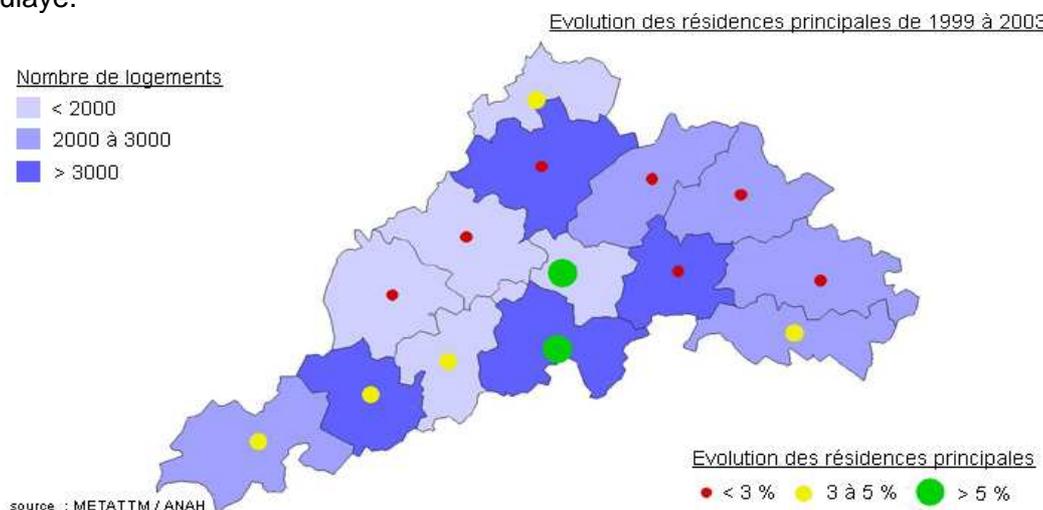
l'évolution du nombre de logements fait apparaître une progression globale mais à un taux plus faible qu'en Dordogne et qu'en Aquitaine et contraste avec la baisse de la population. Enfin, le recul important de la vacance (-9,1%) est un signe à la fois encourageant et significatif des besoins.

III.2 Les résidences principales: un potentiel en progression mais révélateur d'insuffisances

⇒ Des évolutions contrastées en fonction du degré de ruralité.

Le profil type de la résidence principale en Périgord Vert est une maison individuelle, propriété privée, relativement ancienne, d'un niveau de confort plutôt moyen et disposant de plus de quatre pièces / logement (1) (+ de 95m²).

Leur nombre est en progression constante depuis 1982 (en moyenne, plus de 260 logements / an). Cette tendance, due en grande partie à la construction neuve et la sortie de vacance, se confirme aussi en 1999 / 2003 (+3,4%) , à un rythme beaucoup moins soutenu qu'en Dordogne (4,8%) et en Aquitaine (6,7%). Il en va de même avec la concentration à l'intérieur du Pays : les cantons des principaux pôles du secteur (Nontron, Ribérac, Thiviers) comptabilisent en 2003 presque 1/3 du nombre total des résidences principales et 48,6% avec les cantons de Brantome et St Aulaye.



III.3 Une vacance diffuse: L'importance des logements inoccupés

En 2003, le Périgord Vert dénombre globalement 5 672 logements inoccupés, ce qui représente 11,3% de son parc immobilier ; autrement dit, plus d'un logement sur dix est aujourd'hui vacant. la mise sur le marché d'une partie de ces logements permettrait de répondre partiellement aux besoins locatifs locaux.

Evolution du taux de la vacance (en %)

	1999	2003	Evolution
Périgord Vert	12,7	11,3	- 1,4
Dordogne	10,8	10,4	- 0,4
Aquitaine	9,8	8,7	- 1,1

Source : METATTM – Filicom d'après DGI, traitement ANAH

L'importance du taux de vacance (d'un point supérieur à celui du département) est effective sur la quasi-totalité des cantons. Les logements vacants se localisent majoritairement sur les chefs lieux des cantons. En revanche, le recul de la vacance en valeurs relative et absolue est lié entre autres au contexte immobilier ainsi qu'à l'effet des politiques publiques (par exemple : OPAH).

III.4 Le parc locatif: une représentativité limitée

⇒ La faiblesse du parc locatif en général ...

La part des locataires (tous logements confondus, de caractère social ou pas) représente en 2003 28,8% du nombre des résidences principales (33,2% pour la Dordogne et 40,4% pour l'Aquitaine). Dans cet ensemble, 71,2% sont des propriétaires occupants, 3,2% des ménages sont locataires de HLM / SEM (conventionnées ou pas), 17,7% du secteur privé et 7,9% des collectivités et occupants à titre gratuit.

Compte tenu des besoins en la matière, l'évolution des logements locatifs privés est nettement positive en 1999 et 2003 (+ 4,4% soit presque autant qu'en Dordogne) et ce, sur la totalité des cantons, à l'exception de Montagrier et St Pardoux.

Concernant les autres caractéristiques du parc locatif, il faut retenir :

une surface moyenne de 77,83 m² pour le privé (68,08 pour HLM) nettement supérieure à celle du département et de la région ;

l'ancienneté du parc locatif (87% des logements ont plus de 30 ans d'âge et 60% sont construits avant 1915) ;

un niveau de confort nettement insuffisant (15,7% du parc locatif est composé de logements très médiocres) ;

enfin, le niveau des revenus en moyenne très modeste des ménages locataires en Périgord Vert (9 ménages sur 10 en HLM et plus de 2/3 des locataires du privé ne sont pas imposables).

⇒ ... Pour le parc locatif social en particulier,

Nous constatons une faible représentativité et une inadéquation par rapport aux besoins locaux, même si leur nombre progresse de 4.5% entre 2000 et 2006.

Tous ces éléments concourent à la conclusion que le Périgord Vert ne constitue pas globalement une priorité en la matière pour les opérateurs, en particulier publics.

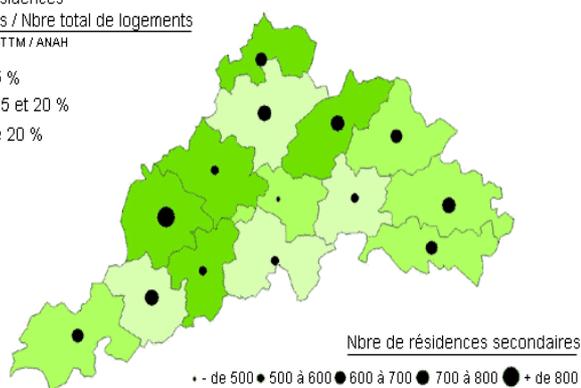
Dans cet ensemble, le parc HLM représente de loin le contingent le plus important. Néanmoins, d'importants travaux (rénovation, aménagement, voire construction) sur certaines localités du Périgord Vert sont engagés ces dernières années par le principal bailleur social du département. L'offre complémentaire des logements communaux a une incidence limitée en dépit de leur progression sous l'effet des politiques publiques(4). L'amélioration de ce contexte nécessiterait entre autres une meilleure maîtrise du foncier et la mise à disposition de terrains, notamment de la part des communes les plus urbanisées du territoire, au profit du principal bailleur public qu'est Horizon Habitat.

III.5 Une nouvelle dynamique du marché de l'immobilier

⇒ Forte représentativité et progression des résidences secondaires.

Part des résidences secondaires / Nbre total de logements
source : METATTM / ANAH

- de 15 %
- entre 15 et 20 %
- plus de 20 %



Cette progression est de l'ordre de 9% en 1990 / 2003 (6,5% les 4 dernières années pour le Périgord Vert), **tous les cantons enregistrent une évolution positive.** D'autre part, le Pays contribue en 2003 à 30% au nombre total du parc des résidences secondaires de la Dordogne. Il en résulte un contexte qui est en soi positif. Mais l'évolution du parc ne profite pas aux besoins locatifs locaux, au détriment en particulier des (jeunes) ménages aux moyens limités

⇒ Accélération du rythme des constructions

La construction neuve d'habitations en Périgord Vert est à la fois un facteur déterminant du renouveau du marché immobilier local et une évolution très positive dans le sens des besoins du Pays, même si son niveau reste insuffisant. (Sitadel),

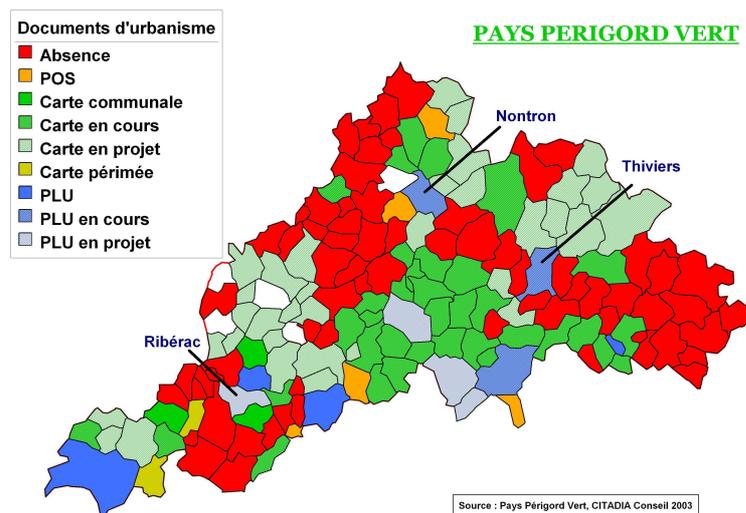
	Rythme annuel 2001 – 2006	TOTAL LOGEMENTS 2001 – 2006		
		Collectif	Individuel	TOTAL
Périgord Vert	464	197	2587	2.784
Dordogne	3.284	3.336	16.365	19.701

Ces tendances concernent essentiellement le logement individuel. Quant aux perspectives d'évolution, une étude de la DDE (CODRA) a quantifié selon quatre critères les besoins en logements des communautés de communes du Périgord Vert (6) pour la période 2005–2009. Il en ressort de cette projection un besoin global de 325 logements d'habitation / an, soit en moyenne plus de 2 logements par commune / an.. Une évolution favorable du contexte financier de l'immobilier et l'engagement fort des collectivités en faveur d'élaboration de documents d'urbanisme devrait à priori soutenir une dynamique de construction.

III.6 Une meilleure maîtrise du foncier est nécessaire

⇒ Documents d'urbanisme : une forte mobilisation des collectivités

On observe depuis peu un engagement fort des collectivités en faveur de l'élaboration de cartes communales et PLU. Dans la plupart des cas, leurs demandes en matière de zones constructibles ont été supérieures aux autorisations accordées.



D'après les données de la DDE, en juin 2007, plus de 90% des collectivités du Pays (communes et communautés de communes) avaient engagé et / ou achevé la réalisation de ces documents ; seules 12 communes, principalement dans le Ribéracois, n'ont pas de projets en la matière (il y en avait 69 en 2004). Plusieurs cartes communales devraient par ailleurs être définitivement approuvées avant fin 2007 / début 2008, dans la mesure où 62 enquêtes publiques ont été réalisées ou sont en cours. Autrement dit, près de 55% des communes pourront bientôt s'appuyer sur un document validé.

⇒ Des interventions publiques à renforcer

La nécessité des documents d'urbanisme est d'autant plus évidente que la pression foncière est de plus en plus forte en Périgord Vert sous l'effet de la demande locale et étrangère ce qui favorise l'envolée des prix. Cette tendance limite les possibilités d'accès à la propriété d'une partie des ménages modestes et nécessite des modes d'intervention publique plus soutenus. Un des moyens d'action des collectivités porte sur la constitution de réserves foncières, en particulier dans le but de création de lotissements communaux(7). Un engagement progressif est à observer dans ce domaine ces dernières années, notamment sur le secteur ouest du Pays.

III.7 Les lotissements en Périgord Vert (estimations 2002 – 2007)

Bassins	Nombre de lotissements				Nombre de lots
	Réalisés	En cours (permis lotir)	Projets/Intention	TOTAL	
Secteur Nontronnais	8	3	6	17	110
Secteur Isle/Auvezère	2	3	7	12	100
Secteur Ribéraçois	15	3	14	32	270
Total Périgord Vert	25	9	27	61	480

Source : DDE / Conseil général

Lotissements communaux, HLM, privés au 31 juillet 2007.

Conclusion

Le développement de l'habitat est un objectif partagé sur l'ensemble de la zone « Périgord Vert » et un point de convergence des 3 bassins qui le composent. Cet enjeu prépondérant conditionne la revitalisation de son potentiel démographique. Fixer les habitants et accueillir de nouveaux ménages est une condition nécessaire de renouveau

Les constats à lever :

absence d'organisation et de politique de logement concertée

un parc immobilier ancien et peu confortable, avec un taux de vacance élevé

la faiblesse du parc locatif, notamment celui à caractère social et l'inadaptation entre l'offre et la demande.

L'absence de réflexion pour la maîtrise du foncier.

► Les 5 axes du schéma de développement de l'habitat

Axe 1 : habitat – ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE

Axe 2 : habitat -CENTRES BOURGS

Axe 3 : habitat – PUBLICS DIFFERENCIES

Axe 4 : habitat – VANCANCE INDECENCE

Axe 5 : habitat – ANIMATION TERRITORIALE & ACTION PUBLIQUE

Afin d'apporter un cadre de réponse aux enjeux et aux constats en matière de logement, en lien avec la stratégie de maintien et d'accueil des habitants et des activités
Une réflexion a été conduite pour prolonger, renforcer les politiques publiques locales existantes, liées à l'Habitat (OPAHRR pour les bassins Nontronnais et Thibérien, projet de PIG pour le bassin Ribéracois.
(Un document spécifique est dédié au schéma de développement de l'habitat).

Axe 1 : Agir en faveur de la préservation de l'environnement et du patrimoine

A noter la présence du Parc naturel régional Périgord Limousin sur une partie du périmètre du Pays Périgord Vert qui concerne les 5 cantons de Bussière Badil, Nontron, Mareuil, St Pardoux la Rivière et Jumilhac le Gd.

2 formes d'actions seraient envisagées

1 / Informer sur les économies d'énergie et les faciliter :

Favoriser les travaux d'économie d'énergie qui contribuent à améliorer les performances thermiques des logements. (Isolation, chauffage, régulation, programmation, ventilation)
Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables (énergie solaire, géothermie, aérothermie, le bois...)

- pour un impact environnemental et sanitaire en réduisant les rejets de gaz à effet de serre et de ce fait en protégeant la planète et en ayant un impact sur la santé des habitants
- pour un impact économique et social en diminuant les dépenses énergétiques des ménages et des collectivités et en utilisant une ressource locale comme le bois pour le chauffage ou la construction;

Actions potentielles en faveur du « Plan Climat »

- Valoriser les économies d'énergie dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat existants, qui sont déjà mis en place ou en projet sur le territoire Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG).
 - Permettre aux propriétaires de logements (bailleurs et occupants) d'accéder aux informations sur les énergies renouvelables et les moyens les plus adaptés pour réaliser des économies d'énergie:
 - Etablir des relais avec les espaces info énergie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin, du CAUE et du Pact Arim).
 - Former un agent par bassin, aux matériaux et techniques qui existent et permettent de réaliser des économies d'énergie.
- Participer à des séminaires, à des colloques, à des salons, à des journées d'information sur les économies d'énergie. Voir formations de l'ADEME.
- Recruter un thermicien pour 2009, dans le cadre de l'OPAH-RR du Bassin Nontronnais.
 - Intervenir en amont de projets de construction neuve pour sensibiliser à la recherche de qualité des matériaux utilisés. (Plaquettes d'informations)

Envisager un cahier de recommandations Périgord Vert (rassemblant les contacts, les domaines, le souhait d'inflexion du PPV. Objet = inciter à...)
+ déclinaison sur le site portail.

2 / Entretenir et valoriser le patrimoine en faveur de la qualité environnementale et du développement durable:

- utiliser et optimiser les outils existants (Agenda 21 départemental dont le 1^{er} plan d'action est prévu pour janvier 2008 / Travaux d'Intérêt Architectural) et développer les partenariats notamment avec le CAUE de la Dordogne (Centre d'Architecture et d'Urbanisme) et le Pnr PL
- à noter par ailleurs l'intégration d'un agenda 21 territorialisé dans le prochain contrat de pays

L'agenda 21 est un plan d'actions concrètes, associant les collectivités et les acteurs du territoire (entreprises, habitants, associations...) pour penser des projets locaux.

Les 3 axes stratégiques sont les suivants:

- Renforcer et améliorer la qualité et le niveau de vie
- Encourager et soutenir la participation et l'initiative citoyenne
- Protéger et valoriser les ressources naturelles et le patrimoine culturel.

Travaux d'Intérêts Architecturaux (TIA): des financements complémentaires peuvent être accordés pour les TIA : immeubles inscrits à l'inventaire, immeubles concernés par un plan de sauvegarde, ou dont l'intérêt est jugé par les services extérieurs chargés de l'architecture.

Dans le cadre de l'ANAH, les plafonds de travaux subventionnables peuvent être augmentés dans le cadre des TIA à condition que le logement se situe en ZPPAUP, qu'il y ait un avis de l'ABF, pour les propriétaires bailleurs uniquement et seulement s'ils conventionnent le logement.

- mobiliser les artisans du bâtiment sur les techniques et matériaux traditionnels, éco construction, énergie bois, chanvre ,laine mouton ,....
- organiser des journées d'information et de sensibilisation autour de réalisations « réussies » à l'attention des habitants

Articuler un partenariat Conseil de Développement, thermicien, Pnr PL, prolonger les actions actuelles du Pnr PL

- préserver les particularités locales (architecturales, intégrations paysagères) Articuler un partenariat avec le CAUE
- réaliser un recueil de recommandations PPV + déclinaison sur le site portail

en parallèle des économies d'énergie :

La question des mises aux normes d'assainissement autonomes points noirs ; c'est-à-dire dont les rejets constituent un risque pour l'environnement et la salubrité publique / promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et l'installation de matériaux respectueux de l'environnement en informant et sensibilisant

Il conviendrait de pouvoir assister les communautés de communes dans le montage des dossiers de demande d'aide pour des mises aux normes en lien avec les propriétaires concernés.

Axe 2 : Dynamiser les centres bourgs

2 types d'actions seraient envisagés :

1 / Adapter l'offre de logements :

Permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de se rapprocher des zones de services de proximité en développant une offre de logements adaptés au sein des centres bourgs,

Favoriser/accompagner l'installation de commerçants

Développer la mixité sociale et intergénérationnelle dans les centres bourgs en diversifiant l'offre de logements (taille, statut, loyer...) nota : la mixité sociale est également à considérer en mêlant l'offre locative sociale et l'accession à la propriété .

2 / Renforcer l'attractivité des bourgs :

Inciter les bailleurs privés et publics à résorber la vacance des centres bourgs

les leviers :

- OPAH-RR bassin Nontronnais, taux de subvention majorés pour les propriétaires bailleurs en cas de sortie de vacance et de conventionnement du logement. Pour les propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux et conventionnent leur logement situé dans un bourg défini comme structurant ou touristique, la subvention est d'autant plus importante.
- Soutenir les ravalements de façades dans le cadre de programmes spécifiques (comme à Ribérac, Brantôme, Bourdeilles...) en particulier quand il y a eu aménagement public des bourgs

Axe 3 : Adapter l'offre aux différents publics

6 types d'actions à envisager :

1/ Actions communes à tous les types de public

Développer l'offre locative sociale, aujourd'hui insuffisante car sur le Pays Périgord Vert une part importante de la population dispose de revenus modestes.
Le locatif privé pourrait bénéficier des OPAH.

2 /Les personnes âgées

favoriser tant que possible le maintien à domicile des personnes âgées :

- Réaliser des adaptations dans les logements et accompagner les personnes âgées dans cette démarche. Faire en sorte que ces adaptations soient cohérentes et prennent en compte l'évolution future de la mobilité de la personne âgée.
- Développer une offre de logements locatifs adaptés dans les bourgs structurants, associée éventuellement à une offre de services (soins, courses, ménage...)
- Accompagner les personnes âgées et leurs familles dans les recherches de financements de travaux d'adaptation (ANAH, PCH...) en partenariat notamment avec la MDPH.

3/Les personnes handicapées

- Pour les personnes handicapées, adapter les logements à leurs types de dépendances, (douche, barre d'appui, monte personnes ou aménagement au rez-de-chaussée...⁹).
- Prendre en compte la faible capacité de mobilité de certaines, d'où le besoin d'un logement localisé à proximité de commerces.
- Accompagner les personnes handicapées dans leurs recherches de financements de travaux d'adaptation (ANAH, PCH...) et travail en partenariat notamment avec la MDPH.

4/Les jeunes, les stagiaires et les ménages de petite taille

- Développer les logements sociaux de petite taille dans les bourgs structurants.
- Développer une offre publique « collective » (type MFR Thiviers)
- Développer des logements spécifiques pour accueillir les stagiaires étudiants. Voir si on constate une demande en logements meublés (ADIL MFR, Missions locales,...).
- Concernant les stagiaires qui sont encore étudiants, il serait envisageable de les accompagner dans des démarches de colocations.

5/Les saisonniers

L'activité agricole du territoire nécessite du personnel saisonnier notamment sur la partie Est du territoire.

Les saisonniers jouent un rôle majeur dans l'activité économique du territoire et doivent pouvoir être accueillis dans de bonnes conditions car le logement pourra conditionner leur venue :

- Sensibiliser les propriétaires ayant des chambres libres.
- Recenser des structures pouvant accueillir des petits groupes de saisonniers en colocation, les logements meublés
- Développer des programmes publics (PIG Départemental en projet)

6 /Les nouveaux habitants

Ils sont constitués par :

- des candidats entrepreneurs
- des salariés
- des retraités
- dont des personnes étrangères

(La problématique des gens du voyage a bien entendu été évoquée. Des réalisations et des projets sont d'ailleurs en cours sur Ribérac, Thiviers et Excideuil. Cependant , le groupe de travail a convenu de ne pas intégrer cette population dans le schéma habitat).

Dans le cadre de la stratégie d'accueil et de la transversalité des logiques résidentielles, économiques et de services, les futurs pôles locaux d'accueil seront des relais d'information auprès des publics. Ils devront pouvoir disposer d'informations bilingues pour le public étranger et d'un fichier « personnes ressources bilingues».

Il pourrait être envisagé la mise en place d'une offre de logements temporaires (de 1 à 6 mois) et transitoires (de 6 à 24 mois) => il conviendrait de quantifier l'offre potentiellement existante et se donner un objectif de nombre de réalisations et/ou de nb de logements à dédier à cette offre.

(La problématique des gens du voyage est traitée au niveau du département, et bien que le sujet préoccupe notamment le Ribéracois, ce public ne serait pas intégré dans la problématique habitat au niveau territorial).

Axe 4 : Lutter contre l'indécence et la vacance

2 types d'actions :

1 /Lutter contre l'indécence et l'insalubrité

L'accès et le maintien dans un logement décent doit être considéré comme une priorité :

- Soutenir et favoriser les travaux de remises aux normes (sortie d'insalubrité, mise aux normes des assainissements autonomes), de mise en sécurité (réfection de l'installation électrique...).
- Accompagner les propriétaires dans la recherche de financement pour ces travaux souvent lourds et coûteux à réaliser dans le cadre des OPAH-RR et PIG.
- Accompagner techniquement les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux et les orienter vers les interlocuteurs compétents (CAUE, Point info énergie...).
- Un PIG insalubrité devrait être mis en place au niveau du département. Se tenir au courant de l'évolution de ce projet.

2/ Lutter contre la vacance

Actions

- Poursuivre une politique de remise sur le marché de logements vacants pour répondre aux besoins locatifs locaux (repérer les logements vacants et identifier les causes de la vacance, sensibiliser les propriétaires aux enjeux)
- Mobiliser les logements vacants situés au-dessus de commerces et n'ayant pas d'accès indépendant.
- Informer les propriétaires des aides existantes, en particulier les propriétaires extérieurs au territoire.

Axe 5 : Mettre en place et animer une cellule habitat

Cette cellule habitat sera un extrait de la commission habitat du PPV et regroupera des acteurs volontaires du territoire du Pays Périgord Vert (chargés de mission, membres du conseil de développement, partenaires, élu référent PPV). Elle aura pour mission de mener une réflexion régulière sur différents thèmes liés au logement et de permettre la mise en place d'actions bien définies, en réponse directe aux phénomènes observés, de façon planifiée.

►1 /Observatoire de l'habitat : mission de veille et de prospective

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Département de la Dordogne s'est doté d'un observatoire de l'habitat. Actuellement en phase préopératoire, cet outil permettra à l'avenir de disposer d'une connaissance approfondie du marché départemental du logement.

A l'échelle du Pays Périgord Vert, il semble intéressant de se doter des moyens de suivre au plus près les évolutions du marché du logement afin de répondre au mieux aux besoins locaux. L'objectif est de recueillir et faire partager les connaissances sur l'habitat, repérer des tendances, les évolutions, les publics éprouvant des difficultés à se loger pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande.

- Réaliser un suivi des logements conventionnés à venir mais également des logements déjà conventionnés. Il serait nécessaire de s'adresser à l'ANAH pour cela et de répertorier ces logements.

Cela permettrait notamment de vérifier que les propriétaires continuent de louer dans les conditions prévues à l'origine dans les conventions et ainsi de ne pas « perdre » de logements « sociaux ».

- Répertorier et ou centraliser les opérations qui ont été menées ces dernières années sur les communes et les intercommunalités du territoire (OPAH, PIG, ravalements de façades...) afin d'améliorer l'habitat.

- Identifier des opérations pertinentes à l'extérieur du territoire et organiser des « voyages d'études » pour mobiliser les élus + les artisans,.....

- Un groupe de travail, issu de la commission habitat du PPV, sera chargé de proposer un mode de fonctionnement de cet observatoire

2/ Conseils aux collectivités

- Veille foncière : sensibiliser au thème du foncier, aux enjeux à moyen et long terme. Informer sur les procédures existantes.

- explorer des pistes et des dispositifs pour inciter à constituer des réserves foncières dédiées au locatif social (participation, fonds de compensation,..)

- stimuler l'envie « d'entreprendre » via l'organisation de voyages d'études

3/Accompagner les propriétaires bailleurs

- Accompagner les propriétaires dans leur recherche de locataires. En effet, Ils craignent parfois de ne pas trouver de locataires correspondant aux critères de ressources imposés dans les conventions. De plus, concernant ceux qui obtiennent une subvention de l'ANAH pour réaliser des travaux, ils ne reçoivent cette subvention qu'une fois leur logement locatif occupé, ce qui les effraie d'autant plus.

- Informer les propriétaires bailleurs des garanties qui existent (GRL...) afin de les rassurer et de les inciter à louer leur logement en conventionné.

- Mettre en place un suivi des logements locatifs adaptés aux personnes handicapées et âgées afin, lorsqu'ils se libèrent, de les proposer en priorité à ces types de publics.

4/Bourse aux logements : Objectif à plus long terme :

Créer une bourse au logement par le biais du portail du Pays pour mettre en relation l'offre et la demande au niveau des logements communaux, intercommunaux

- pas de mise en concurrence avec les agences immobilières
- soutien à la construction de l'offre

Aujourd'hui , l'offre n'est pas significative et n'autorise pas une communication sur le net, dans la mesure où la demande est d'ores et déjà plus importante que l'offre. Les efforts préalables doivent concerner la construction d'une offre plus importante.

3^{ème} partie
Enquête services PPV 2007/2008

Quels sont les besoins et priorités du territoire Périgord Vert concernant les services à la population sur les thèmes enfance/jeunesse et santé/social ?

Quels sont les besoins et priorités du territoire Périgord Vert concernant les services à la population sur les thèmes enfance/jeunesse et santé/social ?

► Le cadre de l'enquête

Par souci de clarté, le P.P.V a retenu les « services à la population » pour désigner « l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires » (Définition proposée par le Conseil Economique et Social dans son rapport « Aménagement du territoire, services publics et services au public », présenté en 2006 par M. Jean-Alain MARIOTTI).

Le P.P.V a fait le choix de prioriser deux axes de développement qui seront déclinés en actions dans le cadre de la première phase du deuxième contrat de Pays, soit la période 2008/2011. Ces deux axes sont les suivants :

- l'accessibilité et la qualité des services à l'enfance et à la jeunesse (garde, accueil, activités)
- l'accessibilité et la qualité des services en terme de santé (maillage de l'offre, continuité des soins, prévention santé des jeunes, services à domicile, professions médicales)

• La thématique enfance et jeunesse

Les deux programmes leader précédents étaient axés sur cette thématique :

- L'enfant au Pays – Leader II Haut Périgord (1994-2000)
- Les jeunes et les femmes. – Leader + Périgord Vert (2000-2006)

De nombreux projets de structures d'accueil, jusque là en réel déficit, ont été financés par ces programmes.

Aujourd'hui, il s'agit de vérifier que les services offerts en terme d'accueil, de garde et d'activités, en direction de l'enfance et de la jeunesse, correspondent toujours aux besoins de la population. En effet, l'arrivée de nouveaux habitants est en partie à l'origine de l'évolution des attentes. De plus, les réunions de concertation préalables à la mise en place du deuxième contrat de Pays, réalisées avec la population, ont mis en évidence une certaine insatisfaction des usagers des services existants.

• La thématique santé/social

Nous avons choisi de traiter en priorité les sous thèmes suivants :

- la prévention santé en direction des jeunes : Des études et des constats montrent qu'il y a de plus en plus de conduites addictives et à risque de la part de ce public.
- Les services à domicile et les établissements d'accueil : La population en Périgord Vert étant très vieillissante, la question de l'accessibilité et de la qualité des services proposés se pose.
- L'action sociale : les familles isolées et fragilisées sont en augmentation et leurs attentes deviennent pressantes.
- Les professions médicales : Sur l'impulsion du Conseil Régional d'Aquitaine et compte tenu de la situation préoccupante de la démographie médicale en milieu rural, et particulièrement dans le Périgord Vert, cette problématique devient incontournable.

Ces deux champs prioritaires à court terme n'ocultent pas la multiplicité de la notion de services à la population.

Certains aspects seront de toute façon abordés via les schémas de l'habitat, de l'économie et du programme Leader. Certaines thématiques comme la communication, étant traitées de façon transversale.

La priorisation des thématiques permet leur approfondissement, l'engagement d'actions concrètes et la sensibilisation des acteurs locaux nécessaire à une dynamique globale de développement durable. L'efficacité des actions de court terme garantie le succès d'une politique de long terme.

L'enjeu est de répondre à l'objectif 2 actualisé du contrat de Pays 2008/2013 : « Vivre, s'installer, s'épanouir en Périgord Vert ».

Il se décline en plusieurs sous enjeux :

- Rendre le territoire attractif avec une offre de services adaptée :
 - Fixer les habitants
 - Attirer et accueillir de nouvelles populations.
- Animer le territoire en suscitant le dynamisme et la coopération entre les acteurs (après repérage exhaustif des structures existantes)
- Concevoir une organisation équilibrée des services entre les grands pôles et les communes plus rurales (après analyse des besoins et attentes des usagers et des professionnels)
- Rechercher des solutions techniques et financières pérennes et avoir une vision à moyen et long terme.

► **Etat des lieux des services existants : Méthodologie participative**

Obtenu par :

Une approche documentaire classique auprès de l'INSEE, les rapports réalisés sur et par le PPV, le GAL Leader+, les corps intermédiaires, Pays et Quartiers d'Aquitaine, Pays de Fougères. les conseillers de développement du CG24

L'état des lieux quantitatif des structures d'accueils existantes sur le P.P.V pour les thèmes santé et enfance/jeunesse a participé à la formalisation d'un répertoire.

► **Diagnostic des attentes et des besoins.**

• *Entretiens avec les personnes ressources.*

Les éléments qualitatifs sont issus de vingt-trois entretiens auprès de personnes ressources.

Outils : guides d'entretiens semi directifs téléphoniques et physiques, questionnaires, grilles de traitement.

L'enquête a été réalisée auprès de :

- Enfance/Jeunesse :
 - C.A.F, D.D.J.S, C.G de la Dordogne (financeurs).
 - Les communautés de communes ayant la compétence enfance et jeunesse : élus ou employés responsables du service (tous n'ont pas souhaité nous rencontrer étant donné le contexte électoral).
 - Les coordonnateurs enfance et jeunesse délégués par la C.A.F (souvent directeurs de structures d'accueil).
 - Les R.A.M (3 sur 4 existants).
- Santé :
 - C.P.A.M, M.S.A, D.D.S.P, C.R.A.E.S-C.R.I.P.S
 - Les trois responsables d'unités territoriales du C.G de la Dordogne.

- Jean GANYAIRE : Conseiller Général du canton de Brantôme et médecin généraliste à la retraite.
- Patrice PORTE : médecin généraliste et porteur d'un projet de maison médicale pluridisciplinaire ouverte à ce jour sur le P.P.V.
- Les trois autres Pays du département.

• *Enquête des prestataires par questionnaire (questions fermées et ouvertes).*

Les questionnaires ont été établis par sous thématiques choisies en fonction des résultats de réunions de concertations pour la construction du contrat de Pays 2008/2013. Les entretiens avec les personnes ressources (réalisés simultanément) avaient quant à eux fait ressortir certaines problématiques. La réalité des problèmes soulevés auparavant se confirme. D'autres interrogations se sont affirmées.

A ce jour les questionnaires retournés ont été partiellement exploités. Le Pays ne dispose d'aucun logiciel de traitement de données. Une relance sera faite auprès des structures qui ne se sont pas manifestées.

• *Les réunions thématiques.(320 invitations / 111 participants)*

Six réunions thématiques ont été organisées : une par bassins de vie et par thématique pour coller aux réalités de l'organisation autour des 3 pôles d'attractions de Thiviers, Nontron et Ribérac.

Les objectifs étaient de :

- Informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur la démarche entreprise.
- Faire comprendre aux acteurs le bénéfice de contribuer à cette enquête.
- Compléter et valider l'état des lieux en présentant les 1ers résultats obtenus
- Continuer à récolter des données qualitatives sur les services proposés
- Avancer dans l'étape d'analyse et de croisement des données pour dégager des préconisations et priorités d'actions.
- Informer de la constitution d'une commission PPV « Services » et de groupes de travail par sous thématique.

Tous les objectifs n'ont pas été entièrement remplis, dans la mesure où la majorité des participants était constituée de nouveaux élus, surtout là pour s'informer, que ce sont principalement les professionnels présents qui sont intervenus.

Le forum de restitution....

La restitution finale des résultats de l'étude sous forme de forum sera programmée courant 2009, avec des travaux en ateliers et des témoignages de professionnels ayant réalisé des projets concernant la santé ou l'enfance jeunesse. Nous en sommes aujourd'hui à un stade intermédiaire.

Enquête de population.

Il serait souhaitable de procéder à une enquête de population par questionnaire début 2009, en faisant appel à un groupe d'étudiants par exemple. (Plusieurs établissements ont été contactés, mais un délai de réalisation pour l'année 2008 était trop court.). Le Pays ne veut en aucun cas occulter cette action car il est indispensable de se rapprocher encore davantage de la population et de ses besoins. Les solutions pour la réalisation de cette enquête :

- Faire appel aux établissements qui étaient intéressés lors du premier contact.
- Missionner le Conseil de Développement du Pays.
- Faire appel à un bureau d'études.

Une première ébauche du questionnaire a été réalisée, sur la base de celui réalisé par le « Pays de Fougère », exemple de schéma de développement des services reconnu et plébiscité par tous.

► **Analyse et préconisations.**

Cette phase sera à poursuivre en parallèle du complément de l'état des lieux et du diagnostic à continuer via la prochaine commission services et en lien avec les autres commissions, pour obtenir un croisement des données et des problématiques, mieux repérer les projets émergents et susciter de nouveaux projets.

Cette étape nous permettra de mettre en évidence des zones qui cumulent plusieurs problématiques et qui seront alors déterminées en tant que zones d'action prioritaires.

Un appel à projet sera fait en amont du schéma définitif, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets qui sont dans la logique de la stratégie globale.

D'ores et déjà, l'ensemble des résultats réunis à ce stade de l'étude est présenté par thématique

- **Enfance et jeunesse : petite enfance (0/3 ans), enfance (6/12 ans) et jeunesse (+12 ans).**
- **Santé et social : les professions médicales, les services à domicile, la prévention santé des jeunes.**

I Les services en direction des jeunes doivent être valorisés.

► **Les dynamiques Leader en faveur de l'enfance et de la femme**

Le programme Leader II Haut Périgord, « L'enfant au pays », a soutenu de nombreux projets en faveur de la jeunesse sur la période 1996-2001, parmi eux : les crèches de Nontron et Mareuil, la bibliothèque médiathèque de Champagnac, le centre accueil enfants jeunes de Jumilhac, l'accueil enfance du canton de Bussière-Badil, le centre d'hébergement de Varaignes qui organise des classes de découverte, le réseau de fermes pédagogiques, la cité découverte nature de Miallet...

A sa suite, le programme Leader+ qui s'achève, a contribué à améliorer les services offerts aux jeunes et aux femmes. Les actions ont en particulier porté sur les structures et services d'accueil et de loisirs pour les enfants et les adolescents et aussi sur la richesse et la diversité de l'animation culturelle.

Aujourd'hui, il s'agira de prolonger ces dynamiques en terme de services au travers du contrat de pays.

I.1 Les services d'accueil pour la petite enfance se développent (accueil, garde, activités).

Ces services sont **indispensables pour l'avenir du territoire**

La petite enfance concerne les enfants âgés de 0 à 3 ans, c'est-à-dire avant leur scolarisation à la maternelle. Cette tranche d'âge ne correspond pas à une catégorie d'étude de l'I.N.S.E.E.

Aujourd'hui sur le territoire il existe deux modes de garde : les Assistantes Maternelles et trois crèches collectives intercommunales. Les lieux d'accueil parents/enfants fonctionnent très bien et la demande est forte. Ce sont des lieux ouverts une matinée par semaine et qui existent grâce à l'initiative des travailleurs sociaux. Ils favorisent la rencontre, l'échange et la socialisation des

parents et des enfants de 0 à 3 ans. L'ouest du territoire n'est pas couvert par ce genre de structure faute de locaux.

Compte tenu du succès des trois premières initiatives peut-être serait-il intéressant de relancer la réflexion ?

A. Des actions à mener pour valoriser le mode de garde des Assistantes Maternelles (AM).

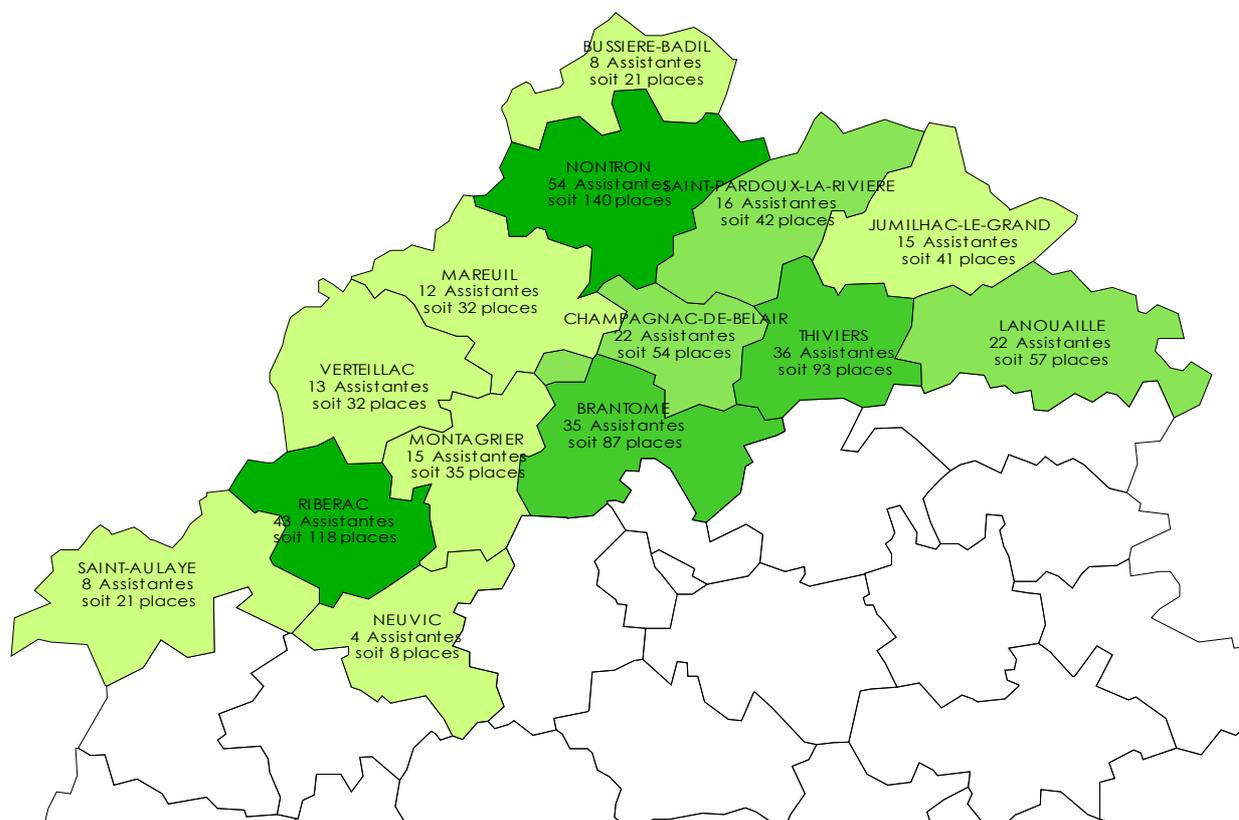
Aujourd'hui, le Pays dispose de 313 A.M ce qui correspond à 844 places de garde (Une A.M a l'agrément pour un à trois enfants). **Leur nombre est suffisant mais leur répartition sur le territoire est inégale.** En effet, elles sont plus nombreuses sur les grands pôles et installées de façon hétérogène dans les zones très rurales voire inexistantes sur certaines communes. Cette cartographie des A.M a pour conséquence directe une **saturation d'accueil des zones urbaines et des axes routiers très fréquentés ainsi qu'une sous utilisation en zones rurales reculées.** Les parents préfèrent déposer leurs enfants sur leur trajet domicile/travail plutôt que sur leur commune ou une commune voisine, sans négliger l'aspect relationnel personnel.

On remarque sur la carte qui suit que le territoire n'est pas entièrement couvert par les quatre R.A.M. En effet, c'est avant tout une volonté des élus locaux de proposer ou non ce service sur leurs communes.

A l'ouest du P.P.V, les élus réfléchissent pour proposer ce service suite à une demande très forte des A.M. La réunion thématique sur le Bassin du Ribéracois a permis d'envisager un regroupement avec le R.A.M de Ribérac.

A l'Est du P.P.V, la responsable du R.A.M va engager des démarches pour solliciter les communes du canton d'Excideuil qui n'adhèrent pas au R.A.M alors qu'elles ont des A.M. Toutes ces actions permettront une couverture totale du territoire

Couverture du territoire



Source DDSP – CG 24 - 2007

La répartition des AM en Thibérien

73 AM / 191 places => 2.62 places/AM (+ secteur Excideuil à ajuster)

canton	AM	places
Jumilhac le Grand	15	41
Lanouaille	22	57
Thiviers	36	93
+ Excideuil		

La répartition des AM en Nontronnais

147 AM /376 places => 2.56 places/AM

canton	AM	places
Nontron	54	140
Bussière Badil	8	21
St P Ardoux	16	42
Chamapgnac de Bel Air	22	54
Brantôme	35	87
Mareuil sur Belle	12	32

A ajuster également le secteur de la Communauté de Communes des Villages Truffiers des Portes de Périgueux, adhérente au Pays Périgord Vert, mais appartenant au canton de Savignac les Eglises.

La répartition des AM en Ribéracois

78 AM / 196 places => /AM (ajustement Neuvic)

canton	AM	places
Verteillac	54	140
Montagrier ribérac	8	21
St Aulaye	16	42
	22	54
Neuvic	35	87
	12	32

Sensibiliser les parents à l'utilisation des ressources de leur environnement proche nous apparaît primordial pour solutionner cette problématique. Il faut également faciliter l'information, le conseil et la communication afin de rendre l'offre plus lisible à la population.

B Les Relais Assistantes Maternelles

La mise en place de quatre relais d'assistantes maternelles (RAM) apporte de nouvelles solutions. Ils couvrent presque la totalité des 14 cantons que compte le Pays , exceptés les extrêmes est et ouest.:

Le Relais Assistante Maternelle (RAM) est un service gratuit proposé aux A.M par les regroupements de communes (cantons ou communautés de communes). Ce service est financé à 40 % par la C.A.F, 27 % par le C.G de la Dordogne et à 33 % par les collectivités locales. C'est le C.G de la Dordogne qui donne l'agrément d'A.M après une formation de 120 heures.

- A Thiviers pour les cantons de Thiviers, Lanouaille, Jumilhac le Gd
- A Nontron pour les cantons de Nontron, Bussière Badil, Saint-Pardoux-la-Rivière,
- A Valeuil pour les cantons de Brantôme, Mareuil et Champagnac de Bel Air,
- A Ribérac pour les cantons de Montagrier, Verteillac et Ribérac

► **Fonctionnement et fréquentation**

Dans chaque R.A.M, une personne responsable obligatoirement éducateur de jeunes enfants, anime le service. Les pôles principaux des communautés de communes financeurs du R.A.M accueillent par semaine quatre gardes administratives en matinée et quatre ateliers d'éveil en après midi.

Les A.M sont peu nombreuses à fréquenter les ateliers proposés par le R.A.M pour différentes raisons , dont la mobilité !

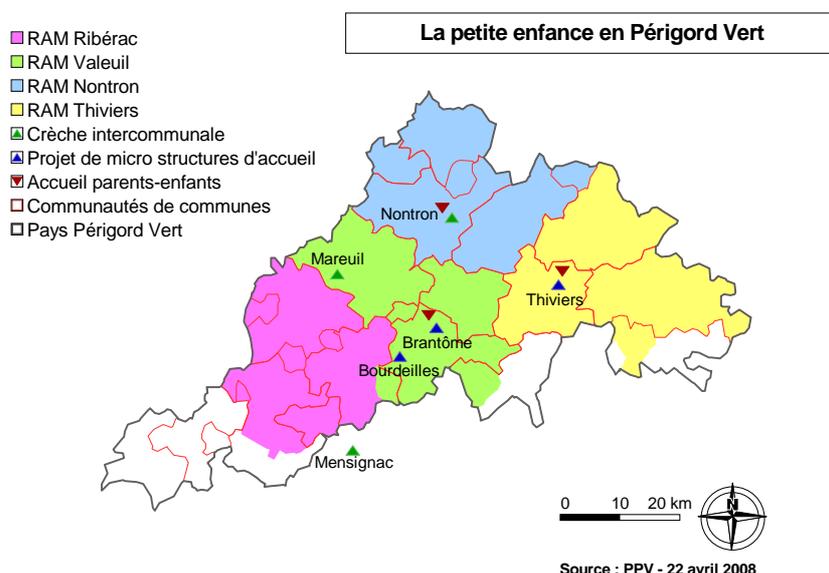
- Pas de permis de conduire.
- Pas de voiture à disposition la journée
- Problème de moyens pour équiper leur voiture pour transporter les enfants.
- La motivation qui les a poussées à exercer ce métier : l'indépendance et le travail à domicile.
- Certains parents ne le souhaitent pas.
- Méconnaissance de l'existence du R.A.M, notamment par les A.M plus anciennes.

Elles se déplacent plus facilement pour les réunions thématiques d'information (organisées à leur demande) qui ont lieu en soirée.

Les responsables des différents R.A.M constatent également que les permanences administratives sont très demandées, autant par les parents employeurs que par les A.M employées. **C'est donc un service qu'il faut maintenir et renforcer.**

Les responsables des R.A.M essaient aujourd'hui de développer leur communication pour améliorer la connaissance du Relais (petit journal, lettre d'information, compte rendu des réunions,...). Ces actions visent à sensibiliser et à informer les A.M pour les inciter à fréquenter les ateliers qui sont des lieux de socialisation pour l'enfant, d'écoute et d'échange pour les A.M (rompre l'isolement).

La grande majorité des locaux dans lesquels sont animés les ateliers d'éveil ne sont pas adaptés au public de jeunes enfants (Toilettes, chaises et tables pour adulte).



Horaires de garde

La garde sur des horaires atypiques (tôt ou tard, ponctuels, de courte durée) constitue une véritable problématique. Il existe plusieurs raisons expliquant la nécessité d'horaires atypiques de garde :

- L'éloignement des lieux de travail.
- Besoin des mères au foyer de se rendre à des rendez-vous
- Epouses de nouveaux arrivants à la recherche d'emploi.

Or la plupart des A.M refuse de travailler sur ces horaires. Cette situation pose aussi le problème du choix du mode de garde qui n'est pas présent sur tout le territoire (seulement 3 crèches). **Il faut pouvoir donner le choix aux parents entre différents modes de garde.**

Image du métier

L'image du métier d'A.M est à revaloriser. En effet, il ne demande aucun diplôme particulier, cela peut être un emploi précaire et c'est un milieu où il y a beaucoup de brassage :

- départs à la retraite.
- maman qui demande l'agrément pour ses enfants jusqu'à leur scolarisation.
- L'A.N.P.E dirige facilement une femme non diplômée vers ce métier.

A l'est du territoire, un projet d'accompagnement des A.M qui souhaitent effectuer des formations continues ou passer des V.A.E est en cours de constitution.

C Une forte demande pour des structures d'accueil de garde collective.

Il existe seulement deux crèches collectives intercommunales sur le territoire : **la crèche inter cantonale de Mareuil et la crèche halte garderie de Nontron. Un projet de crèche existe sur Ribérac.**

Une troisième crèche limitrophe (sur la commune de Mensignac) dispose d'une convention avec la communauté de communes du Val de Dronne située en P.P.V. Les parents et les nouveaux arrivants n'ont pas le choix du mode de garde. **Or, la première question d'une famille souhaitant s'installer sur le territoire est toujours la même : existe-il un mode de garde collectif ?** C'est une demande non seulement des nouveaux arrivants néo ruraux, mais qui devient une préoccupation habituelle des habitants plus anciens du P.P.V.

Les trois crèches existantes fonctionnent à un taux de remplissage de 100 % et celle de Mareuil accueille également des enfants (pour 1/3 de sa capacité) du département limitrophe qu'est la Charente. **Aujourd'hui de nombreuses familles sont en attente d'avoir une place en crèche. Les Directeurs des crèches estiment qu'il existe un potentiel pour créer d'autres structures d'accueil collectif sur le territoire.** De plus, si la C.A.F se désengage pour certains publics, ce n'est pas le cas pour la petite enfance puisqu'elle a fait le choix de financer des projets de micro structures d'accueil. Ce sont des structures à moindre coût pouvant accueillir au maximum 9 enfants, avec des places en halte garderie et du personnel moins qualifié (A.M).

De ce fait, certains souhaitent saisir cette opportunité. Quatre projets émergent à ce jour :

- Le premier, proche de l'aboutissement, est porté par l'association « 1 2 3 » sur le territoire de la communauté de communes du Brantômois. Il s'agit d'une auxiliaire de puériculture, d'une A.M, d'une secrétaire en congé parental et d'une employée contractuelle assistante d'éducation. Elles ont trouvé un local, monté un dossier pour avoir des financements C.G, C.A.F et M.S.A , ont réalisé une enquête auprès des écoles , ont pris des contacts avec des entreprises du secteur,.....pour justifier la légitimité de leur projet auprès de financeurs. Alors que les inscrits sont déjà au rendez-vous de la rentrée, manquent des co financements pour le bouclage du budget.

- Le deuxième, en cours de réflexion sur la commune de Bourdeilles, qui souhaiterait que la communauté de communes du Brantômois porte ce projet.
- Le troisième, déjà ajourné, est porté par la communauté de communes du Pays Thibérien.
- Un partenariat public/privé pour créer une structure d'accueil collectif pour l'entreprise « LU » et la communauté de communes du Pays de Champagnac.

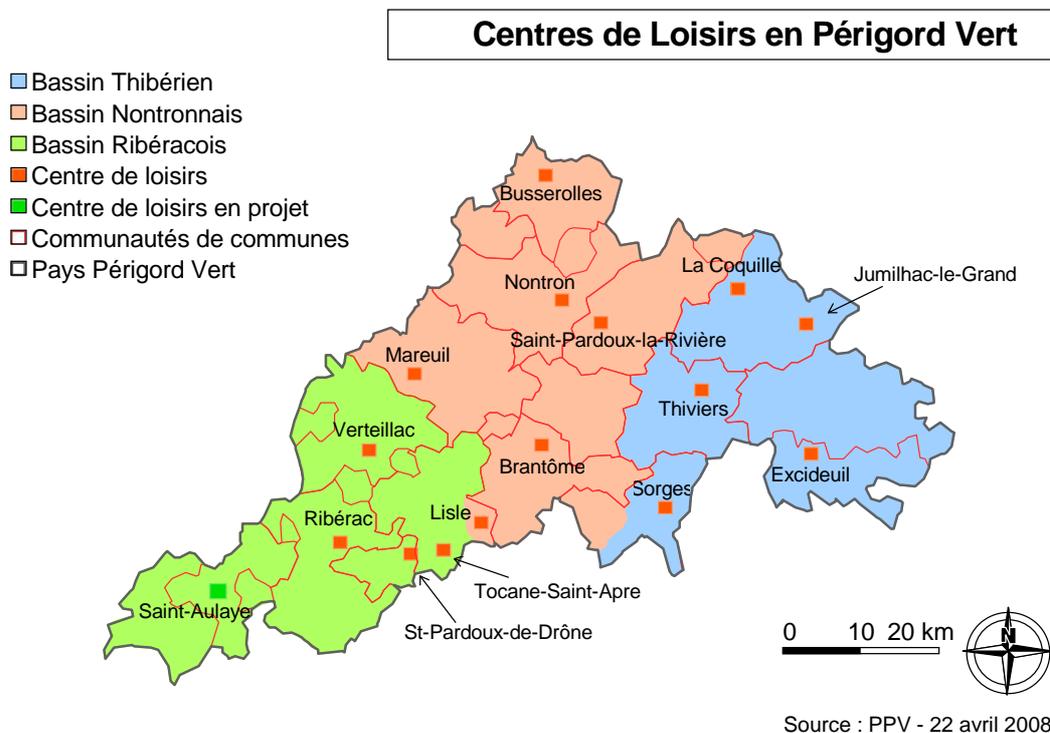
Il existe également sur le territoire un comité de pilotage, porté par le C.S.C de Brantôme. Il réfléchit sur « l'offre et la demande en terme de petite enfance ». Dans ce cadre, il a accompagné l'association « 1 2 3 » dans son portage de création de la micro chèche halte garderie « Les coccinelles » à Brantôme.

Il est donc indispensable de communiquer sur les projets émergents auprès des acteurs locaux, et notamment des élus et des A.M qui peuvent être à l'initiative d'un tel projet.

Nous parlons beaucoup de micro crèches. Il est nécessaire d'informer sur les textes de lois de ces structures pour donner les moyens à tout acteur de porter ce type de projets. Ce sont des actions intercommunautaires qui peuvent être soutenues par les co financeurs. De plus, les besoins des habitants et des nouveaux arrivants sont réels. Une première réunion d'information a été organisée par le R.A.M du Bassin Thibérien..

1. 2 Des services en direction de l'enfance et l'adolescence en voie de définition et en évolution

Une douzaine de centres de loisirs se répartissent sur les 14 cantons Le service de ramassage des enfants est indispensable pour assurer leur bon fonctionnement, seul le Mareuillais n'en bénéficie pas.



A. L'enfance : Les C.L.S.H extra scolaires, des services à optimiser.

Les C.L.S.H périscolaires et extra scolaires (mercredis et vacances) concernent les publics âgés de 3 à 12 ou 14 ans.

Il existe 15 C.L.S.H extra scolaires sur le territoire P.P.V. Tous sont gérés par les intercommunalités sauf celui de Verteillac géré par le C.S.C et ceux de Tocane et de Lisle gérés par une association qui travaille en partenariat étroit avec la communauté de communes (personnel mis à disposition).

En observant la carte ci-dessus, nous constatons qu'il n'y a aucune structure d'accueil à l'extrême ouest du territoire. Une réflexion est en cours aujourd'hui pour créer un C.L.S.H extra scolaire. Ce projet devrait aboutir prochainement et de façon préférentielle sous forme intercommunale..

► Constats positifs

Les éléments les plus marquants sont les suivants :

- Le cadre de vie.
- L'augmentation de la fréquentation consécutive à l'arrivée de nouvelles populations.
- La satisfaction des parents par rapport aux services proposés.
- La mutualisation de moyens.
- Un travail en partenariat qui se développe entre les C.L.S.H.

De plus, deux C.L.S.H sur le P.P.V proposent des centres de vacances l'été et/ou l'hiver. C'est un immense atout parce que très peu de structures ont les moyens de mettre à disposition un tel service. En effet, aujourd'hui l'offre de vacances très réduite pour les enfants est devenue très onéreuse. La C.A.F n'aide pas les structures à proposer ce genre de service : les bons vacances ne sont pas valables pour les séjours avec les C.L.S.H. C'est avant tout une volonté des élus locaux de maintenir ce service.

► Constats négatifs

Néanmoins il existe des problématiques générales à une majorité des C.L.S.H.

• Fonctionnement

Tout d'abord le désengagement de la C.A.F qui va obliger progressivement les C.L.S.H à voir leurs activités et leurs personnels à la baisse (en quantité et en qualité), ce qui va à l'encontre de la tendance générale de l'augmentation de la fréquentation et du passage à la semaine de quatre jours dans toutes les écoles. Cette situation pourrait ne pas se produire mais dépend de la volonté des élus en place à investir dans ce service et compenser les aides antérieures. Cette augmentation du nombre d'enfants entraîne aussi logiquement un manque d'animateurs.

• Mobilité

Les problèmes de transports tant pour le ramassage des enfants que pour les déplacements de loisirs sont prégnants. En effet, les structures d'accueil ne sont pas uniformément équipées en minibus, par manque de moyens. Or il y a une demande de la part des parents pour un service de ramassage sur un territoire aussi vaste. Certains ont déjà investi dans des minibus et plusieurs réflexions sont en cours sur ce sujet. En ce qui concerne les déplacements pour les sorties culturelles à l'extérieur du territoire, ils sont limités à cause de leur coût. De plus, les activités culturelles ni suffisamment présentes et/ou communiquées, ni suffisamment diversifiées en P.P.V privent les enfants d'un accès équitable à la culture. Certains C.L.S.H mutualisent ponctuellement des moyens financiers afin d'amener les enfants à Périgueux pour voir des pièces de théâtre ou tout autres activités culturelles.

• Activités

Cette étude montre un déséquilibre des activités de loisirs et sportives classiquement réparties entre filles et garçons. La majorité des moyens est consacré au football, les clubs n'embauchent pratiquement pas d'animateurs diplômés pour d'autres sports. Il faut donc sensibiliser les associations et les C.L.S.H à la création d'une offre de loisirs plus diversifiée, dont pour les filles, chez qui le surpoids est préoccupant (de nombreuses fois cité).

Toujours en ce qui concerne l'offre d'activités, les co financeurs estiment que **les ressources environnementales sont très peu utilisées** et que les C.L.S.H ne s'appuient pas assez sur des acteurs tel que le P.N.R Périgord Limousin, structure locale qui peut encadrer des actions autour des richesses du Périgord Vert. Mais il a été soulevé par les directeurs de C.L.S.H le manque d'un coordinateur du P.N.R sur le territoire pour développer les contacts et les projets.

• Locaux

La plupart des locaux où se déroulent les loisirs ne sont pas adaptés au public et ne répondent pas aux critères de normes et réglementation de la D.D.J.S (bâtiments des écoles maternelles,...). Trois C.L.S.H ont déjà investi dans la construction ou la rénovation de bâtiments. Les élus ne disposant pas d'une connaissance suffisante des conditions de travail des animateurs, il s'avère nécessaire de les sensibiliser à l'importance de la bonne conformité des locaux. En effet, la qualité d'animation et d'encadrement est en relation étroite avec l'aménagement des locaux. C'est une notion importante car aujourd'hui les 3/6 ans sont un public de plus en plus difficile.

• Formation du personnel

Le secteur d'activité des C.L.S.H est très peu connu et reconnu au niveau de l'animation.

Deux situations sont possibles :

- L'animateur est très qualifié et sous rémunéré.
- L'animateur est peu qualifié et il faut le former.

Aujourd'hui dans certaines structures d'accueil (Lisle, Tocane, Thiviers) se pose le problème de la qualification du personnel d'animation. Leur formation n'est pas adaptée, le B.A.F.A est insuffisant et non reconnu comme un diplôme professionnel. La mission des animateurs est de plus en plus à caractère social et demande également des compétences en gestion administrative.

L'accueil extra scolaire pourtant bien développé, est un service qu'il va falloir maintenir, et organiser compte tenu de la semaine des quatre jours uniformisée dans toutes les écoles à compter de la rentrée scolaire 2008-2009. En effet, le temps extra scolaire devient identique au temps scolaire. Pour preuve, le mercredi après midi libre est considéré comme temps périscolaire alors que la semaine de quatre jours nous amène à considérer le mercredi comme temps extrascolaire. **Il s'avère donc indispensable de dégager des moyens humains, matériels et financiers importants afin d'animer le temps extrascolaire.**

Peut être que le schéma de développement des services à la population doit constituer un moyen fondamental de sensibilisation des élus à l'ensemble de ces problématiques ?

B .Des accueils périscolaires à organiser.

Seul le C.L.S.H de Tocane Saint Apre a obtenu l'agrément « Accueil Périscolaire ». Sur le reste du territoire P.P.V se sont les C.L.S.H extra scolaires qui interviennent dans les écoles le matin, le soir et parfois sur les pauses méridiennes.

Les interventions des C.L.S.H dans les écoles sur les pauses méridiennes sont à optimiser car la C.A.F envisage de soutenir financièrement ces actions. Il faut donc développer les partenariats. Néanmoins pour ce qui est de l'accueil périscolaire du matin et du soir, la C.A.F se désengage et les élus, par manque de moyens, veulent restreindre les activités. Mais plus les activités se réduisent plus l'encadrement est difficile.

De plus, le temps périscolaire est trop souvent perçu comme une simple garderie. Or la différence entre les deux est notable: l'accueil périscolaire nécessite du personnel qualifié ainsi qu'un projet pédagogique, ce n'est pas le cas pour la garderie. On parle souvent de « garderies sauvages ». Cette pratique est marginale. Dans la majorité des cas aujourd'hui ce sont les animateurs de C.L.S.H qui animent ces temps de garde. **Afin que l'accueil périscolaire cesse d'être perçu comme un simple temps de garderie il faut :**

- **Associer et faire travailler ensemble le scolaire et le périscolaire.**
- **Harmoniser l'accueil en dehors de l'école sur des structures gérées par la même entité (la communauté de communes) pour pouvoir créer des partenariats avec l'éducation nationale. Aujourd'hui ces partenariats sont très difficiles par manque d'homogénéité dans la gestion de l'accueil extra et péri scolaire.**

Ces perspectives d'évolution permettraient de changer l'image du périscolaire, de créer une entité et une équipe pédagogique plus forte, un repère à l'enfant, de faire des liens entre les activités extra et péri scolaires afin d'assurer la continuité des activités et des actions.

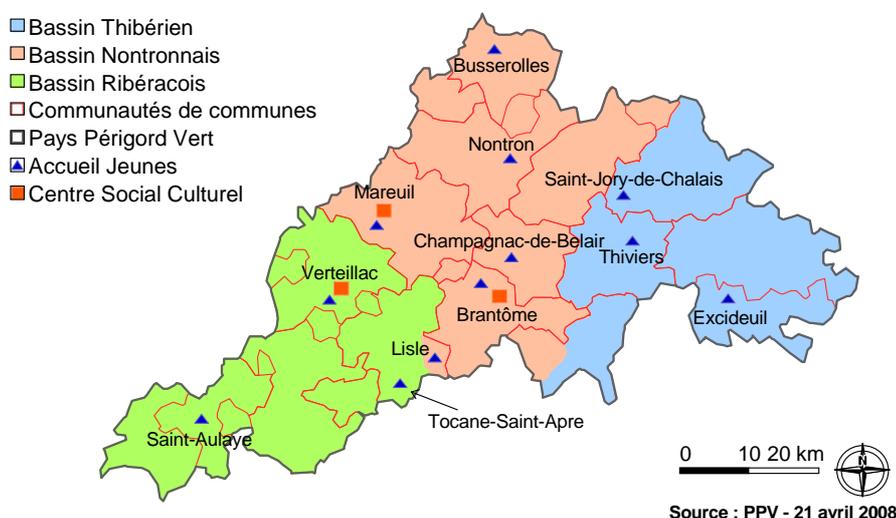
Les capacités d'accueil sont suffisantes, d'autant que le centre de loisirs est perçu comme une « garderie » alors qu'il propose un véritable temps de loisirs collectif où les enfants apprennent à faire des activités ensemble, à partager.

Le problème de l'accueil se pose pour la tranche d'âge des 10-12 ans qui ne souhaitent plus aller au centre de loisirs. Pour les 12-14 ans, l'accueil est très faible. A partir de 14 ans, les adolescents ne recherchent plus d'accueil structuré, encadré. Les actions à mettre en œuvre sont des actions d'accompagnement de projets autonomes, de soutien et d'aide à la réalisation. Il s'agit de capter un public et de construire un projet.

A souligner la démarche globale de politique jeunesse (12-17 ans) menée par le centre socio culturel (CSC) du Brantômois sur la communauté de communes. Ce dernier est aussi le relais sur le Périgord Vert du CSC de Coulounieix, pilote sur le département pour l'action contre l'illettrisme.

C. La jeunesse : Des structures existantes à valoriser

Services en direction des jeunes en Périgord Vert



► **Des actions en pertes de vitesse.**

Le Pays dispose de 12 Accueils Jeunes (AJ) et 3 Centres Socio- Culturel en Périgord Vert :

- 8 gérés par des communautés de communes
- 3 par les C.S.C
- 1 par une commune

La médiathèque de Champagnac de Bel Air est labellisée « Point Information Jeunesse ». L'A.J de Thiviers a pour projet d'obtenir également cette labellisation. C'est un atout considérable pour le territoire car c'est un outil très efficace pour un meilleur accompagnement des jeunes.

Hormis les associations sportives et les C.S.C, les Accueils Jeunes sont les seuls services et lieux qui leurs sont exclusivement destinés.

Ces lieux d'accueil sont des endroits où les jeunes peuvent être réunis et monter ensemble leurs projets. Ils permettent de palier à leur isolement dû à un manque de moyens de transport notamment.

• **Mobilisation des jeunes**

Les tranches d'âge accueillies sont plus ou moins larges. Un local situé dans un pôle urbain avec la présence de collèges, lycées ou Maisons Familiales Rurales accueille des jeunes âgés de 12 à 20 ans, alors qu'un local situé en milieu plus reculé ou il y a seulement un collège accueille des jeunes de 12 à 16 ans. **La plupart des A.J rencontre des difficultés à toucher tous les jeunes et surtout à les faire venir en nombre et régulièrement en dehors des activités de consommation. C'est un public très difficile à capter et à mobiliser.** De ce fait certains ne sont ouverts que ponctuellement à la demande des jeunes.

• **Financements**

Durant les entretiens et les réunions thématiques la D.D.J.S et tous les autres acteurs concernés par la jeunesse, ont mis en avant différentes problématiques.

En premier lieu le désengagement total de la C.A.F en direction de ce public. D'ici deux ans les A.J n'auront plus aucun financement. Cela pose le problème de la pérennité des postes des animateurs adolescents mais également de toutes les activités qui sont aujourd'hui déjà estimées trop pauvres (notamment en offres culturelles) et pas assez diversifiées (surtout pour les jeunes filles). Cette situation est un réel problème et remet en cause tout ce qui a été mis en place jusqu'à aujourd'hui. Il conviendrait que les collectivités dégagent les moyens de prendre le relais financier.

► **En plus de cette problématique prégnante, d'autres constats ont été soulevés.**

• **Echanges et déplacements**

Les jeunes ne sortent pas assez de leur commune, ce qui pourtant favoriserait la rencontre avec d'autres jeunes et la découverte d'autres territoires. Cependant, travailler avec les jeunes nécessite un animateur formé, qualifié et très dynamique. En effet, le succès d'un A.J dépend en grande partie de l'animateur et de son énergie. Un A.J a trouvé une solution via les financements européens pour faire voyager les jeunes en Europe à moindre coût. Il faudrait mieux communiquer et informer sur ces opportunités qu'offre l'Union Européenne. Elles sont en effet peu connues des acteurs du territoire.

• **Animation et partenariats**

De plus, **il n'y a pas de réseau jeunesse efficace**. L'animateur travaille souvent seul et ne peut pas prendre de recul à l'opposé des animateurs de C.L.S.H qui travaillent en équipe. **Pour palier à cela, il faut développer au maximum les échanges inter accueils et les actions transversales afin de mutualiser les moyens et pouvoir proposer une offre d'activités diverses et variées. Il faut également créer des liens entre les différentes**

structures d'accueil (C.L.S.H, collèges, lycées, A.J) qui n'existent pas aujourd'hui mais qui permettraient une continuité dans le suivi des enfants. Les 12/14 ans ne s'encadrent pas de la même manière que les 14/20 ans. De plus les partenaires tels que la C.A.F et la D.D.J.S ne sont pas assez proches du territoire . Un travail est à conduire avec les établissements scolaires pour communiquer et informer sur l'offre existante.

Les problèmes principaux résident non seulement dans l'absence de financements et de coopération inter accueils mais également dans le manque de communication indispensable à la lisibilité d'une offre existante auprès du public jeune et de leurs parents.

Aujourd'hui des réflexions et des actions de mutualisation de moyens commencent à se mettre en place. Plusieurs animateurs se réunissent pour travailler à la création d'un « comité animateur jeunesse » afin de s'entendre sur un vrai projet pédagogique et éducatif commun. Cela va permettre d'harmoniser l'offre proposée et de créer une équipe d'animation pour les jeunes à une échelle plus large.

CONCLUSION :

Au vu des progrès réalisés, il semble important de favoriser la visibilité de ces services et de les porter à connaissance des habitants

D . Synthèse du diagnostic enfance et jeunesse.

Les tableaux qui suivent présentent de façon synthétique les atouts, contraintes, pistes de réflexions et les projets émergents du territoire en terme de services en direction de l'enfance et de la jeunesse. Cette étude reste à compléter, mais il s'agit bien de la vision des élus, des acteurs et professionnels de l'enfance et de la jeunesse. La vision de la population viendra compléter ce tableau suite à l'enquête qui sera réalisée en 2009.

Les problématiques transversales à l'Enfance et à la Jeunesse

Les points forts	Les points faibles	Les pistes de réflexion/projet
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'arrivée de nouvelles population se fait sentir ➤ Beaucoup de maisons en construction ➤ Des projets porteurs d'emploi (commerce et social) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Isolement des familles, faibles revenus, pb mobilité ➤ Population vieillissante et mobilise attention ➤ partenariats et communication ➤ Isolement des professionnels et pauvreté des propositions ➤ Capacité des financements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Offres d'activités et de services à développer en partenariat ➤ Utiliser le levier du cadre de vie , des ressources locales et de la citoyenneté pour mobiliser ➤ Penser l'accueil des enfants et des jeunes en lien avec les politiques de l'habitat, de l'économie ➤ lien offre d'actions de formation/encadrants ➤ Lien portail de services PPV et menu Vivre au pays notamment + volet collaboratif

Diagnostic des services enfance et jeunesse

Thématique Enfance jeunesse : garde, accueil, activités	+	-	Pistes de réflexions	Projets émergents
Accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Des A.M en nombre suffisant. - La présence de 3 crèches et de 3 accueils parents/enfants. - Gardes administratives du R.A.M très appréciées. - Forte demande des parents pour des modes de garde collective. 	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture hétérogène du territoire par les A.M. - Pas de choix de mode de garde. - Horaires atypiques non couverts. - Image négative du métier. - Peu de mobilité des A.M - Les R.A.M ne couvrent pas tout le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser le métier d'A.M. - Envisager des solutions pour toucher les A.M qui ne fréquentent pas les R.A.M. - Créer une crèche en partenariat public/privé avec l'entreprise « LU ». 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 projets de micro structures -Création d'un R.A.M à l'ouest du P.P.V. - Engager des démarches pour solliciter les communes qui n'adhèrent pas au R.A.M à l'Est du P.P.V. - Accompagner les A.M qui veulent faire des formations continues ou passer des V.A.E.
Accueil extrascolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Un service bien développé et satisfaisant. - Offre de vacances. - Uniformisation de la semaine des 4 jours à l'école=plus de temps extrascolaire. - Ouverture d'un C.L.S.H 3/6 ans à Thiviers en juin 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement C.A.F. - Manque de moyens face à l'augmentation du temps extrascolaire. - Transports insuffisants. - Manque d'activités suffisamment diversifiées. - Problème de formation du personnel. - Locaux non adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des réflexions sont en cours concernant le ramassage des enfants : investissement dans des minibus ? - Comment développer les activités culturelles ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de C.L.S.H à l'ouest du P.P.V. - Construction d'un bâtiment pour accueillir le C.L.S.H et l'accueil périscolaire à Ribérac. - Développer des activités intergénérationnelles et prévention santé.
Accueil périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Financements C.AF pour animer les pauses méridiennes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un service ni assez développé ni assez organisé. - Absence d'entité commune de gestion. - Mauvaise perception du service rendu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et gérer ce service de façon homogène. - Création de partenariats. 	
Accueil Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Présents sur tout le territoire. - Labellisation « P.I.J ». - Qualité de l'animateur = clé du succès de l'A.J. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de financements C.A.F. - Public très consommateur et difficile à capter. - Problème de mobilité des jeunes. - Isolement professionnel de l'animateur. - Lisibilité de l'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats. - Communiquer auprès des jeunes et des parents sur l'offre existante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Labellisation P.I.J d'un A.J. - Echanges européens. - Un comité animation-jeunesse inter accueils jeunes.

II. inquiétude pour les services de santé et sociaux

«un peu de philosophie nous aidera , souhaitons le, à considérer que la santé est bien à promouvoir comme la somme des bien-être physique, psychique et social..... »

Les constats généraux

Une « politique santé » volontariste est aujourd'hui indispensable compte tenu du double objectif de maintien et d'accueil de nouvelles populations et activités. En effet, la population du Périgord Vert, bien que se renouvelant, est particulièrement âgée et vieillissante.

De plus, cette population connaît une précarité qui s'accroît.

En zone rurale, les conditions d'exercice des professions sanitaires et sociales deviennent de plus en plus difficiles.

Enfin, la baisse de la démographie médicale engendre une pression accrue.

II.1 Une carence des professions médicales libérales : situation d'urgence pour les omnipraticiens et absence de spécialistes

En 2000, 86 médecins généralistes exercent sur le Périgord Vert, soit une moyenne de 10.3 médecins pour 10000 habitants (12.8 en Aquitaine et 11.5 en France en 2003). Cela représente également une densité de 7.8 médecins pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus. Cette densité est plus faible que celle du département (9.6 pour 1000), qui est elle-même la plus faible de la région (Gironde : 16.4). Cette carence des services de santé touche aussi le monde scolaire.

Le Pays a fait le choix de traiter en particulier cette problématique en regard à la situation d'urgence soulevée par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine (C.R.A.M.A.) et le Conseil Régional d'Aquitaine. En effet, les professionnels de santé, et plus particulièrement les médecins généralistes, ont alerté en juin 2004 le Conseil Régional d'Aquitaine sur « *la conjonction de phénomènes de société largement préjudiciable au maintien de leur activité et à la satisfaction de leur patients, dans les 20 prochaines années, sur l'ensemble du territoire Aquitaine* ». Il est donc important d'engager des démarches pour intervenir avant la dévitalisation. Il faut anticiper les départs, identifier les situations difficiles afin de réagir suffisamment tôt.

En P.P.V l'urgence concerne en premier lieu les médecins généralistes, puis les kinésithérapeutes (Densité la plus faible de Dordogne, d'Aquitaine et de France) et les dentistes en troisième position. La situation des infirmières est moins préoccupante. Il faut savoir qu'un médecin généraliste s'installe difficilement sur un territoire où il n'y a pas d'infirmières et de kinésithérapeutes. Les différents travaux menés sur le P.P.V ont également faits ressortir un manque de psychiatres (inexistants), de psychologues (Inexistants), d'éducateurs (Il n'y en a qu'un sur Nontron et il s'occupe de 56 enfants), de sages femmes et d'orthophonistes (ce qui est dommageable pour les enfants et personnes âgées).

Les constats qui suivent prennent en compte : le nombre de praticiens, leur âge, leur ancienneté, la perspective de départ à la retraite, la densité de population, et l'étendue de la zone d'activité.

Ils sont extraits sous forme de tableaux d'une part et cartographiés par canton d'autre part. Ils mettent en évidence les cantons satisfaisants, stables, fragiles, à surveiller, précaires et très précaires. La CPAM de la Dordogne réalise actuellement une mise à jour de cet état, sur lequel apparaîtra la communauté de communes des Villages Truffiers des Portes de Périgueux, non comptabilisée à ce jour dans les chiffres.

Nota pour le Ribéracois : la récente réalisation courant 2007 d'une Maison Médicale Pluridisciplinaire n'est pas incluse dans les chiffres de la CPAM.

A. Les caractéristiques des professionnels de santé par bassin de vie

Contexte du Thibérien : Le croisement des caractéristiques positionne Lanouaille et Excideuil en situation prioritaire

Contexte du Nontronnais : Le croisement des caractéristiques positionne Champagnac de bel Air en secteur prioritaire, puis viennent Bussière Badil, Mareuil sur Belle et St PArduox la Rivière

Contexte du Ribéracois: Le croisement des caractéristiques positionne en ordre de priorité : Verteillac, Montagrier et St Aulaye.

► La situation des médecins généralistes

Territoire	Nombre	Nombre/ 1000 habitants	Nombre de Km² pour 1 médecin.	Nombre de départs à la retraite d'ici 2016	Age moyen
P.P.V	83	1,10	35,5	37	53

Source C.P.A.M Dordogne 2007

▪ Détail Médecins généralistes /Thibérien : 24 MG

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
Fragile	Excideuil	1.1M/31.9km2	53	50%
A surveiller	Lanouaille	0.5M/85.6km2	52	33%

▪ Détail Médecins généralistes /Nontronnais : 33 MG

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
précaire	Champagnac de B	1MG/46.1 km2	56	
précaire	Mareuil sur Belle	1MG/31.9 km2	51	80% d'ici 2015

▪ Détail Médecins généralistes /Ribéracois : 26 MG

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
précaire	Montagrier	1MG/84.9Km2	42	
fragile	St Aulaye	1MG/39.5km2	56	57% d'ici 2016
à surveiller	Ribérac	1MG/17km2	55	36% d'ici 2016

Nota : Verteillac était classé en zone précaire début 2007. La création de la Maison médicale pluridisciplinaire change maintenant sensiblement la donne_avec 1 kiné, 1 médecin, 1 dentiste et 2 infirmières.

► La situation des infirmières.

Territoire	Nombre	Nombre/ 1000 habitants	Nombre de Km² pour 1 infirmière	Nombre de départs à la retraite d'ici 2016	Age moyen
P.P.V	98	1,21	30,1	18	47

▪ Détail Infirmières /Thibérien : 27 I

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
fragile	Lanouaille	1/64.2km2	46	
à surveiller	Excideuil	1/31.9km	36	

▪ Détail Infirmières /Nontronnais : 43 I

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
fragile	Bussière Badil	11/35.9 km2	61	
à surveiller	Brantôme	11/15.1 km2	46	
à surveiller	Champagnac de Bel Air	11/	50	

▪ Détail Infirmières /Ribéracois : 28 I

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
satisfaisant		11/32.07 km2	48.25	

► **La situation des dentistes.**

Territoire	Nombre	Nombre/ 1000 habitants	Nombre de Km² pour 1 dentiste	Nombre de départs à la retraite d'ici 2016	Age moyen
P.P.V	33	0,42	89,3	18	53

Source C.P.A.M Dordogne 2007.

▪ Détail Dentistes /Thibérien : 10 D

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
très précaire	Lanouaille	0.18D/256.7 km2	59	100%
fragile	Excideuil	1.53D/63.8km2	59	67%

▪ Détail Dentistes /Nontronnais : 12 D

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
très précaire	Mareuil	1D/231.33	60	100% d'ici 2011
très précaire	St Pardoux la Rivière	1D/219.46 km2	64	2007
fragile	Nontron	1D/ 91 km2		66% d'ici 2009

▪ Détail Dentistes /Ribéracois : 12 D

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
Absence de dentiste 010107	Champagnac de Bel Air			
très précaire	Verteillac (1 D /novembre 2007)	1D/234.1 km2		
précaire	Montagrier	1D/84.9 km2	60	100% d'ici 2014
à surveiller	Ribérac	1D/37.5 km2	56	80% d'ici 2012

► **Situation des kinésithérapeutes.**

Territoire	Nombre	Nombre/ 1000 habitants	Nombre de Km² pour 1 kiné.	Nombre de départs à la retraite d'ici 2016	Age moyen
P.P.V	35	0,4	84,2	13	49

Source C.P.A.M Dordogne 2007.

• Détail Kinésithérapeutes /Thibérien : 12 K

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
précaire	Excideuil	1/191.4 km2	61	100%
fragile	Lanouaille	1/85.6 km2	43	33% d'ici 2016
à surveiller	Thiviers	1/58.1 km	46	33% d'ici 2014

• Détail Kinésithérapeutes /Nontronnais: 9K

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
urgente	Bussière Badil	1K/143.6 km2	65	2007
urgente	Mareuil	1K/231.3 km2	58	100% d'ici 2013
très précaire	Champagnac de Bel Air	1K/138.3 km2	39	
à surveiller				

• Détail Kinésithérapeutes /Ribéracois : 14 K

catégorie	canton	densité	Age moyen	départ retraite/2012
très précaire	Verteillac	1K/117.1 km2		
fragile	St Aulaye	1K/92.2 km2	55	33%
fragile	Montagrier	1K/91 km2	38	33% d'ici 2010
à surveiller	Ribérac	1K/186,8 km2	39	33% d'ici 2016

Les cartographies qui suivent indiquent le degré de fragilité des cantons .par catégorie de profession de santé.

Etat des lieux et échelle de fragilité des professions libérales

1- Les médecins généralistes

CANTONS FRAGILES CONCERNANT LES MEDECINS GENERALISTE DU PERIGORD VERT(incluant les critères de fragilité territoriale - Janv 2007)		
Cantons du Pays	Total points	Situation
MAREUIL	63	Précaire
CHAMPAGNAC-de-B	61	
VERTEILLAC	60	
MONTAGRIER	59	
EXCIDEUIL	55	Fragile
BUSSIERE BADIL	53	
ST PARDOUX	49	
ST AULAYE	48	
LANOUAILLE	44	Stable (à surveiller)
RIBERAC	41	
NONTRON	38	
THIVIERS	33	Satisfaisant
BRANTOME	32	
JUMILHAC	32	
Score maximum possible	114	
Moyenne	57	

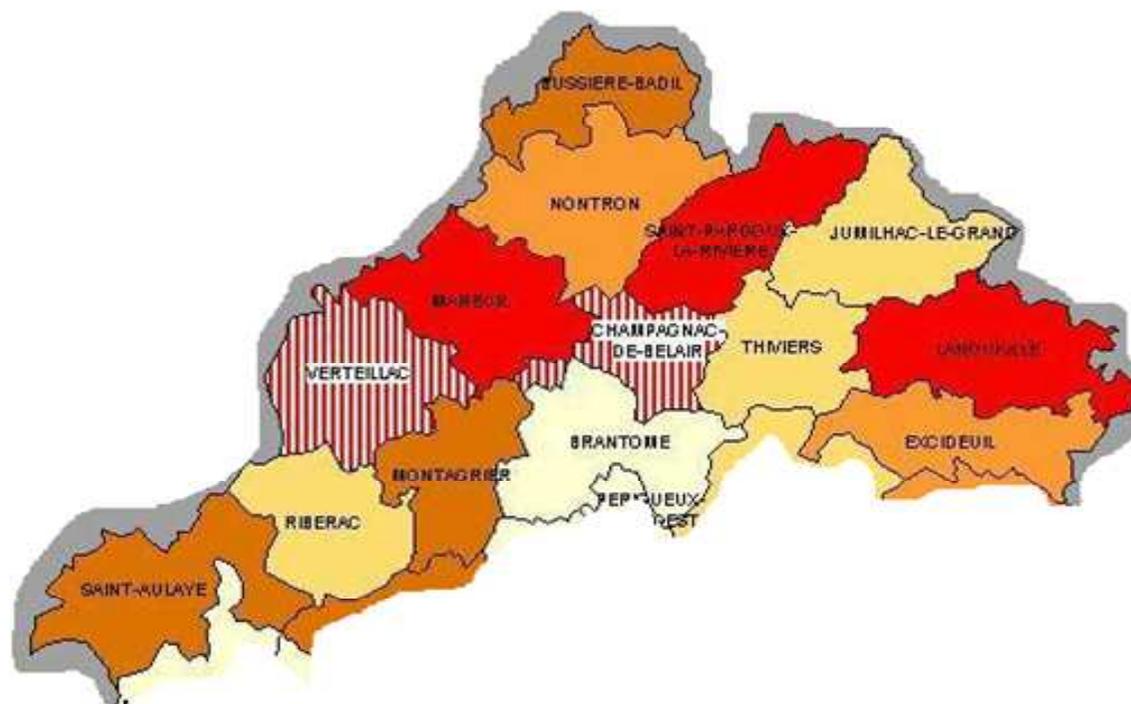


LEGENDE

Niveau de fragilité	Score
Très précaire	Plus de 67
Précaire	De 57 à 66
Fragile	de 47 à 56
Stable	de 37 à 46
Satisfaisant	Moins de 37
Score maximum possible : 114	
Score maximum en Dordogne : 79	
Score minimum en Dordogne : 12	

2- Les dentistes

CANTONS FRAGILES CONCERNANT LES DENTISTES EN PERIGORD VERT (incluant les critères de fragilité territoriale -Janv 2007)		
Cantons du Pays	Total critères	Niveau fragilité
MAREUIL	77	Très précaires
LANOUAILLE	66	
ST PARDOUX	66	
VERTEILLAC	64	Urgent pour la dentiste
CHAMPAGNAC-DE-RE	62	
MONTAGRIER	53	Précaires
BUSSIERE BADIL	51	
ST AULAYE	51	
EXCIDEUIL	45	Fragiles
NONTRON	42	
THIVIERS	39	Stables à surveiller
JUMILHAC	36	
RIBERAC	35	
BRANTOME	14	Satisfaisant
Score maximum/seuil	81	
Moyenne	41	



LEGENDE

Niveau de fragilité	Score
Très précaire	Plus de 61
Précaire	de 51 à 60
Fragile	de 41 à 50
Surveiller	de 32 à 40
Préservé	Moins de 31

Score maximum possible : 81

Score maximum en Dordogne : 77

Score minimum en Dordogne : 10

Précision : Cette profession s'est installée sur le canton de Verteillac en Novembre 2007

3- Les infirmières libérales

CANTONS FRAGILES CONCERNANT INFIRMIERES LIBERALES Périgord Vert (incluant les critères de fragilité territoriale - Janv 2007)			
Cantons du Pays	Total points	Niveau fragilité	
BUSSIERE BADIL	40	Fragiles	
LANOUAILLE	36		
EXCIDEUIL	32	Stable (à surveiller)	
BRANTOME	29		
CHAMPAGNAC-de-B	26		
MONTAGRIER	25		
NONTRON	24	Satisfaisant	
JUMILHAC	23		
RIBERAC	22		
MAREUIL	19		
ST PARDOUX	19		
THIVIERS	17		
VERTEILLAC	15		
ST AULAYE	14		
Score maximum/Seuil	70		35



LEGENDE

Niveau de fragilité	Score	
Très précaire	Plus de 61	Ont un SSIAD
Précaire	de 45 à 54	
Fragile	de 35 à 44	
A surveiller	de 25 à 34	
Préservé	Moins de 25	
Score maximum possible : 70		
Plancher fragilité : 35		
Score maximum en Dordogne : 57		
Score minimum en Dordogne : 5		70%

4- Les kinésithérapeutes

Cantons fragiles concernant les kinésithérapeutes en Périgord Vert (activité principale et secondaire) - (incluant les fragilités territoriales - janvier 2007)		
Cantons du Pays	Total points	Situation
BUSSIÈRE-BADIL	73	
MAREUIL	72	Urgence
EXCIDEUIL	68	
CHAMPAGNAC-de-B	58	Très précaires
VERTEILLAC	56	Très précaires
NONTRON	46	Précaire
ST AULAYE	39	Fragiles
BRANTOME	36	
MONTAGRIER	36	
ST PARDOUX	35	
LANOUAILLE	34	
THIVIERS	31	Stables (à surveiller)
RIBERAC	26	
JUMILHAC	18	Satisfaisant
Score maximum	85	
Seuil	43	



LEGENDE

Niveau de fragilité	Score
Urgence	Plus de 63
Très précaires	Plus de 53
Précaire	de 43 à 52
Fragile	de 33 à 42
A surveiller	de 23 à 32
Préservé	Moins de 23

Score maximum possible : 85
 Score maximum en Dordogne : 73
 Score minimum en Dordogne : 7

B. Ces données montrent bien que **la situation est particulièrement alarmante en milieu rural**. Les entretiens, questionnaires, réunions et sources bibliographiques ont mis en avant les raisons principales de cette situation :

- Formation initiale :
 - Déficit d'image de certaines professions médicales (médecines généralistes).
 - Manque d'effectifs.
 - Une méconnaissance au cours de la formation des conditions d'exercice en zones rurales.
- Installation :
 - Un taux d'installation en zone rurales plus faible qu'en zone urbaines : 80 % des professionnels de santé en Aquitaine exercent à Bordeaux.
 - 5 ans après leur diplôme, seul 1/3 de la promotion s'installe en libéral.
- Cadre d'exercice et de vie :
 - Isolement des professionnels.
 - Conditions d'exercice très difficiles (nombre de gardes, déplacements,...).
 - Des problèmes plus généraux concernant l'accueil (accès aux services, scolarisation des enfants) car la profession se féminise.
 - Image négative du contexte culturel et économique de la ruralité

C . Des mesures existent pour faire face à ces phénomènes mais elles sont peu connues et pas assez incitatives.

Elles émanent de :

- La loi relative au développement des territoires ruraux (10/02/2005) ,
- les outils de l'URCAM : l logiciels interactifs, le fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des soins
 - Les collectivités locales et leurs groupements peuvent attribuer des aides à l'installation en zones déficitaires.
 - Des mesures concernant la formation initiale (indemnités de logement, de déplacement, d'étude et projet professionnel).
 - Exonération d'impôt sur le revenu.
- Le fond de réorientation et de modernisation de la médecine libérale de la Mission Régionale de Santé, qui travaille sur la mise en œuvre de systèmes alternatifs pour la gestion et la régulation de l'offre de soins, dont la Permanence départementale de soins 24 (exemple du projet du Docteur Patrice Porte), pôles de santé ruraux au sein des hôpitaux et maisons médicales de garde (exemple de Sancerre),
- Développement de la télé assistance (exemple sur la communauté de communes de Lanouaille)
- Aides fiscales et sociales spécifiques aux zones rurales du code général des impôts
- Le Conseil régional d'Aquitaine, la CPAM, la MSA soutiennent également l'installation des praticiens.
- Les Contrats de Bonnes Pratiques : médecine générale en milieu rural, financés par l'assurance maladie.
- ...

Si des dispositifs existent d'ores et déjà et peuvent intervenir à différents niveaux : au cours de la formation, au moment de l'installation et dans le cadre de l'exercice, c'est avant tout en favorisant les conditions d'exercice des professionnels de santé qu'il sera possible de limiter la désertification médicale.

Au-delà de la seule mise en place de mesures, il apparaît important de les faire connaître en ayant une communication ciblée vers les professionnels de santé et en communiquant sur les atouts et l'attractivité du territoire (dont via le portail de services du pays).

► Pour palier (partiellement) à ces manques, une maison médicale pluridisciplinaire a vu le jour sur la commune de Verteillac.

Ce principe de regroupement de plusieurs professionnels : infirmières, médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, ... permet de réunir des professionnels, d'améliorer leurs conditions d'exercices ainsi que la qualité du service rendu. Tout professionnel peut intégrer ces maisons de santé pluridisciplinaires.

Un second projet sur la communauté de communes de Jumilhac avec une annexe à La Coquille, est en cours de réflexion. Le département serait prêt à soutenir financièrement ces initiatives. C'est un type de projet qui répond à une demande locale actuelle des professionnels qui éprouvent le besoin de se regrouper.

Correspondra-t-il toujours aux attentes des futurs médecins ? Est-il suffisant pour attirer des nouveaux médecins ? Ne faut-il pas concevoir des outils évolutifs ? De plus, cela ne résoudra pas forcément le renouvellement de la population, si l'option des praticiens était de se baser sur Périgueux par exemple...

► Le P.P.V, la C.P.A.M et les trois autres Pays du département de la Dordogne, se concertent sur un projet commun afin de favoriser l'installation des professionnels de santé en Dordogne.

Ainsi un premier projet de charte a été réalisé. Cette charte aurait pour objet d'organiser les modalités de coopération entre les acteurs concernant la mise en œuvre d'un accueil et d'un accompagnement concertés des professionnels de santé . Le rôle des Pays dans ce projet serait le suivant :

- Réaliser un schéma de santé.
- Organiser une animation et information des acteurs de la santé.
- Accompagner les projets territoriaux et les candidats à l'installation.
- Informer les maires et présidents de communautés de communes des dispositifs existants et les conseiller.
- Mettre en lien leur site Internet avec celui du guichet de la C.P.A.M.

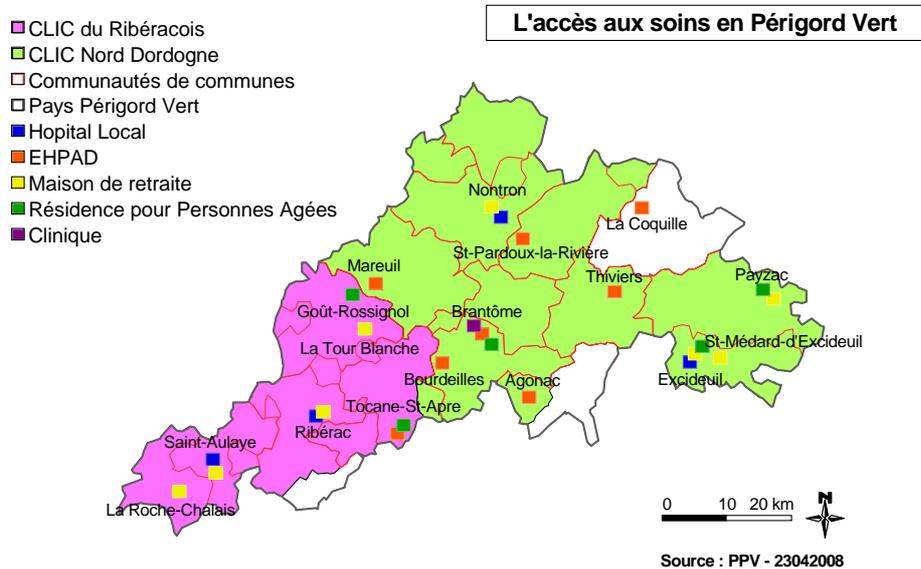
► D'autres pistes suggérées par l'ordre des médecins de la Dordogne

- un système de bourses (cela existe sur d'autres départements)
- de stages et des remplacements obligatoires en zone rurale
- prôner l'habitat en ville et l'activité à la campagne
- points de retraite supplémentaires pour les ruraux
- alléger l'administratif

Différentes démarches sont donc en cours. Mais en parallèle, il est essentiel que le Pays travaille à construire et renforcer un territoire attractif tout en favorisant les liens entre les interlocuteurs. La commission « Services » du Pays ira dans ce sens.

II.2 Les structures d'accueil manquent de personnel et de places en Périgord Vert.

La carte ci-dessous montre la répartition de l'offre en matière d'accueil



Les résultats qui sont présentés seront à compléter, ils émanent pour une part des services du Conseil Général de la Dordogne, croisés avec les débats organisés lors des réunions thématiques. La compétence du Conseil général dans ce domaine devrait favoriser un approfondissement du sujet.

► L'accueil hospitalier :

Au cours de l'année 1999, en Dordogne, près de la moitié des séjours hospitaliers (environ 48.500) ont concerné des personnes de 60 ans et plus. Le plus souvent, ils ont été effectués en hospitalisation complète (83%). A cet âge, 84% des séjours débouchent sur un retour à domicile, 13% sur un transfert vers un autre service ou un autre établissement et 3% sur un décès. Dans un peu plus de la moitié des cas, les transferts se font vers un service de soins de suite et de réadaptation (55%) et dans 6% vers un service de soins de longue durée.

Pour le Périgord Vert, le défaut et l'éloignement des Centres Hospitaliers est l'inconvénient d'un territoire très rural.

► Un éloignement notoire des Centres Hospitaliers

Le Périgord Vert ne possède pas de structure classée « Centre Hospitalier » à l'exception de celle de St Privat des Près sur le canton de St Aulaye, spécialisée pour les handicapés physiques et mentaux.

Ainsi, l'éloignement de la population du Périgord Vert des Centres Hospitaliers est des plus importants lorsqu'on considère les 8 cantons limitrophes du Département (St Aulaye, Verteillac, Mareuil, Nontron, Bussière Badil, St Pardoux La Rivière, Jumilhac Le Grand ou Lanouaille) pour lesquels un habitant mettra 52 minutes en moyenne pour rejoindre ce type de structure quelle soit dans le Département (Périgueux) ou sur les Départements voisins (Libourne, Angoulême, ou Limoges). Cela concerne plus de la moitié de la population du territoire pour laquelle l'accès aux soins hospitaliers nécessite un transport d'une longue durée. Cette problématique se retrouve fréquemment dans les cas de soins d'urgence ou les déplacements vers la maternité.

Le tableau ci-dessous illustre la distance à parcourir pour rejoindre un établissement hospitalier à partir de la commune centre bourg du canton, pour les 8 cantons précités (source CG24 2007).

POPULATION CANTON	COMMUNES EN PERIGORD VERT	LOCALISATION DES CENTRES HOSPITALIERS	Kms
ST AULAYE 6.709	LA ROCHE CHALAIS	LIBOURNE	37
	LA ROCHE CHALAIS	ANGOULEME	63
	LA ROCHE CHALAIS	PERIGUEUX	86
	ST AULAYE	LIBOURNE	49
	ST AULAYE	ANGOULEME	56
	ST AULAYE	PERIGUEUX	56
VERTEILLAC 4.657	VERTEILLAC	LIBOURNE	71
	VERTEILLAC	ANGOULEME	46
	VERTEILLAC	PERIGUEUX	47
MAREUIL 3.427	MAREUIL	ANGOULEME	38
	MAREUIL	PERIGUEUX	47
NONTRON 9.099	NONTRON	PERIGUEUX	48
	NONTRON	ANGOULEME	47
	NONTRON	LIMOGES	71
BUSSIÈRE BADIL 3.787	BUSSIÈRE BADIL	PERIGUEUX	69
	BUSSIÈRE BADIL	ANGOULEME	47
	BUSSIÈRE BADIL	LIMOGES	72
ST PARDOUX LA RIVIERE 4.478	ST PARDOUX LA R.	PERIGUEUX	59
	ST PARDOUX LA R.	ANGOULEME	57
	ST PARDOUX LA R.	LIMOGES	69
JUMILHAC LE GRAND 5.068	JUMILHAC LE GRAND	PERIGUEUX	56
	JUMILHAC LE GRAND	LIMOGES	55
	JUMILHAC LE GRAND	BRIVE LA G.	85
LANOUAILLE 5.507	LANOUAILLE	PERIGUEUX	46
	LANOUAILLE	LIMOGES	58
	LANOUAILLE	BRIVE LA G.	64

Les Centres Hospitaliers proches du Périgord Vert

- **C.H.P. : Centre Hospitalier de Périgueux : 1.325 lits**
 - 295 lits en médecine
 - 209 lits en chirurgie
 - 47 lits en gynécologie obstétrique
 - 144 lits en psychiatrie
 - 73 lits en moyen séjour
 - 322 lits en long séjour
 - 235 lits en hébergement

- **C.H.A. : Centre Hospitalier d'Angoulême : 1.709 lits**
 - 349 lits en médecine
 - 90 lits en chirurgie
 - 48 lits en gynécologie obstétrique
 - 139 lits en moyen séjour
 - 240 lits en long séjour
 - 843 lits en hébergement

- **C.H.L. : Centre Hospitalier de Libourne : 1.974 lits**
 - 462 lits en médecine
 - 192 lits en chirurgie
 - 43 lits en gynécologie obstétrique
 - 392 lits en psychiatrie
 - 194 lits en moyen séjour
 - 21 lits en long séjour
 - 670 lits en hébergement

- **C.H.R.U. : Centre Hospitalier Régional de Limoges : 2.218 lits**
 - **C.H. ESQUIROL de Limoges : 542 lits**
 - 40 lits en médico-social
 - 484 lits en psychiatrie

A. Hôpitaux locaux : une disparité géographique malgré une forte présence

Implantés à distance des Centres Hospitaliers, ils assurent les soins médicaux courants des populations vivant en milieu rural. Les hôpitaux locaux ont une faible médicalisation et recourent aux services des médecins généralistes qui y exercent à titre libéral. Ils sont liés par convention à un ou plusieurs Centres Hospitaliers.

Leur mission est de dispenser :

les soins de courte durée en médecine, des soins de suite ou de réadaptation ;

les soins en longue durée comportant un hébergement ;

Quatre des sept hôpitaux locaux de la Dordogne se trouvent en Périgord Vert, situés sur le Nord et l'Ouest du territoire. Cet avantage quantitatif crée cependant un déséquilibre géographique avec la partie Est du Pays –Jumilhac-Thiviers-Lanouaille-Excideuil ne possédant pas cette structure de proximité.

LES HOPITAUX LOCAUX EN PERIGORD VERT

CANTONS Périgord Vert	HOPITAL LOCAL - Nbre de lits en médecine et soins de suite
BRANTOME	50
NONTRON	32
RIBERAC	34
SAINT AULAYE	36
Total Périgord Vert	152
BELVES	35
DOMME	31
SAINT ASTIER	40
Total Département	258

B. Les structures d'accueil, de soins et de services

► L'offre d'hébergement pour personnes âgées:

Le Périgord Vert dispose de plusieurs modes d'hébergement pour accueillir les personnes âgées ne pouvant ou ne voulant plus vivre à son domicile. Elles peuvent être prises en charge par un établissement d'hébergement, médicalisé ou non, ou par une famille d'accueil. Une partie de la capacité d'hébergement est habilitée à l'aide sociale, permettant d'accueillir les bénéficiaires de cette aide.

En Périgord Vert au 1er octobre 2007, on dénombre 13 établissements publics répartis sur le territoire offrant 1 381 places d'accueil autorisées, et 6 établissements privés totalisant 375 places d'accueil autorisées. L'offre globale d'accueil s'établit ainsi à 19 établissements disposant de 1 756 places pour personnes âgées dépendantes, dont 1 501 places sont habilitées à l'aide sociale.

En 2007, les « résidences pour personnes âgées » (RPA) gérées par un Centre Social Communal ou Intercommunal sont au nombre de 5 sur le territoire d'Est en Ouest, pour une offre d'hébergement de

135 appartements (T1 à T2). Reste à déplorer la fermeture des résidences de Piégut-Pluviers et de St Aulaye, reprises par l'office HLM dans le cadre de l'offre général de logements (- 59 appartements).

L'offre d'hébergement pour personnes âgées en Périgord Vert se matérialise par 1 891 places en 2007 pour un effectif RGP 99 de 11.049 personnes de + de 75 ans. Il en résulte ainsi une capacité d'accueil considérée comme satisfaisante, soit 171 places pour 1 000 personnes de + de 75 ans, comparativement à la Dordogne où l'accueil se situe à 148 places pour 1.000 en 2002, et au taux national en 2004 qui est de 134 pour 1.000.

De plus, deux projets d'hébergement pour personnes âgées sont à l'étude : le premier concernant un établissement public autonome à créer sur le canton de Lanouaille (dans ses prémices), et le second concernant un établissement privé à construire à Champagnac de Bélair dont le projet finalisé prévoit 83 places (sous tout réserve en phase de réalisation en 2010).

A noter également l'ouverture d'une clinique privée de soins de suite « Pierre de Bourdeilles » à proximité de Brantôme.

Les structures d'accueil pour personnes âgées en Périgord Vert

CANTONS	ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES											
	PUBLIC				PRIVE				Résidences pour Personnes Agées *		Offre en structures d'accueil par canton	
	Autonome		Hospitalier et/ou USLD		Associatif (habilité à l'aide sociale)		Lucratif (non habilité ou partiellement habilité à l'aide sociale)					
Qté	nbre de Lits	Qté	nbre de Lits	Qté	nbre de Lits	Qté	nbre de Lits	Qté	nbre APPT	Qté	nbre de places	
BRANTOME	2	212					1	69	1	30	4	311
BUSSIÈRE BADIL											0	0
CHAMPAGNAC							1	<i>projet 2008</i>				0
EXCIDEUIL			1	150			1	20	1	29	3	199
JUMILHAC LE G.	1	100									1	100
LANOUAILLE	1	<i>en projet</i>					1	49	1	16	2	65
MAREUIL	1	85									1	85
MONTAGRIER							1	55	1	20	2	75
NONTRON			2	192							2	192
RIBERAC			1	156					1	40	2	196
SAINT AULAYE	1	105	2	223							3	328
ST PARDOUX LA R.			1	60							1	60
THIVIERS	1	98									1	98
VERTEILLAC					1	100	1	82			2	182
TOTAL PERIGORD VERT	6	600	7	781	1	100	5	275	5	135	24	1891

SOURCE CONSEIL GENERAL du 01/01/07

 non habilité à l'aide sociale :
Agonac, Paysac et St Médard d'Excideuil

* à noter la reprise de 2 RPA par l'office HLM (Piégut et St Aulaye)

► **Les structures d'accueil et de soins pour personnes handicapées**

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET DE SOIN EN PERIGORD VERT

ETS DE SOINS SPECIALISES	LIEU	ACCUEIL	PUBLIC CONCERNE	PLACES
Foyer "La Prairie"	BOURDEILLES	résidents handicapés	handicapés physiques et mentaux, vieillissants ou non	49
ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL (1980) "Clairvivre" : Centre de Rééducation Professionnel	SALAGNAC	résidents handicapés	Tout handicap (19 formations dispensées) Accueil actuel autour de 250 personnes	Agrément pour 341
ETS "Clairvivre" : foyer CAT	SALAGNAC	résidents handicapés	résidents handicapés	Agrément pour 200
Résidence du Val de l'Attier - association "Ribérac Epanouissement"	RIBERAC	résidents handicapés	Traumatisés crâniens	32
Foyer "La Meynardie" (Unité de Soins Longue Durée) * Centre Hospitalier	ST PRIVAT DES PRES	résidents handicapés	handicapés physiques et mentaux	120
Nombre de places d'hébergement pour adultes handicapés en Périgord Vert				742

* Comptabilisé en EHPAD dans le cadre des handicapés vieillissants

C. Des difficultés en terme d'organisation et d'équipement.

Ces structures d'accueil pour les personnes peu dépendantes ou dépendantes couvrent relativement bien le territoire. Néanmoins elles rencontrent des difficultés en terme d'organisation et d'équipement.

► Le personnel

La majorité des établissements manque de personnel et principalement d'infirmières, d'auxiliaires de vie et de personnel social. De ce fait ces équipements travaillent en flux tendus et la prise en charge des résidents se fait difficilement. De plus, comme dans les structures de services à domicile, la formation du personnel n'est pas adaptée à la dépendance des résidents qui ne cesse d'augmenter. En effet, les cas de maladie d'Alzheimer sont en progression constante. Par conséquent, des réflexions sur la création de cellule Alzheimer sont en cours dans certains E.H.P.A.D et hôpitaux locaux dans lesquels les personnes atteintes de cette maladie représenteraient 60 % des résidents. Cela est dû au fait que l'âge moyen des personnes accueillies est d'environ 85,5 ans. Il est donc impératif que le personnel soit formé et qualifié pour travailler avec ce public. En ce qui concerne les aidants familiaux, il n'existe actuellement aucun groupe de travail ni aucune formation pour les aider et les former.

► Les locaux

L'état des locaux et des équipements ne sont pas entièrement satisfaisants, certains sont même estimés peu satisfaisants voire vétustes. Les établissements manquent de places notamment pour les urgences et l'accueil de jour. Certains, comme l'E.H.P.A.D de Bourdeilles ou encore l'hôpital local de Nontron, ont des projets de restructuration des locaux et de développement d'un service et d'ouverture de lits pour les personnes atteintes de démences (Alzheimer).

II.3 Des services à domicile présents mais insuffisamment coordonnés.

En 2000, une enquête (enquête PADOR) menée par l'INSERM dans quatre cantons (Montagrier, Ribérac, St Aulaye et Verteillac) permet de disposer d'informations sur la dépendance des personnes âgées vivant à domicile. Les données recueillies à l'échelle de Katz montrent que 4% des personnes de 75-84 ans et 18% des 85 ans ou + ont besoin d'aide pour la toilette. De même, 3% des personnes de 75-84 ans et 14% des + de 85 ans doivent être aidées pour s'habiller. Sur ces bases, on peut estimer pour le Périgord Vert qu'en 2000, plus de 970 personnes de 75 ans et + ont besoin d'aide pour faire leur toilette et près de 750 personnes nécessitent une aide pour se vêtir.

Peu à peu les services d'aide à domicile associatifs ont été complétés, voire remplacés par des structures publiques (CIAS, SIAS) sur un ou plusieurs cantons, apparition également de services commerciaux (St Jean de Côte).

A. Les services à domicile sont présents sur tout le territoire.

Avec l'APA, on a assisté à une "explosion" de la demande d'aide à domicile. Il existe des difficultés pour recruter du personnel qualifié alors que dans un même temps des départs massifs de personnels à la retraite vont s'opérer.

Le dispositif de soutien à domicile concerne :

- les aides pour les tâches ménagères et les repas, divers accompagnements, : réservé aux personnes d'au moins 60 ans (19 structures) environ 600 contrats, plus de 500 bénéficiaires
- les services de soins infirmiers (SSIAD)

Le Conseil Général a défini, au travers du schéma départemental, une politique gérontologique pour la Dordogne. Parmi ses orientations figurent le maintien et le soutien à domicile, la lutte contre l'isolement, l'intensification de la coordination des intervenants à domicile, l'adaptation de l'habitat, l'action préventive et l'éducation à la santé.

Par ailleurs, le Pays compte deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) . Ils sont gérés par deux associations *Point Virgule-Réseau Gérontologique du nord Dordogne* et *Solidage en ribéraçais* ont pour but de coordonner, soutenir et développer toutes actions au service des retraités, des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles en partenariat avec les acteurs locaux.

La demande est en augmentation avec un service prestataire qui augmente fortement et un service mandataire en diminution. Cela s'explique par une A.P.A, financée par le C.G de la Dordogne, plus importante lorsque la personne fait appel à un service prestataire.

► Néanmoins, aujourd'hui **les C.C.A.S et les C.I.A.S** estiment être en période creuse du fait de nombreux décès et hospitalisations.

La fréquentation risque de ré-augmenter lorsque les personnes du troisième âge entreront dans le quatrième âge. Les progrès de la médecine font que c'est majoritairement les personnes du quatrième âge qui font appel à ces services, mais ils rencontrent quelques difficultés.

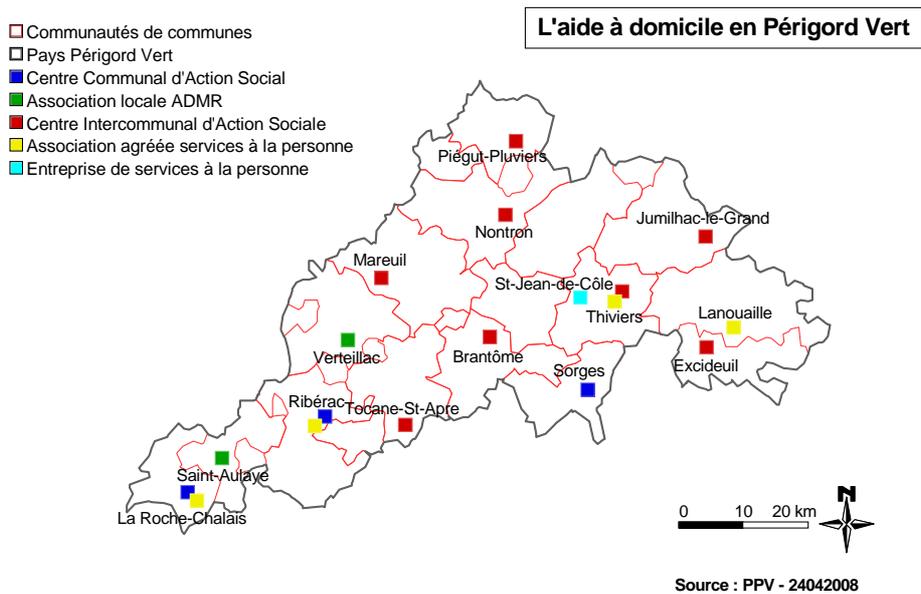
▪ Quelques données sont répertoriées sur le tableau et la carte ci-après. *(le tableau reste à actualiser)*

.

SERVICES D'AIDES A DOMICILE				
CANTONS	Structure gestionnaire des aides à domicile	Aides ménagères et auxiliaires de vie Nbre d'emplois *	Structure gestionnaire pour portage de repas	Portage de repas à domicile (moy par jour)
BRANTOME	CIAS de Brantôme	85	CIAS de Brantôme	37
BUSSIÈRE BADIL	CIAS de Piégut Pluviers pour 8 communes	35	EHPAD de Nontron	<i>compris dans Nontron</i>
CHAMPAGNAC	CIAS de Brantôme			
EXCIDEUIL	SIAS	25	EHPAD d'Excideuil cantons : Lanouaille, Excideuil et Thiviers	150
JUMILHAC LE G.	CIAS / CC de St Jory de Chalais	43	CIAS / CC de St Jory de Chalais	40
LANOUAILLE	Association intercommunale d'aide et de maintien à domicile	31	EHPAD d'Excideuil	<i>compris dans Excideuil</i>
MAREUIL	CIAS	24	EHPAD de Mareuil	27
MONTAGRIER	Com. Com du Val de Dronne	31	Com. Com du Val de Dronne	40 (+20 à la RPA)
NONTRON	CIAS	54	EHPAD de Nontron : cantons de Nontron, Bussière Badil et St Pardoux La Rivière	116
RIBERAC	CCAS ville de Ribérac	47	CCAS ville de Ribérac	38
SAINT AULAYE LA ROCHE CHALAIS	ADMR	22		
	CCAS	13	CCAS	20
ST PARDOUX LA R.	CIAS Nontron ou Piégut		EHPAD de Nontron	<i>compris dans Nontron</i>
	CIAS	45	EHPAD d'Excideuil	<i>compris dans Excideuil</i>
THIVIERS	Association aide et services aux personnes du Haut Périgord	82	Association aide et services aux personnes du Haut Périgord	
VERTEILLAC	ADMR	37	CIAS	30
TOTAL PERIGORD VERT		574		518

Enquête Pays Périgord Vert 2007

* en nbre de contrats

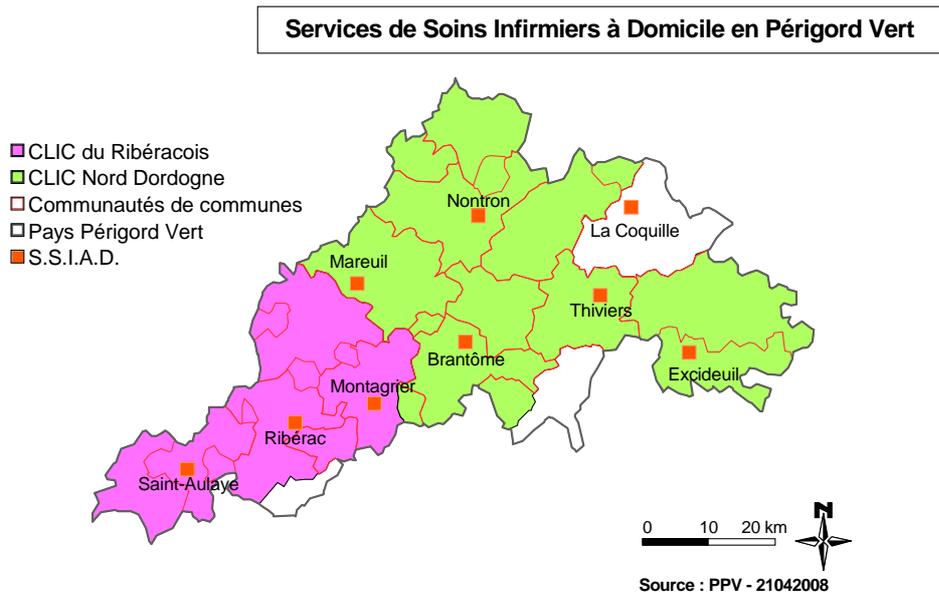


► Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Ce service assure sur prescription médicale aux personnes âgées, malades ou dépendantes, les soins infirmiers et l'hygiène générale dès l'âge de 60 ans. Leur vocation est d'éviter l'hospitalisation, de faciliter le retour au domicile, de prévenir ou de retarder un placement en institution. Ces services peuvent être rattachés à un hôpital local ou à une maison de retraite.

En Dordogne, on dénombre une vingtaine de SSIAD en 2008.

En Périgord Vert, 9 services sont identifiés en 2008, soit un tiers des services du Département.



B. Les problématiques des structures de soin à domicile

► Coordination

Il y a deux C.L.I.C sur le territoire dont le rôle est d'informer et de coordonner les services de gérontologie. Celui du bassin de Nontron ne fonctionne pas par manque de moyens pour financer un poste. De plus son champ d'intervention est trop étendu. Le C.L.I.C du bassin de Ribérac fonctionne mais est très peu connu des acteurs locaux. Certains ont du mal à identifier son rôle et le perçoivent comme un « échelon d'intervention supplémentaire ». Dans ce contexte, les différents prestataires de services rencontrent des difficultés à se coordonner. C'est une notion importante car en raison du manque de lits, les hôpitaux gardent les personnes de moins en moins longtemps. De ce fait, les personnes ont besoin d'une prise en charge à domicile très importante, en augmentation avec la dépendance qui s'accroît elle aussi. Cela implique donc de nombreuses interventions multiformes de structures qui interviennent chacune à leur niveau, ce qui entraîne des confusions chez les personnes âgées et/ou handicapées.

► Personnel

La qualification, le nombre et le vieillissement du personnel sont des problématiques communes à toutes les structures prestataires de services.

En effet, il y a certaines carences en ce qui concerne la qualification du personnel par rapport à la dépendance des personnes et à la maladie d'Alzheimer. Des formations proposées par le C.N.F.P.T existent mais les places offertes sont nettement inférieures à la demande. Les structures ont donc du mal à recruter du personnel qualifié. Dans un contexte d'augmentation de la demande et de manque de qualification, le nombre d'employés est logiquement insuffisant. De plus, la moyenne d'âge du personnel est élevée et le recrutement de personnes plus jeunes est difficile. En effet, les jeunes ont une certaine réticence à travailler avec les personnes âgées.

De façon générale, le personnel de ces structures, est dans une situation difficile tant au niveau des horaires que des contrats de travail (temps partiels). Cette profession mal rémunérée ne bénéficie pas de réelles perspectives de carrière

Il a également été soulevé la polyvalence des infirmières des S.S.I.A.D. Les tâches qu'elles effectuent vont largement au-delà de leurs rôles et de leurs compétences. Une des solutions à envisager est la présence d'une conseillère en économie sociale et familiale qui viendrait en soutien aux personnes âgées et handicapées.

► Coûts/services

Certaines demandes restent insatisfaites à cause du coût qu'elles engendrent (les personnes âgées ont majoritairement de faibles revenus). La garde de nuit à domicile en est une. De plus, l'intervention chez les personnes implique de nombreux déplacements. Cela entraîne des frais qui ne cessent d'augmenter avec la hausse du prix du carburant que les indemnités de déplacement, versées au personnel, ne couvrent que partiellement. Il devient ainsi de plus en plus difficile de financer les coûts de base.

Des questionnements émergent en outre concernant l'Intégration de la dimension décharge des familles d'accueil, la question de la garde pendant des week-end.

Une forme de réponse aux manques observés : l'implantation d'une entreprise de services à domicile à St Jean de Côte.

L'entreprise privée de services à domicile « PERIDOM » s'est implantée depuis début 2008. Elle propose des multiservices dont la garde des personnes âgées. Sa venue inquiète les C.C.A.S et les C.I.A.S pour différentes raisons :

- L'éthique de l'entreprise : économie de marché (faire des profits) qui est différente de celle des services publics.
- La logique commerciale : elle démarché les personnes.

- La formation, l'encadrement et le suivi du personnel
- Le rendu d'un service compétent, la notion de qualité.

Malgré ces inquiétudes, la notion de complémentarité a été mise en avant. De plus, cela favorise une remise en question et une réflexion sur :

- L'intérêt de s'organiser entre prestataires en mettant en place de la coordination.
- Valoriser une activité et une éthique.
- Améliorer le service rendu.

C. Les travailleurs médico - sociaux

Ils sont au cœur du contexte de l'aide sociale aux personnes de part l'établissement de multiples partenariats et un travail complètement transversal.

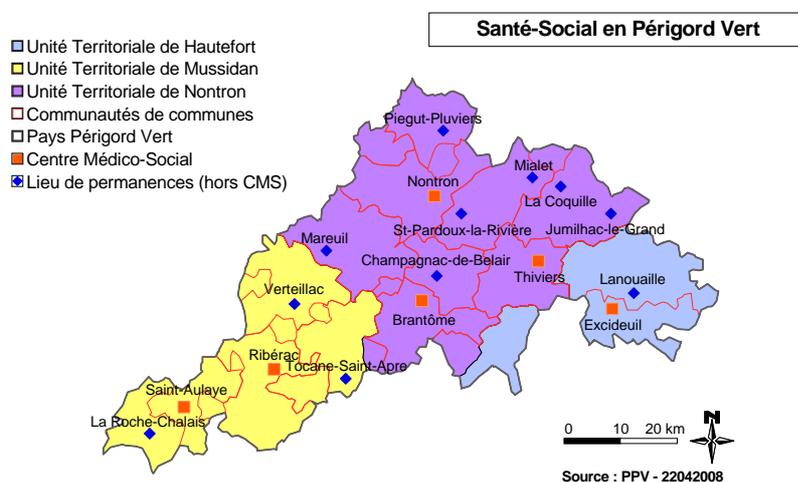
NB : Cette partie sera davantage développée dans la suite des travaux en cours.

3 des 8 Unités territoriales du département oeuvrent sur le Périgord Vert. Cela représente plus de 100 salariés. L'UT de Mussidan couvre le Bassin du Ribéracois L'UT de Nontron couvre le Bassin du Nontronnais ainsi qu'une partie du Thibérien . Celle de Hautefort complète le bassin du Thibérien.

6 centre médicaux sociaux (CMS) et 11 permanences.

Les configurations diffèrent d'un secteur à un autre , les types et les rythmes d'accueil également, ainsi que les orientations d'action peuvent être induites par les compétences spécifiques des personnels.

A noter un manque de Conseillères en Economie Sociale et Familiale, d'Educateurs Spécialisés. Des psychologues et des Psychiatres seraient bienvenus.



Les services à domicile sont bien développés mais la question centrale reste celle du personnel.

III La prévention santé des jeunes : Point de convergence entre les préoccupations de l'ordre de la santé et celles de l'ordre de la jeunesse en générale.

C'est un sujet qui préoccupe de plus en plus les professionnels de l'enfance et de la jeunesse mais également de la santé.

En effet, les conduites addictives et à risques sont de plus en plus importantes chez ce public.

Différents dispositifs portés par de multiples acteurs existent :

- La D.D.J.S propose des journées de prévention pour les professionnels de l'enfance et de la jeunesse (prévention, information, méthodologie) sur les thèmes des conduites addictives (alcool, drogues), à risques (sexualité, prévention routière, suicide) et de l'obésité. Se sont des journées qui sont très fréquentées par de nombreux acteurs du P.P.V. Elle propose également des formations pour les personnels de C.L.S.H et d'établissements scolaires.
- La M.S.A soutient les projets des jeunes de 14 à 24 ans. Mais elle rencontre des difficultés à les toucher directement. De ce fait, elle organise ~~donc~~ des actions pour mobiliser les parents par le biais de forums, conférences ou débats.
- La Préfecture de la Dordogne est une des rares à dégager des fonds de cohésion sociale pour des actions de prévention en milieu rural qui sont normalement destinés aux milieux urbains. C'est une opportunité saisie par le C.S.C de Brantôme concernant une action de prévention contre la délinquance en 2007.
- Et l'intervention de divers autres acteurs tels que des associations, des « complémentaires santé », des banques, le C.G services des collèges, l'éducateur santé de Ribérac, ...

Certains A.J et C.L.S.H (notamment celui de Brantôme) mettent en place des actions de prévention grâce à ces dispositifs, mais les jeunes restent un public difficile à capter. Toutes ces actions ne touchent que ceux qui fréquentent les A.J. C'est la raison pour laquelle certains ont engagé des réflexions pour créer des partenariats avec les établissements scolaires dans lesquels il existe des comités d'éducation pour la prévention et la citoyenneté.

L'inactivité et l'isolement entraînent des conduites à risques. Cela rejoint la thématique « La jeunesse » traitée précédemment, au chapitre 1.3, qui fait ressortir un manque d'offre d'activités pour ce public ainsi qu'une fréquentation des A.J très aléatoire. Il est donc important de sensibiliser les acteurs et élus sur ce phénomène afin de mettre en place une vraie politique de prévention. L'étude fait également ressortir le besoin de commencer les actions de prévention chez les plus jeunes (les primaires) afin qu'elles soient plus efficaces.

Par ailleurs, pour les publics plus âgés, la CPAM propose des bilans gratuits de dépistages du cancer du sein, du colon, sur lesquels il serait souhaitable de communiquer, dans la mesure où il semblerait que ces services ne soient pas suffisamment utilisés

CONCLUSION

Du fait de ces perspectives et inquiétudes à moyens termes, il s'agira pour le Pays de favoriser la création de maisons multi disciplinaires afin d'offrir à la population une offre correcte de services de santé. Une orientation favorisant la présence de spécialistes pourrait être étudiée dans le cadre de pôles.

Impulser les partenariats. Accompagner les mutations des métiers. Adapter les structures,.....sont des actions à mettre en place.

IV Synthèse du diagnostic santé-social.

Thématique santé/social	+	-	Pistes de réflexions	Projets émergents
Professions médicales libérales	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une maison médicale pluridisciplinaire à Verteillac. - La situation des infirmières est moins préoccupante. - De nombreuses aides existent pour l'installation en milieu rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement des professionnels. - Conditions d'exercices difficiles. - Manque de médecins généralistes, de kinésithérapeutes et de dentistes. - Manque de psychiatres, psychologues, sages femmes, éducateurs et orthophonistes. - 80 % des professionnels de santé exercent à Bordeaux. - Déficit d'image culturelle et économique du P.P.V. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer pour une meilleure image et attractivité du P.P.V. - Communiquer auprès des professionnels de santé sur les mesures et dispositifs existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison médicale pluridisciplinaire à Jumilhac avec une antenne à La Coquille. - Projet départemental d'accueil des professionnels de santé porté par la C.P.A.M, dans lequel les Pays seraient des partenaires privilégiés.
Structures d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Couvrent tout le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de personnel et de places. - Locaux et équipements peu satisfaisants. 		<ul style="list-style-type: none"> - Projet de restructuration des locaux et création de cellule Alzheimer (lits) : E.H.P.A.D de Bourdeilles et hôpital local de Nontron.
Services à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Des services qui couvrent tout le territoire. - Une demande qui augmente. - Implantation d'une entreprise privée de services à domicile : complémentarité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel en sous effectif, vieillissant dont la formation n'est pas adaptée , particulièrement à la dépendance - Infirmières des S.S.I.A.D trop polyvalentes. - Manque de coordination entre les différents services à domicile. - Services privés : problème d'éthique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser l'image du métier. - Donner les moyens aux structures de former et remplacer leur personnel - Davantage de conseillères en économie sociale et familiale - Travailler en partenariat public/privé. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté de communes de Jumilhac a un projet innovant de Télé services pour le maintien à domicile.
Prévention santé des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs qui s'emparent de la question. - De nombreux projets déjà réalisés. - De nombreuses structures sont en réflexion sur d'éventuels projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Public jeune difficile à capter. - Les actions réalisées n'ont touché que les jeunes fréquentant les A.J. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des partenariats avec les établissements scolaires. - Commencer des actions auprès de publics plus jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention bucco-dentaire au C.L.S.H de Brantôme.

Et maintenant.....

Cette première étape a permis d'évaluer le niveau d'accessibilité et de qualité des services sur les thèmes enfance/jeunesse et santé/social afin de déterminer une politique de développement au sein du P.P.V. Les objectifs initiaux ambitieux ne pourront être atteints que grâce à la poursuite des travaux collectifs qui ont été engagés. Cela passera par la mise en place de cellules de réflexion ad hoc, à voir pour une assistance extérieure.

L'analyse et les résultats recueillis permettent malgré tout d'avoir une vision relativement claire de la situation. Et tout au moins, ils corroborent d'ores et déjà « les entendus, les ressentis, les vécus ». Au fur et à mesure de l'avancée de la démarche, les résultats seront mis en ligne sur le site portail de l'association créé spécialement pour améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire.

Les pistes de réflexions et les projets émergents essentiels sont dégagés. Le travail d'analyse et de synthèse qu'il reste à faire permettra d'approfondir et de préciser plus finement les priorités d'actions, thématique par thématique, zone géographique par zone géographique.

Nous pouvons retenir de cette première étape les axes de développement mentionnés sur les deux tableaux récapitulatifs ci-après.

Enfance & Jeunesse

Pistes de réflexions	Projets émergents
<p style="text-align: center;"><i>Accueil Petite Enfance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser le métier d'A.M. - Envisager des solutions pour toucher les A.M qui ne fréquentent pas les R.A.M. - Créer une crèche en partenariat public/privé avec l'entreprise « LU ». 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 projets de micro structures -Création d'un R.A.M à l'ouest du P.P.V. - Engager des démarches pour solliciter les communes qui n'adhèrent pas au R.A.M à l'Est du P.P.V. - Accompagner les A.M qui veulent faire des formations continues ou passer des V.A.E
<p style="text-align: center;"><i>Accueil Extra scolaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réflexions sont en cours concernant le ramassage des enfants : investissement dans des minibus ? - Comment développer les activités culturelles ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de C.L.S.H à l'ouest du P.P.V. - Construction d'un bâtiment pour accueillir le C.L.S.H et l'accueil périscolaire à Ribérac. - Développer des activités intergénérationnelles et prévention santé.
<p style="text-align: center;"><i>Accueil Péri scolaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et gérer ce service de façon homogène. - Création de partenariats. 	
<p style="text-align: center;"><i>Accueil Jeunes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats. - Communiquer auprès des jeunes et des parents sur l'offre existante 	<ul style="list-style-type: none"> - Labellisation P.I.J d'un A.J. - Echanges européens. - Un comité animation- jeunesse inter accueils jeunes.

Santé & Social

Pistes de réflexions	Projets émergents
<p style="text-align: center;"><i>Professions libérales de santé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer pour une meilleure image et attractivité du P.P.V. - Communiquer auprès des professionnels de santé sur les mesures et dispositifs existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison médicale pluridisciplinaire à Jumilhac avec une antenne à La Coquille. - Projet départemental d'accueil des professionnels de santé porté par la C.P.A.M, dans lequel les Pays seraient des partenaires privilégiés.
<p style="text-align: center;"><i>Structures d'accueil</i></p> <p style="text-align: center;">Revaloriser l'image du métier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner les moyens aux structures de former et remplacer leur personnel - Davantage de conseillères en économie sociale et familiale - Travailler en partenariat public/privé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de restructuration des locaux et création de cellule Alzheimer (lits) : E.H.P.A.D de Bourdeilles et hôpital local de Nontron..
<p style="text-align: center;"><i>Services à domicile</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté de communes de Jumilhac a un projet innovant de Télé services pour le maintien à domicile
<p style="text-align: center;"><i>Prévention santé jeunes</i></p> <p>Créer des partenariats avec les établissements scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commencer des actions auprès de publics plus jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention bucco-dentaire au C.L.S.H de Brantôme.

V Annexes

Annexe 1

Les forces, les faiblesses et les enjeux du Pays Périgord Vert

	Forces	Faiblesses	Enjeux	Enjeux Leader
La structuration du pays/territoire	Des syndicats « calqués » sur les bassins de vie	Intérêt divergent des 3 bassins, Question de la communication, de la sensibilisation, de la mobilisation	Apporter une cohésion territoriale, harmoniser les compétences, prioriser les préoccupations partagées.	Renforcer la structuration du territoire
L'organisation du pays/association	Structure associative d'élus	Représentativité du territoire à renforcer Structure jeune	Bâtir une légitimité territoriale pour une démarche transversale, Rééquilibrer les modes de représentation	Cohérence GAL
Son fonctionnement	Structure légère, souple	Moyens financiers limités, faible impulsion de projets	Sensibiliser à l'intérêt général, tisser des partenariats aux différents échelons	Construire des relais
Contrat de pays	Actions regroupées par axe de développement, enjeux territoriaux clairs.	Signature tardive/1 ^{er} contrat, élaboré en urgence = catalogue, dossiers déjà engagés, conditions de l'évaluation	Construire une logique de territoire, optimiser les financements croisés	« Booster » et Compléter via l'innovation et l'expérimentation la démarche globale
Localisation des réalisations	Répartition des actions sur ensemble territoire mais sur des thématiques différentes	Opportunités saisies majoritairement sur le secteur est. => montre défaut d'organisation sur secteur ouest.	Niveler les écarts, Faire entrer les problématiques de chaque secteur dans le champ d'une politique globale	
Programme leader+	Développement des services en réponse à un manque (les jeunes, les femmes, la culture)	Lourdeur des dossiers	Capitaliser l'expérience acquise	Expérimenter et innover avec un objectif de transférabilité
Localisation des réalisations	Réparties sur l'ensemble du territoire, mais de façon inégale	Opportunités saisies majoritairement sur la partie Est (dénote un défaut d'organisation de la partie Ouest)		Harmoniser le déploiement du dispositif
Le rôle moteur du pays	Travail sur l'identité, culture et patrimoine, Donner du sens aux projets	Faible impulsion collective Méconnaissance par la base (élus communaux, habitants), Peu de lisibilité des fonctions et apports de la structure	Se donner les moyens de la concertation et de la coordination, Prôner un développement volontariste et maîtrisé, communiquer sur l'objet	Appui du plan de communication
Les ressources humaines	Structure légère, charges minimales	Impossible remplir mission (à re clarifier)	Etoffer l'équipe Pays et tisser partenariats forts et pérennes Adapter la RH aux objectifs	Renforcement et visibilité d'une « équipe Territoire », Mise en place de 3 pôles locaux d'accueil
Le conseil de développement	Forte implication / charte Officialisation décembre 2005 Actions animation et communication, capacité de proposition	Groupe encore : restreint et représentativité limitée Organe jeune, en cours de construction	Accompagner l'évolution du conseil, favoriser son élargissement et un fonctionnement plus opérationnel	Renforcer la place et les responsabilités de la société civile (via l'intégration du GAL)

Les commissions techniques :	Construire collectivement en croisant les points de vue et les compétences	Lourdeur, désistements, décalage des préoccupations	Lever le poids des hiérarchies, Eduquer à la méthodologie de projet collectif	Cohésion autour de la préparation de la stratégie partagée,
------------------------------	--	---	---	---

		Forces	Faiblesses	Enjeux	Enjeux Leader
Les axes structurants	Gestion de la ressource en eau	Elément incontournable du territoire, facteur d'attractivité, qualité à préserver	Spécificités des 3 bassins de vie, défaut de concertation aboutie	Construire un partenariat transversal, une politique globale avec déclinaisons locales	Reconquérir la qualité de l'eau pour renforcer l'attractivité
	Habitat	Mieux identifier et Prioriser les besoins du territoire	Volontés politiques décalées et financements non harmonisés, compétences diffuses	Apporter une cohérence territoriale, un schéma global fédérateur, des outils de veille	Informer sur l'offre (PLA)
	ORAC	Partenariat CCI, CM24 et syndicats	Crédits européens restreints	Bilan ORAC, Exprimer le besoin du territoire et enclencher une OCM	
	Schéma Economie	Très dense tissu de TPE et PME	Compétence des comcom, or hétérogènes, pb impulsion pays	Schéma global à construire, accompagner les mutations d'une économie rurale	Accueillir de nouvelles activités, encourager l'innovation
	Transmission reprise	Exp sur CC Jumilhac uniquement, Donnée : Population anglaise : la moitié des créations d'entreprises en Dordogne est sur le Nord	Communication information sensibilisation formation Lisibilité des dispositifs 80% d'entreprises à reprendre dans les 5 ans à venir => risque de perte des savoir faire	Valider des partenariats et cumuler des compétences, donner envie d'entreprendre, communiquer	Accompagner la création, la reprise, le développement de nouvelles activités et la capacité d'innovation Expérimentation sur la biomasse,
	Zones d'Activités économiques	Expérimentation sur CC Jumilhac	Non prise en compte de l'intérêt général ; critères de co financement contraignants	Produire un état des lieux, Elaborer un schéma de zones, communiquer sur charte qualité	
	Emploi formation	Des besoins à mieux identifier (demande employeurs, souhaits jeunes)	Constat d'inadéquation offre/demande, absence de dispositif, lien GRH	Soutenir les organismes compétents, lien création, transmission-reprise d'entreprise	Formation action des porteurs de projets privés pour la création
	Les produits du terroir	Elément identitaire et potentiel économique	Individualisme des acteurs et dispersion des projets	Etat des lieux à reprendre, donner du lien aux initiatives, promotion collective (portail de services), soutenir le développement des boutiques de produits locaux	Expérimentation de @boutiques , soutenir les démarches collectives de promotion et de commercialisation
	Schéma tourisme	Création d'une commission tourisme, large partenariat	Pas d'homogénéité de la professionnalisation, politiques départementales et régionales à harmoniser	Professionnaliser les acteurs, structurer et accompagner les réseaux (dont le PQH, les cafés de pays) Communication collective	
	PQH	Création d'un réseau d'hébergeurs, charte qualité, réseau et groupes de travail	Nombres de participants limités (contrainte formation)	Prospection élargissement du réseau et communiquer sur la qualité PV / lien portail	
Forêt	Composante du territoire très forte, ressource locale, mobilisation des professionnels	Beaucoup de propriétaires privés, Problématique différente sur Est et Ouest, pb impulsion pays	Rentabiliser et préserver une ressource locale importante, s'inscrire dans la dynamique départementale/ bois-énergie	Faire émerger une filière énergies renouvelables	

	PEMA	Forte mobilisation des professionnels et de la commune de Nontron	Manque de moyens humains , absence de médiation pour faire partager le projet	soutenir un projet fédérateur et d'envergure territoriale, accompagner la dimension économique du projet	Démarche collective de promotion, communication + coopération
	PEP	5 sites pilotes identifiés, Patrimoine comme levier de développement et vecteur d'identité, richesses à valoriser notamment sur l'axe des métiers et des techniques	Début de structuration du réseau, statuts différents, pas de coordination suffisante	Extension du réseau et coordination générale, , partenariat Education Nationale	

	Culture Identité Troubadours Occitan	Base historique culturelle, facteur de lien social, intergénérationnel	Image passéiste, dispersion des initiatives, manque de clarification et de lisibilité des objets	Poursuivre le regroupement des projets et réunir sur objet commun Jouer la carte de la coopération	Partie intégrante de l'accueil des nouveaux habitants, Affirmer une identité culturelle fière de ses racines et accueillante
	Schéma développement numérique	Des opportunités de financement	Retard en matière de dev/TIC, population à sensibiliser, décalage sur les 3 bassins	Poursuivre l'amélioration couverture Ht débit et accessibilité, Optimiser le portail de services, Développer les pratiques	
	Portail de services du pays	Outil de développement local	En cours de finalisation	Optimiser l'outil Envisager animation pérenne	Un élément de la politique de communication globale
	Communication	Création d'une commission thématique du Conseil de développement	Pas de moyens suffisants dédiés	Valorisation de l'image en interne, communication globale sur l'extérieur	Communiquer sur l'offre globale, sur l'attractivité du territoire

Annexe 2

LE PROJET GLOBAL DU PAYS PERIGORD VERT 2008/2013

Un cadre cohérent pour une stratégie concertée

La Ligne directrice

En regard aux orientations de la charte du territoire, aux actions conduites et aux résultats des travaux d'évaluation et de concertation, le Pays Périgord Vert confirme sa stratégie initiale : Fixer les habitants, maintenir les activités et Accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans le cadre d'un développement durable qui devra ainsi être pérenne, solidaire et respectueux des ressources locales, prônant « l'esprit- qualité Périgord Vert ».

Les enjeux

Les enjeux d'hier sont ceux d'aujourd'hui : la démographie, l'économie, l'environnement et le lien social, puisque, en effet, l'attractivité du territoire est à valoriser et à structurer pour répondre aux nouveaux besoins des populations et satisfaire par là même les besoins actuels. Ce, en réponse aux objectifs prioritaires et favorisant le portage d'opérations collectives, à l'échelle inter communale à minima, les thématiques environnement et communication étant traitées en transversalité.

Les atouts :

- Un Périgord vert fier de sa ruralité, de ses racines.
- Un Périgord Vert qui capitalise les dynamiques engagées
- Un Périgord vert qui revendique sa polyvalence et ses entreprises à taille humaine
- Un pays accueillant et ouvert

La mission du pays est de coordonner le projet de territoire 2008/2013, de donner les moyens aux acteurs locaux d'inscrire leurs opérations dans cette stratégie en optimisant de façon complémentaire les deux principaux outils de développement que sont

- le contrat de Pays 2008/2010 – 2011/2013
- le programme Leader 2007/2013
-

Il s'agira d'articuler l'accompagnement du territoire dans le processus de mutation qui est engagé en valorisant les spécificités rurales

Le 2^{ème} contrat de Pays devra permettre de poursuivre les opérations engagées, structurantes et pertinentes pour le développement durable du territoire au travers de 3 schémas :

- Schéma de Développement de l'Economie
- Schéma de Développement des Services
- Schéma de Développement de l'Habitat

Pour :

- agir de façon pérenne sur le quotidien et le cadre de vie
- garantir le développement de l'économie et des services en respectant l'espace
- accueillir des habitants porteurs de dynamisme pour compenser l'affaiblissement démographique et garantir un potentiel humain.

Le schéma des services : Au même titre que la thématique du logement, l'évolution et l'adaptation des services de proximité est une condition sine qua non du développement du Pays.

Les précédentes générations des programmes LEADER ont favorisé une dynamique au niveau des équipements pour les jeunes et les familles.

L'attractivité du territoire passera par la qualité de l'offre des services aux habitants.

Constat :

- Carence des services de santé et absence de spécialistes
- Niveau de qualification inférieur à la moyenne départementale
- Manque de lisibilité des services d'accueil pour la petite enfance
- Manque de services en direction des adolescents
- Les déplacements : micro signalétique à améliorer
- Outils TIC : sensibiliser et former
- Equipements culturels et sportifs à améliorer

Perspectives :

Santé : Du fait de ces perspectives et inquiétudes à moyens termes, il s'agira pour le Pays de favoriser la création de maisons multi disciplinaires afin d'offrir à la population une offre correcte de services de santé. Une orientation favorisant la présence de spécialistes pourrait être étudiée dans le cadre de pôles.

TIC et communication :

Les évolutions observées ces dernières années attestent d'une ouverture effective du Périgord vert vers l'extérieur.

L'accès numérique du territoire à la société de l'information peut lui donner une place de choix dans la compétition engagée à l'échelle des territoires ruraux.

L'offre de services au Public dans ce domaine est à pérenniser pour favoriser l'égalité d'accès entre les habitants.

Un accompagnement des habitants, des élus et des entreprises en terme d'assistance technique et de formations aux applications nouvelles est un élément incontournable.

L'information et la communication doivent être prises en compte en transversalité.

Le portail de services est un vecteur majeur d'information et de sensibilisation, optimisé dans le cadre d'un plan de communication et un kit communication qui seront mis en oeuvre

Développement de la culture et du potentiel identitaire de la thématique occitane, l'apport de la mixité sociale

Deux axes prioritaires à court terme pour un schéma de développement des services :

l'enfance et la jeunesse (garde, accueil loisirs et activités)

la santé – le social (continuité des soins, services à la personne, prévention santé /dont pour les jeunes).

Le schéma de l'Habitat : Les difficultés de logement font de l'habitat un enjeu clé pour la revitalisation du territoire

Le développement de l'habitat est un objectif partagé sur l'ensemble de la zone « Périgord Vert » et un point de convergence des 3 bassins qui le composent. Cet enjeu prépondérant conditionne la revitalisation de son potentiel démographique. Fixer les habitants et accueillir de nouveaux ménages est une condition nécessaire de renouveau

Constat :

- Absence d'organisation et de politique de logement suffisamment concertée
- Absence d'outils permettant aux collectivités d'agir
- Inadaptation entre l'offre et la demande de logements
- Parc immobilier ancien, peu confortable avec un taux de vacance élevé
- Faiblesse du parc locatif, notamment celui à caractère social
- Pénurie qualitative et insuffisance quantitative
- Présence sur le territoire de publics différents
- Absence de réflexion sur la maîtrise du foncier

Perspectives :

Le syndicat de l'Isle Auvézère est en phase opérationnelle d'une OPAH RR. Le diagnostic date de 2005. Pas de thématisation de l'opération.

Les syndicats du Nontronnais et de Dronne & Belle sont en phase de démarrage d'une OPAH RR. (social, assainissement, tourisme et activités agricoles)

Le syndicat du Ribéracois quant à lui restitue une étude pré opérationnelle en juin 2008 pour la mise en place d'un PIG Habitat.

Il serait souhaitable que le Pays impulse une sensibilisation en matière d'éco construction , d'éco énergie, intégration paysagère, préservation de l'environnement (élaborer une charte de recommandations). Un projet également serait de mettre en place un observatoire territorial en appui sur les 3 bassins.

Le schéma de l'économie pour Favoriser l'adaptation et la diversification des activités

Constat :

- Une population active qui régresse et qui vieillit
- Un tissu essentiellement composé de TPE et de PME
- Offre d'emploi précarisée et augmentation du taux de chômage
- Les services : 1^{er} secteur d'emploi et principal créateur de nouveaux emplois
- La filière bois à optimiser
- Le vieillissement de la population des chefs d'entreprises entraîne des préoccupations pour la transmission.
- L'agriculture : risque de désertification et d'intensification
- Le tourisme : déficit d'offres de qualité

Perspectives :

Des réflexions collectives, conduites en 2005 ont fait émerger 15 pistes d'actions nécessaires à un développement économique adapté pour le territoire. 4 points sensibles avaient alors été priorisés . Il convient de poursuivre sur ces 4 axes en réunissant les conditions de leur concrétisation

- ZAE : schéma de zone, qualification des zones : cartographie juin 2008, charte qualité
- Création transmission développement d'entreprises : accompagnement et renforcement des dispositifs existants en lien avec les consulaires, les EEE,..., expérimentation et innovation, actions de prévention généralisée, et accompagnement amont/aval individualisé des entrepreneurs, accueil de nouvelles activités, expérimentation de pépinières d'entreprises.
- L'engagement d'une OCM sera programmé en concertation avec le territoire et les co financeurs courant 2008. Une attention particulière devrait être portée aux métiers d'art, du patrimoine et les savoir faire.

- Poursuivre la structuration des acteurs touristiques : organiser, professionnaliser, former, et promouvoir et communiquer « Périgord Vert ».
- Emploi formation : développement de formations locales dans les secteurs en demande, voir axe environnemental ?, formation des salariés et des créateurs et des repreneurs

Il conviendra d'accompagner le développement des structures existantes , de soutenir leur promotion et de veiller aux meilleures articulations en faveur de l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins locaux de main d'œuvre.

- Lisibilité des acteurs : mise en lien (connaissance, partenariats), optimisation portail de services (lieu ressources).

Le nouveau programme Leader : un souffle d'innovation dans les pratiques locales en favorisant les démarches volontaristes d'accueil des habitants et des activités selon 4 axes :

- Accueillir les nouveaux habitants en affirmant une identité culturelle motrice.
 - Accueillir et communiquer sur l'attractivité du Périgord vert
 - Soutenir toutes actions locales innovantes visant à favoriser la mixité et le lien social entre les locaux et les nouveaux habitants
 - Structurer les offres
- Accueillir de nouvelles activités. Poursuivre le processus de mutation de l'économie rurale,
 - Soutenir la création, transmission-reprise d'entreprises artisanales et commerciales (sur des filières ciblées)
 - Soutenir le développement et la diversification des entreprises agricoles (sur des filières ciblées)
- Reconquérir la qualité de l'eau : préserver et valoriser la ressource en eau pour améliorer l'attractivité territoriale (eau potable et de baignade)

Axe commun *Périgord Vert, Châtaigneraie Limousine, Parc Naturel Régional Périgord Limousin

- La coopération autour de la valorisation des produits du terroir, de la culture occitane et des pratiques d'accueil

Le programme Leader, qui découle de la stratégie globale, est ainsi à la fois une composante et une complémentarité du Contrat de pays.

LA DECLINAISON DES OBJECTIFS ACTUALISES DU CONTRAT DE PAYS 2008/2013 en 5 axes /synthèse

OBJECTIF 1 : VALORISER LES RESSOURCES LOCALES

Le développement durable du Pays devra valoriser la diversité économique, patrimoniale et culturelle, en s'appuyant sur la mutualisation des moyens, compétences, et un maillage favorable aux initiatives, d'où l'emboîtement du contrat de pays et du programme Leader.

❖ **Axe 1 : Gérer les ressources naturelles et patrimoniales**

- ▶ 1.1 : Protéger la forêt : encourager la réalisation de DFCI, la filière bois-énergie
- ▶ 1.2 : Gérer les rivières et reconquérir la qualité de l'eau
- ▶ 1.3 : Soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation à la préservation de l'environnement.
- ▶ 1.4 : Protection du patrimoine bâti (lié au développement touristique)

OBJECTIF 2 : VIVRE, S'INSTALLER ET S'EPANOUIR AU PAYS

Fixer les habitants et attirer de nouveaux habitants. En apportant une amélioration continue des modes de vie des habitants du Périgord Vert, et une attention particulière aux dispositifs de solidarité.

❖ **Axe 2 : Développer l'offre de logements quantitative et qualitative**

- ▶ 3.1 : **Animer une politique de l'habitat à l'échelle des 3 bassins de vie**
soutenir l'animation des OPAH RR et PIG, soutenir le ciblage et la thématisation des opérations, sensibiliser aux économies d'énergie, à l'éco construction, aux énergies renouvelables, favoriser la résorption des logements en centre bourg, mettre en place un observatoire territorial
- ▶ 3.2 : Mise en place d'un observatoire de l'habitat

❖ **Axe 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et aider à l'organisation des services aux personnes**

- ▶ 4.1 :Elaborer et Mettre en œuvre un schéma global des services
- ▶ 4.2 : Améliorer les services de santé, schéma santé-social
- ▶ 4.3 : Accueillir des nouveaux habitants et des nouvelles activités : mettre en œuvre une dynamique collective d'accueil, soutenir les initiatives innovantes et fédératrices
- ▶ 4.4 : Outils d'accès à l'information et communication : optimiser le site portail de services en tant que lieu ressources (centraliser et communiquer), développer un intranet, mettre en œuvre un plan de communication interne et externe, créer un kit /communication
- ▶ 4.5: Développer une Culture de Pays : dynamiser la culture occitane contemporaine, soutenir les projets multi partenariaux,
- ▶ 4.6 : Evaluation d'étape et finale : intégration de l'évaluation dans l'élaboration des dossiers, évaluation intermédiaire des opérations structurantes et de la démarche, évaluation de fin de programmation.

OBJECTIF 3 : ENTREPRENDRE EN PERIGORD VERT : schéma global de développement
--

❖ **Axe 4 : Structurer l'accueil économique, conforter l'activité, l'emploi et la formation**

▶6.1 : Aider à la qualification des ZAE (extension, création, en apportant une vision globale et par la mise en œuvre d'une charte qualité) et soutenir la création de pépinières d'entreprises

▶6.2 : Engager une OCM sur les 3 bassins, lien création-transmission-reprise d'entreprises et formation des salariées et des chefs d'entreprises (nouveaux débouchés, adaptation, diversification, installation, démarche préventive pour les commerçants, artisans, agriculteurs....), soutenir les initiatives d'accueil et les dispositifs des sensibilisation, d'accompagnement,...

▶6.3 : Développer les réseaux, les mutualisations, les initiatives fédératrices

▶6.4 : Promouvoir et communiquer sur l'offre du territoire, valoriser les savoir-faire , les produits du terroir, organiser des événements, démarche prospective,....

❖ **Axe 5 Développer une stratégie touristique Périgord vert**

▶6.1 : Organiser, professionnaliser et former les acteurs : accompagner les réseaux / cafés de pays, PQH,Plan de formation des acteurs OT/SI, Harmonisation des taxes de séjour

▶6.2 : Promouvoir et communiquer de façon collective

Schéma de développement des services en Périgord Vert

Axes Enfance–Jeunesse & Santé–Social

1^{ère} étape - Juillet 2008



Pays du Périgord Vert
Bld Charlemagne- BP 27
24310 Brantôme

Téléphone : 05 53 06 01 00
Télécopie : 05 53 54 22 07

site internet : www.perigord-vert.com



